



Manuel du cadre modulaire

Période d'allocation 2023-2025

Date de publication : 31 août 2022

Date de mise à jour : 3 mai 2023



Table des matières

1.	Introduction au Manuel du cadre modulaire	3
2.	Utilisation du présent manuel	4
3.	Sélection des modules et des interventions	5
4.	Cadre modulaire : les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) et les trois maladies	9

5.	Systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS)	10
5.1	Modules, interventions liste illustrative des activités	10
5.2	Liste des indicateurs de base	58

6.	VIH	66
6.1	Modules, interventions liste illustrative des activités	66
6.2	Liste des indicateurs de base	121

7.	Tuberculose	134
7.1	Modules, interventions liste illustrative des activités	134
7.2	Liste des indicateurs de base	155

8.	Paludisme	162
8.1	Modules, interventions liste illustrative des activités	162
8.2	Liste des indicateurs de base	182

1. Introduction au Manuel du cadre modulaire

Le Manuel du cadre modulaire est un document d'orientation organisé en catégories standard – modules, interventions et indicateurs de performance – à l'appui de la préparation des demandes de financement auprès de Fonds mondial. Il fournit des indications sur la classification des activités financées par les subventions dans chacune de ces catégories standard.

Le Manuel du cadre modulaire s'adresse aux candidats et aux acteurs de mise en œuvre qui remplissent les différents formulaires du Fonds mondial pour la période d'allocation 2023-2025, tels que le cadre de performance, le budget et le document type de gestion des produits de santé.

Les modules sont composés de domaines programmatiques généraux, subdivisés en un ensemble d'interventions visant la riposte aux trois maladies et l'établissement de systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS). La liste illustrative d'activités pour chaque intervention aide les candidats et les bénéficiaires principaux à sélectionner et à organiser par domaine stratégique prioritaire les informations liées aux finances, aux achats et aux programmes. Le menu d'indicateurs d'impact, de résultats et de couverture fourni dans ce manuel facilite la sélection d'indicateurs pertinents pour l'évaluation de la performance des subventions.

La liste proposée de modules et d'interventions standard assure une certaine cohérence dans le suivi de l'avancement des subventions, la communication de l'information tout au long du cycle de subvention et la comparaison entre les zones géographiques et les périodes.

Le présent manuel remplace la version d'octobre 2019. Les informations qu'il contient ont été mises à jour au regard des recommandations des partenaires et des orientations techniques les plus récentes.

On recommande aux candidats de relever les possibilités d'investissement stratégique lorsqu'ils préparent leurs demandes de financement, ainsi qu'aux étapes subséquentes d'établissement de la subvention et de communication de l'information, en utilisant le présent document parallèlement avec les notes d'information et les notes d'information technique du Fonds mondial, les orientations disponibles des partenaires techniques et le processus de dialogue au niveau du pays.

2. Utilisation du présent manuel

Le Manuel du cadre modulaire aide les candidats à résumer les activités proposées dans les demandes de financement pour l'obtention de subventions du Fonds mondial. Il décrit en détail ce qui suit :

- les composantes ;
- les modules ;
- les interventions ;
- la portée et la description du paquet d'interventions ;
- les indicateurs d'impact, de résultats et de couverture.

Les éléments de ces listes se retrouvent dans le menu déroulant de divers documents et formulaires de demande de financement et d'établissement de subventions du Fonds mondial, et sont utilisés par les candidats lorsqu'ils remplissent les documents suivants : cadre de performance, budgets et rapports sur les résultats actuels/demande de décaissement.

La portée et la description du paquet d'interventions comprennent une liste d'exemples d'activités. Les candidats peuvent ajouter des activités au besoin.

Les informations sont séparées en deux sections pour chaque composante.

Section 1 : Modules et interventions

Composante	Module	Intervention	Portée et description
------------	--------	--------------	-----------------------

Section 2 : Indicateurs

Composante	Type d'indicateur	Module (le cas échéant)	Catégorie de ventilation
------------	-------------------	-------------------------	--------------------------

3. Sélection des modules et des interventions

Cette section guide les candidats et les bénéficiaires de subvention dans la classification d'activités qui pourraient se chevaucher ou qui sont communes aux trois maladies et aux systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS). La liste détaillée d'exemples d'activités est décrite dans le cadre modulaire de chacune des trois maladies et des systèmes résistants et pérennes pour la santé.

Activités liées au VIH, à la tuberculose et au paludisme

Les activités de renforcement de la prestation de services liés au VIH, à la tuberculose et au paludisme de qualité doivent être indiquées dans les modules spécifiques à chaque maladie correspondants. Pour en savoir plus, veuillez consulter les [notes d'information](#) sur le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Activités liées aux systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) et à la préparation aux pandémies

Les activités liées aux SRPS doivent être transversales, c'est-à-dire qu'elles doivent contribuer à la lutte contre plus d'une maladie, y compris, mais pas nécessairement, le VIH, la tuberculose et le paludisme. Pour en savoir plus, veuillez consulter la [Note d'information sur les SRPS](#).

Le Fonds mondial a inclus plusieurs nouvelles activités dans trois modules SRPS à l'appui du renforcement des systèmes de santé et de la préparation aux pandémies : **1) Systèmes de laboratoire ; 2) Ressources humaines pour la santé (RHS) et qualité des soins ; 3) Systèmes de suivi et d'évaluation**. Un nouveau module, **Oxygène médical et systèmes de soins respiratoires**, a été introduit afin de faciliter l'inclusion des activités de préparation aux pandémies. Ces quatre modules sont liés aux cadres techniques correspondants de l'Organisation mondiale de la Santé, comme le [Règlement sanitaire international](#) et l'[Évaluation externe conjointe](#) et aux plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire.

Les activités liées aux SRPS, y compris celles concernant la préparation aux pandémies, doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants présentés ci-dessous.

a) SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne

Les activités liées au renforcement de la gouvernance du secteur de la santé sont encouragées et doivent être incluses dans le nouveau module « **SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne** ». Cela comprend les activités de soutien à la stratégie, à la politique et aux plans stratégiques nationaux du secteur de la santé, d'implication du secteur privé à l'échelle nationale et infranationale et de coordination entre le secteur de la santé et les plans et les politiques visant chaque maladie.

Les activités liées aux politiques propres à chaque maladie et à la planification nationale doivent être incluses dans ce module, sous l'intervention « **Intégration ou coordination au sein des programmes de lutte contre les maladies et au niveau de la prestation de services** ».

Toute activité de gestion de programmes, y compris l'administration et la coordination à l'échelle nationale et infranationale, doit être incluse dans le module « **Gestion des programmes** », sous l'intervention « **Coordination et gestion de programmes nationaux de lutte contre les maladies** ».

b) SRPS : renforcement des systèmes communautaires

Les activités visant à renforcer les systèmes communautaires, notamment le suivi, la recherche et le plaidoyer dirigés par la communauté, la coordination et le renforcement des capacités, sont fortement encouragées et doivent être incluses dans le module « **SRPS : renforcement des systèmes communautaires** ». Les agents de santé communautaires, y compris les pairs, doivent être inclus dans le module « **RHS et qualité des soins** ».

c) SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé

Les activités de renforcement des systèmes de financement du secteur de la santé doivent être incluses dans le nouveau module « **SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé** ». Ces activités comprennent notamment l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans de financement de la santé, les réformes de la gestion des finances publiques, la contractualisation sociale, le financement mixte, le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nationales, l'analyse du financement de la santé et le suivi des ressources. Les activités de renforcement des systèmes de gestion financière des subventions du Fonds mondial doivent être incluses dans ce module, sous l'intervention « **Systèmes de gestion financière de routine** ».

d) SRPS : systèmes de gestion des produits de santé

Les activités liées au renforcement de la gestion nationale des produits de santé qui soutiennent plusieurs maladies sont encouragées et doivent être incluses dans le module « **SRPS : systèmes de gestion des produits de santé** ». Il peut s'agir des activités suivantes : 1) évaluations des systèmes nationaux de réglementation des produits médicaux ; 2) aide au renforcement des systèmes nationaux d'achat et de chaîne d'approvisionnement ; 3) mécanismes de contrôle de la qualité des produits de santé ; 4) tests d'assurance qualité ; 5) systèmes adéquats de gestion des déchets. Toute activité liée au renforcement de la gestion des produits de santé pour l'une des trois maladies en particulier doit être incluse dans le module spécifique à la maladie correspondant. Les achats et les coûts connexes de fournitures et de produits de santé destinés à la prévention, au diagnostic et au traitement visant le programme de lutte contre une maladie spécifique doivent être inclus dans les modules et les interventions correspondants pour cette maladie. Par exemple, les antirétroviraux doivent être inclus dans le module « **Traitement, prise en charge et soutien** » pour le VIH seulement.

e) **SRPS / PP : Ressources humaines pour la santé (RHS) et qualité des soins**

Les activités liées au perfectionnement de la main-d'œuvre en soins de santé primaires et à l'amélioration de la qualité des services de santé intégrés et centrés sur la personne sont encouragées et doivent être incluses dans le module « **RHS et qualité des soins** ». Les activités de soutien des agents de santé communautaires, y compris les pairs, doivent être incluses dans les interventions correspondantes relatives aux agents de santé communautaires dans le module sur les ressources humaines pour la santé. Les activités liées aux ressources humaines pour la santé et aux agents de santé communautaires spécifiques à une maladie doivent être incluses dans les modules correspondants de cette maladie. Par exemple, les coûts des ressources humaines relatifs à la lutte antivectorielle doivent être inclus dans le module « **Lutte antivectorielle** » pour le paludisme seulement.

Les candidats sont priés de se reporter à l'annexe 1 de la [Note d'information sur les SRPS](#) pour obtenir des orientations sur la budgétisation des interventions visant à améliorer la qualité des soins. L'amélioration de la qualité et la supervision formative intégrée sont fortement encouragées et doivent être incluses dans les interventions correspondantes du module sur les ressources humaines pour la santé. Les coûts des ressources humaines pour la santé concernant le personnel dont le rôle principal est la gestion des subventions du Fonds mondial doivent être inclus dans le module « **Gestion des programmes** ».

f) **SRPS / PP : systèmes de laboratoire**

Les activités liées au renforcement des systèmes de laboratoires nationaux qui prennent en charge plusieurs maladies doivent être incluses dans le module « **SRPS / PP : systèmes de laboratoire** ». Il peut s'agir des activités suivantes : 1) structures de gouvernance, de planification et de gestion du laboratoire ; 2) systèmes d'information de laboratoire et de chaîne d'approvisionnement ; 3) optimisation du réseau national de diagnostic ; 4) gestion des infrastructures et des équipements.

Les investissements dans les systèmes de laboratoire qui se fondent sur une approche intégrée sont fortement encouragés, comme les réseaux intégrés de transfert et de diagnostic des échantillons et les systèmes d'information de laboratoire intégrés. Les activités liées au renforcement des capacités techniques des laboratoires pour des maladies spécifiques, comme la surveillance post-commercialisation des médicaments antituberculeux, doivent être incluses dans le module spécifique à la maladie correspondant.

g) **SRPS / PP : oxygène médical et systèmes de soins respiratoires**

Les activités liées à l'achat, au stockage, à la distribution et à l'utilisation d'oxygène en vrac pour les soins respiratoires doivent être incluses dans le nouveau module « **SRPS / PP : oxygène médical et systèmes de soins respiratoires** ». Ces activités doivent renforcer l'intégration de la fourniture d'oxygène dans les politiques, les directives et les plans nationaux et infranationaux au moyen de lignes directrices internationales, et être étayées par des évaluations des besoins en oxygène.

h) SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation

Les plateformes de données intégrées et le rapportage des données spécifiques à chaque maladie dans le système national d'information sanitaire sont encouragées et doivent être incluses dans le module « **SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation** ». Ce module englobe les activités de suivi et d'évaluation transversales et spécifiques aux maladies, par exemple : 1) le soutien continu aux systèmes de rapportage de routine de l'information, aux systèmes de registre et de statistiques d'état civil, aux évaluations de la qualité des données et aux enquêtes auprès des populations ; 2) le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation spécifiques aux maladies (p. ex. surveillance du paludisme, suivi des patients séropositifs à VIH, enquêtes sur la prévalence de la tuberculose).

Gestion des programmes

Il s'agit d'un module commun pour les trois maladies et les SRPS. Les activités de gestion de programme liées à la gestion des subventions du Fonds mondial et à la gestion courante des programmes de lutte contre la maladie doivent être incluses dans le module « **Gestion des programmes** ». La seule exception concerne les activités de renforcement de la gestion financière des subventions du Fonds mondial, qui doivent être incluses dans le module « **SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé** », sous l'intervention « **Systèmes de gestion financière de routine** ». La planification stratégique pour le secteur de la santé et les programmes de contrôle de la maladie doit être incluse dans le module « **SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne** ». Les activités liées au renforcement de la gestion des programmes nationaux de prévention du VIH visant la mise à l'échelle et la précision des services de prévention doivent être incluses dans le module « **Gestion du programme de prévention** » pour le VIH.

Protection contre l'exploitation, la violence, les atteintes et le harcèlement sexuels

Dans un souci d'atténuation des risques d'exploitation, de violence, d'atteintes et de harcèlement sexuels, il est recommandé d'intégrer aux interventions et aux modules correspondants les activités liées à l'accès à des services de santé sûrs. Il est également recommandé d'intégrer l'exploitation, la violence, les atteintes et le harcèlement sexuels aux activités de sensibilisation de la collectivité, telles que les stratégies d'action sociale, les campagnes de communication, la formation et toute autre activité ciblant les bénéficiaires des subventions.

Les activités de sensibilisation de la collectivité peuvent également permettre d'obtenir des commentaires sur la sécurité des interventions afin de faciliter l'examen et la mise à jour des mesures d'atténuation. Dans le cadre de leur rôle de supervision, les bénéficiaires principaux peuvent évaluer la sécurité des interventions mises en œuvre par les sous-bénéficiaires au moyen de contrôles ponctuels. Pour en savoir plus, veuillez consulter la [Note d'orientation sur l'exploitation, la violence, les atteintes et le harcèlement sexuels](#), ainsi que le [Code de conduite des bénéficiaires des ressources du Fonds mondial](#) et le [Code d'éthique des instances de coordination nationale](#).

4. Cadre modulaire : les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) et les trois maladies

Les pages suivantes contiennent la liste des modules, des interventions et des indicateurs relatifs aux SRPS et aux trois maladies.

- Cadre modulaire applicable aux systèmes résistants et pérennes pour la santé
 - Modules, interventions et liste illustrative des activités
 - Liste des indicateurs de base
- Cadre modulaire applicable au VIH
 - Modules, interventions et liste illustrative des activités
 - Liste des indicateurs de base
- Cadre modulaire applicable à la tuberculose
 - Modules, interventions et liste illustrative des activités
 - Liste des indicateurs de base
- Cadre modulaire applicable au paludisme
 - Modules, interventions et liste illustrative des activités
 - Liste des indicateurs de base

5. Systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS)

5.1 Modules, interventions liste illustrative des activités

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne	Stratégie nationale du secteur de la santé, politiques et réglementations	<p>Activités relatives à la planification, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'examen de stratégies, politiques, règlements, directives et protocoles relatifs au secteur de la santé ayant un lien avec les politiques et stratégies liées aux trois maladies et un impact sur la santé au sens plus large. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégies et politiques de couverture sanitaire universelle (CSU) et de soins de santé primaires, et autres initiatives politiques ou stratégiques transversales, notamment pour les comorbidités associées au VIH, à la tuberculose et au paludisme. • Évaluation et élaboration de lois, stratégies, politiques, règlements, directives et protocoles nationaux, y compris pour les comorbidités. • Renforcement des capacités et des mécanismes à l'échelle nationale et infranationale pour l'élaboration, la mise en œuvre, la supervision et la communication de l'information relatives aux stratégies, politiques et règlements du secteur de la santé, notamment grâce aux technologies numériques. • Politiques multisectorielles en faveur du secteur de la santé (p. ex. sur les déterminants sociaux et la protection en matière de justice, de logement, d'emploi, de pauvreté et de protection sociale). • Participation des fournisseurs de services communautaires, y compris la cartographie et le renforcement des principales parties prenantes, la réglementation en vigueur et les modèles de prestation de services. <p>→ Les activités liées à l'élaboration et à l'établissement des coûts des principaux ensembles de soins de santé primaires doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé ».</p> <p>→ Les activités liées à l'élaboration de politiques, de lignes directrices et de règlements concernant le secteur privé doivent être incluses dans l'intervention « Soutien de l'implication du secteur privé ».</p> <p>→ Les activités liées à l'élaboration de politiques et de plans nationaux de lutte contre chaque maladie et à l'harmonisation des plans nationaux liés au secteur de la santé doivent être incluses dans l'intervention « Intégration ou coordination au sein des programmes de lutte contre les maladies et au niveau de la prestation de services ».</p> <p>→ Les revues et les évaluations des programmes liés aux stratégies sanitaires nationales doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne	Intégration ou coordination au sein des programmes de lutte contre les maladies et au niveau de la prestation de services	<p>Activités liées à l'élimination de la fragmentation du secteur de la santé par l'amélioration de l'intégration de la mise en œuvre des programmes de lutte contre les maladies. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration ou révision de plans et de budgets spécifiques aux maladies, en les uniformisant avec la stratégie nationale du secteur de la santé et les stratégies pertinentes des sous-systèmes, p. ex. plans stratégiques nationaux relatifs aux laboratoires, aux systèmes de gestion de l'information pour la santé, aux ressources humaines pour la santé (RHS), à la santé communautaire et à la chaîne d'approvisionnement. • Élaboration de plans stratégiques nationaux (PSN) intégrés et multisectoriels (p. ex. PSN pour les maladies infectieuses). • Renforcement des capacités des programmes de lutte contre les maladies à cerner les besoins et les approches transversales du système de santé. • Coordination de la planification, des programmes et de la mise en œuvre, p. ex. au moyen d'analyses de l'efficacité entre les programmes. • Modèles et plans d'intégration de la prestation des services entre au moins deux maladies ou entre au moins une maladie et les plateformes de soins de santé primaires, y compris l'élaboration de systèmes de référence des patients permettant d'intégrer les services de soins entre les formations sanitaires et entre la communauté et les formations sanitaires. • Renforcement des systèmes de gestion au niveau des districts, des mécanismes de prestation de services intégrés dans les cliniques de santé et les réseaux de soins. • Amélioration de la qualité des plateformes intégrées de prestation de services par des améliorations de l'infrastructure et des rénovations mineures des installations de prestation de services (les projets de construction à grande échelle ne sont pas pris en charge). <p>→ Les activités liées à la planification et au renforcement des capacités pour le fonctionnement intégré des systèmes de données, de chaîne d'approvisionnement, de laboratoire, de RHS et de financement de la santé doivent être incluses dans les modules de SRPS correspondants.</p> <p>→ Les analyses de l'équité doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p> <p>→ Les analyses en lien avec la conception et la prestation de services intégrés, comme les évaluations de la cartographie géospatiale et de l'optimisation des ressources, doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne	Soutien de l'implication du secteur privé	<p>Activités liées à la participation d'entités du secteur privé à la prestation de services et à d'autres fonctions du secteur de la santé par la mise en œuvre d'approches de marché et d'innovations. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un environnement propice pour encourager le secteur privé à recourir à des approches de marché afin de promouvoir l'utilisation des produits et des services de santé. • Évaluation de la capacité du gouvernement à impliquer efficacement le secteur privé. • Élimination d'obstacles juridiques ou politiques à une implication efficace du secteur privé. • Élaboration de plans, de règlements et de lignes directrices pour améliorer la prestation de services de santé par le secteur privé. • Coordination avec le secteur privé dans le cadre de discussions politiques pertinentes et de la formulation ou de la mise en œuvre appropriées de stratégies. • Création d'un environnement propice pour permettre au secteur privé d'étendre son champ d'action à un plus grand nombre de personnes par le franchisage, le réseautage et d'autres innovations. • Assistance technique et renforcement des capacités institutionnelles pour une collaboration systématique avec le secteur privé (dialogue politique, échange d'informations, réglementation et financement). <p>→ Les activités doivent appuyer la prestation de services de santé par le secteur privé pour toutes les maladies. Les activités propres à chaque maladie doivent être incluses dans le module de maladie correspondant.</p> <p>→ Les activités liées à l'implication du secteur privé dans des domaines précis des SRPS (produits de santé, systèmes d'information, laboratoires, etc.) doivent être incluses dans les modules de SRPS correspondants.</p> <p>→ Les activités visant le développement, l'amélioration de la gestion des contrats ou l'établissement de mécanismes de financement public de la prestation de services par le secteur privé (acteurs non étatiques), en particulier la société civile ou les organisations communautaires et dirigées par la communauté, doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : renforcement des systèmes communautaires	Suivi dirigé par les communautés	<p>Activités liées aux mécanismes de responsabilisation dirigés et mis en œuvre par des organismes communautaires locaux afin d'améliorer l'accessibilité, l'acceptabilité, l'accessibilité financière, la qualité et l'impact des services de santé. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de stratégies et de cadres nationaux de suivi dirigé par la communauté pour les formations sanitaires publiques, les établissements privés et les milieux communautaires (p. ex. observatoires, systèmes d'alerte, sondages, fiches de suivi, politiques sanitaires, suivi des budgets et des ressources ou mécanismes de plaintes et de réclamations). • Mise en œuvre du suivi dirigé par la communauté des obstacles entravant l'accès aux services. • Mise à l'essai de nouveaux mécanismes et programmes de suivi dirigé par la communauté aux fins d'apprentissage et de perfectionnement. • Outils et équipements, y compris les technologies appropriées pour la gestion et le stockage des données. • Assistance technique et formation, p. ex. sélection d'indicateurs, collecte, classement, nettoyage et analyse des données, élaboration ou adaptation d'outils de collecte de données, utilisation de données communautaires pour éclairer la prise de décision et le plaidoyer, le consentement en connaissance de cause, l'approbation éthique. • Présentation et discussion au sujet des données de suivi dirigé par la communauté et des recommandations au sein de structures de gouvernance, de mécanismes de supervision et d'autres forums décisionnels variés. <p>→ Le suivi dirigé par la communauté complète le suivi courant de programmes. Les activités liées à l'évaluation et au suivi de routine doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p> <p>→ Les activités intermittentes de collecte de données dirigées par la communauté, telles que les enquêtes, les évaluations, la recherche et le dépannage ad hoc, doivent être incluses dans l'intervention « Recherche et plaidoyer dirigés par les communautés ».</p> <p>→ La participation des acteurs communautaires aux forums décisionnels doit être incluse dans l'intervention « Participation, liens et coordination au sein des communautés ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : renforcement des systèmes communautaires	Recherche et plaidoyer dirigés par les communautés	<p>Activités visant à appuyer le plaidoyer au niveau local, provincial, national ou régional organisées par des organisations communautaires, des réseaux et des acteurs de la société civile, en particulier ceux qui représentent les populations clés et vulnérables marginalisées et mal desservies. Les activités de plaidoyer peuvent être liées aux services de santé, aux programmes propres aux maladies, aux violations des droits humains, notamment la stigmatisation, la discrimination, à la confidentialité, aux inégalités liées au genre et à l'âge, au financement durable et aux réformes politiques et juridiques. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche qualitative, quantitative et opérationnelle dirigée par les communautés et production, publication et diffusion de rapports et de supports de communication. • Cartographie communautaire des obstacles juridiques, politiques et autres, qui entravent/limitent les ripostes dirigées par les communautés (y compris les obstacles à l'enregistrement et au financement d'organisations communautaires). • Analyses de la situation ou évaluations participatives des besoins menées par la communauté. • Évaluation de la mise en œuvre des programmes (p. ex. rapports parallèles). • Plaidoyer en faveur de la pérennisation et de l'intensification de l'accès aux services chez les populations clés et vulnérables. • Soutien et formation techniques en vue d'élaborer et d'organiser des campagnes, des activités de plaidoyer et des actions de lobbying pour améliorer les services de santé ou les environnements favorables. • Activités de plaidoyer dirigées par la communauté, comme le recours aux données de suivi dirigé par la communauté pour influencer la prise de décision, les lois, les règlements ou les politiques qui limitent l'enregistrement ou l'exploitation d'organisations à assise communautaire, la participation et la représentation au sein des processus politiques, les mécanismes et les processus de responsabilisation, ainsi que l'élaboration de stratégies et de plans sanitaires et propres aux maladies, et le développement de la santé communautaire et de la CSU à l'échelle locale, régionale et nationale. <p>→ Les activités permettant le financement public d'organisations de la société civile, notamment les mécanismes de contractualisation sociale, doivent être intégrées dans le module « SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé ».</p> <p>→ Les activités liées aux évaluations non dirigées par la communauté de l'environnement juridique et au plaidoyer en faveur de la réforme juridique et politique doivent être incluses dans les modules de SRPS et de maladies correspondants.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : renforcement des systèmes communautaires	Participation, liens et coordination au sein des communautés	<p>Activités visant à mobiliser les communautés, en particulier les communautés de populations clés et vulnérables, marginalisées et mal desservies, afin de lutter contre les trois maladies, les obstacles entravant l'accès aux services de santé et à d'autres services sociaux, les déterminants sociaux de la santé, d'appuyer les progrès vers la CSU et d'atteindre les Objectifs de développement durable. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des communautés relativement à l'utilisation de nouveaux outils et technologies de communication de l'information et de coordination adaptés, notamment des outils numériques. • Développement/révision dirigés par la communauté de stratégies, de plans, d'outils, de ressources et de messages en vue de la mobilisation sociale. • Cartographie des organisations et des réseaux à assise communautaire et dirigés par les communautés, ainsi que de leurs ensembles de services. • Création et/ou renforcement de plateformes permettant d'améliorer la coordination, la planification conjointe et la mise en relation efficace entre les communautés et les systèmes de santé officiels, d'autres acteurs de la santé et des initiatives plus vastes comme les mouvements de droits humains et de femmes. • Établissement ou renforcement d'ententes officielles entre les fournisseurs de services communautaires et les formations sanitaires ou les fournisseurs de services de santé privés, de liens avec les associations d'agents de santé communautaires (ASC), d'activités de sensibilisation conjointes et de mécanismes de référence bidirectionnels des patients entre les points de prestation de services de santé et les points de prestation de services communautaires. • Représentation, participation et mobilisation des acteurs communautaires au sein d'organismes consultatifs ou directeurs de haut niveau en matière de santé, de comités de suivi stratégique (y compris les comités de santé des cliniques), de conseils sur les maladies et d'autres forums décisionnels. <p>→ Les activités de participation communautaire propres à chaque maladie doivent être incluses dans le module de maladie correspondant.</p> <p>→ Le soutien aux instances de coordination nationale (ICN) ou la représentation ou la participation communautaire au sein des ICN ne doivent pas être indiqués dans les subventions du pays.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : renforcement des systèmes communautaires	Renforcement des capacités et développement du leadership	<p>Activités liées à la création, au renforcement et à la pérennité d'organisations de la société civile, en particulier celles qui sont dirigées par des communautés (officielles ou non), par des populations clés, par des femmes et par des personnes affectées par les trois maladies, les réseaux et les associations communautaires. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et mentorat des organisations communautaires. • Renforcement des capacités (techniques et programmatiques) pour fournir des services de santé intégrés dirigés par la communauté et à assise communautaire de haute qualité. • Petites subventions à des organisations communautaires pour accroître leurs capacités dans les domaines de la prestation de services de santé, de la mobilisation sociale, du suivi, de la recherche et du plaidoyer dirigés par la communauté, de la compréhension des droits du travail, du dialogue social, etc. • Élaboration de documents de stratégie, de gouvernance et de politique pour les organisations communautaires, p. ex. politiques de ressources humaines, stratégies de mobilisation des ressources et stratégies de dialogue social. • Initiatives nationales ou régionales d'apprentissage par les pairs. • Enregistrement légal des organisations communautaires, en particulier celles dirigées par des populations marginalisées ou travaillant avec elles, y compris la préparation ou la révision des documents nécessaires. • Élaboration ou révision d'outils et d'autres formes d'aides pour permettre aux organisations et aux réseaux communautaires d'évaluer les capacités et de mettre sur pied des plans de renforcement des capacités appropriés. • Infrastructure (mobilier et matériel) et principaux coûts des organisations et réseaux communautaires afin de soutenir ou de renforcer leurs capacités pour la prestation de services, la mobilisation sociale, le suivi communautaire et le plaidoyer, l'organisation et le dialogue social.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Stratégies de financement du secteur de la santé et planification connexe	<p>Activités liées à l'évaluation, à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de réformes et de plans de financement nationaux visant à améliorer la pérennité des programmes de santé et à appuyer la transition vers l'affranchissement du soutien du Fonds mondial. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluations de la pérennité et de l'état de préparation à la transition. • Plans relatifs à la pérennité et à la transition (à l'échelle régionale, nationale et infranationale). • Activités de plaidoyer et facilitation du dialogue multipartite et de la participation à la mise en œuvre de stratégies de financement de la santé pour la couverture sanitaire universelle (CSU) et la mobilisation des ressources nationales. • Stratégies de financement de la santé pour améliorer la mobilisation, la collecte et le financement des revenus nationaux du secteur de la santé. • Solutions et initiatives de financement de la santé visant à renforcer la protection contre les risques financiers, à réduire les obstacles financiers à l'accès aux services de santé et à aborder d'autres difficultés liées à la transition et à la pérennité. • Assurance-maladie nationale ou régimes d'assurance-maladie pour la CSU financés par des fonds publics, notamment l'intégration du financement des services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme dans les mécanismes de financement de la CSU. • Mécanismes nationaux de mise en commun, d'achats stratégiques et de paiement des fournisseurs afin de garantir la pérennité financière et l'efficacité de la prestation des services de santé. <p>→ Les activités de plaidoyer dirigées par les communautés en faveur de la mobilisation des ressources nationales doivent être incluses dans l'intervention « Plaidoyer et suivi dirigé par la communauté de la mobilisation des ressources nationales » du présent module.</p> <p>→ La contractualisation sociale et le financement public des organisations de la société civile pour la prestation de services de santé doivent être inclus dans l'intervention « Contractualisation sociale ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Systèmes de gestion des finances publiques	<p>Activités liées au renforcement des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et à leur harmonisation aux fins de budgétisation, de comptabilité, de rapportage et de contrôle externe, y compris pour les subventions du Fonds mondial. Les activités doivent avoir une incidence directe sur l'intervention du Fonds mondial dans le secteur de la santé et promouvoir la pérennité et l'efficacité de l'aide en matière de gestion financière. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluations de référence des capacités requises pour établir si l'architecture de gestion des finances publiques est adaptée à la gestion financière des subventions du Fonds mondial. • Renforcement des capacités ou assistance technique pour combler des lacunes majeures des systèmes de gestion des finances publiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Optimisation des systèmes d'information de gestion financière du gouvernement (ou du logiciel de comptabilité). ○ Cartographie du plan comptable du gouvernement par rapport aux coûts du Fonds mondial. ○ Mise en place de modalités institutionnelles gouvernementales et du suivi des projets financés par les partenaires de développement. ○ Uniformisation des cycles de rapportage de l'information financière et des cycles programmatiques des subventions du Fonds mondial avec les cycles nationaux de planification et de budgétisation. ○ Optimisation des modalités nationales de trésorerie et de mouvement de fonds pour garantir un flux optimal jusqu'au dernier kilomètre ou à l'unité de prestation de services. ○ Amélioration des politiques et des procédures opérationnelles du gouvernement, notamment le renforcement des contrôles internes. ○ Installation ou optimisation des mécanismes d'audit interne du gouvernement. ○ Certification d'audit externe par l'intermédiaire d'institutions supérieures de contrôle des finances publiques. ○ Établissement de budgets du secteur de la santé à différents échelons, du niveau national au niveau infranational. ○ Établissement de liens entre les processus de planification et de budgétisation de la santé et les produits, y compris entre le cadre de dépenses à moyen terme et les enveloppes budgétaires annuelles pour le secteur de la santé. ○ Coûts des ressources humaines, p. ex. renforcement des capacités des organismes de vérification et des acteurs de mise en œuvre.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Systèmes de gestion financière de routine	<p>Activités liées à la mise en place, au renforcement ou à l'optimisation de systèmes de gestion financière qui ne découlent pas des systèmes financiers du gouvernement ou du secteur public, mais qui sont utilisées pour gérer les investissements du Fonds mondial dans les pays. Il s'agit en outre de tout effort d'intégration ou d'harmonisation des donateurs et des activités connexes visant à utiliser un service partagé ou un système commun de gestion financière pour gérer le financement des partenaires de développement. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supervision et contrôle fiduciaires du financement des subventions. • Communication opportune et de qualité de l'information financière en appui à la gestion des subventions. • Ressources humaines pour la gestion financière, les processus de gestion financière et les systèmes d'information (c.-à-d. introduction ou optimisation requise de systèmes de comptabilité ou de systèmes de planification des ressources). • Gestion efficace de la trésorerie et des mouvements de fonds. • Solides processus de garantie et de gestion des risques financiers. • Création, optimisation ou renforcement de systèmes de gestion financière pour les structures de mise en œuvre de projets ou de programmes en vue de gérer les investissements du Fonds mondial.
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Plaidoyer et suivi dirigé par la communauté de la mobilisation des ressources nationales	<p>Activités liées au plaidoyer au niveau local, provincial, national ou régional en faveur de la mobilisation des ressources nationales, dirigées par des organisations communautaires, des réseaux et des acteurs de la société civile, en particulier ceux qui représentent les populations clés et vulnérables, marginalisées et mal desservies. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de campagnes de plaidoyer visant la mobilisation de ressources nationales pour les trois maladies et la CSU. • Élaboration, appui et renforcement de mécanismes communautaires qui surveillent le budget de la santé, les décisions d'allocation de fonds pour la santé et les dépenses de santé.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Contractualisation sociale	<p>Activités liées à l'établissement ou au renforcement de mécanismes de financement public de la prestation de services par le secteur privé (acteurs non étatiques), en particulier la société civile ou les organisations communautaires et dirigées par la communauté. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse du contexte juridique et politique. • Calcul des coûts des services et des accords de mise en œuvre. • Processus d'appel d'offres et de sélection. • Élimination des goulets d'étranglement juridiques, administratifs, politiques et en matière de ressources (financement et ressources humaines) relatifs au financement public du secteur privé (acteurs non étatiques), en particulier les organisations de la société civile. • Amélioration de la capacité technique des entités gouvernementales pour la passation de marchés axés sur les résultats au secteur privé, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile dans le domaine de la prestation de services, lancement d'appels d'offres, sélection, supervision et suivi transparents, évaluation des projets. • Renforcement de la capacité institutionnelle des organisations de la société civile à participer aux processus gouvernementaux et de contractualisation sociale aux fins d'appels d'offres, de planification, de budgétisation, de gestion et de suivi de la mise en œuvre. <p>→ Les activités liées à l'implication du secteur privé élargi doivent être incluses dans le module « SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Données et analyses liées au financement de la santé	<p>Activités liées au renforcement des systèmes de production de données sur les coûts, le financement et les dépenses et à leur utilisation pour améliorer le suivi du financement de la santé et de la lutte contre les maladies, la planification financière et la budgétisation, et le rapport coût-efficacité des investissements. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des dépenses de santé, y compris les comptes nationaux de la santé, l'évaluation des dépenses nationales relatives au sida, l'analyse conjointe des dépenses des programmes de lutte contre les maladies avec des partenaires, les examens des dépenses publiques et autres évaluations des dépenses. • Examen et analyse du budget consacré à la santé. • Établissement des coûts des plans du secteur de la santé, des plans stratégiques nationaux pour les programmes de lutte contre les maladies, des argumentaires d'investissement, des plans opérationnels et de la mise en œuvre des programmes, des interventions sanitaires précises afin d'éclairer la planification stratégique et la conception des modalités de paiement en fonction des résultats. • Espace budgétaire pour les évaluations de la santé, les évaluations des systèmes de financement de la santé, la matrice de progrès du financement de la santé et autres diagnostics de financement de la santé. • Analyses de l'efficacité pour optimiser le rendement des investissements des sources de financement. • Utilisation d'analyses personnalisées du rapport coût-efficacité et de l'impact budgétaire pour guider l'adoption ou l'établissement de priorités liées aux (nouvelles) technologies, aux interventions ou aux combinaisons d'interventions entre les populations et les zones géographiques, et aux modalités de prestation de services. • Analyse géospatiale de l'accessibilité physique et financière aux services pour éclairer les décisions d'investissement. • Assistance technique, renforcement des capacités et soutien opérationnel.
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Modalités de financement mixte	<p>Activités liées à l'exploitation de ressources supplémentaires (financières et techniques) d'autres partenaires de développement, tels que les banques multilatérales de développement, au moyen de mécanismes de financement innovants, et de leur utilisation efficace pour catalyser ou mettre à l'échelle la couverture de services de lutte contre les maladies ou les réformes du secteur de la santé afin de franchir les obstacles systémiques à la pérennité des programmes soutenus par le Fonds mondial. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique à l'élaboration ou à la mise en œuvre de mécanismes de financement novateurs. • Investissements par l'intermédiaire de mécanismes de financement novateurs tels que des accords de financement mixte ou des rachats de prêts. • Frais administratifs des partenaires de développement pour un financement novateur, notamment les frais et les risques de paiement anticipé.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Politique, stratégie, gouvernance	<p>Activités liées à l'élaboration, à la révision et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des produits de santé à plusieurs niveaux. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration ou mise à jour d'une politique nationale en matière de médicaments (notamment l'adoption de la classification « AWaRe » de l'Organisation mondiale de la Santé), de diagnostic ou de dispositifs médicaux. • Élaboration ou mise à jour d'une stratégie nationale de gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement et d'un plan directeur de logistique ou d'un plan de mise en œuvre. • Élaboration ou mise à jour de listes de médicaments et de diagnostics essentiels, de formulaires et de directives thérapeutiques normalisées liés aux médicaments à l'échelle nationale, et de lignes directrices consolidées sur le dépistage. • Élaboration ou mise à jour de législation et de manuels relatifs aux achats (lois, politiques, lignes directrices, outils, etc.), notamment sur les questions de réglementation et d'assurance ou de contrôle de la qualité. • Élaboration ou mise à jour d'outils de gestion d'assurance qualité (cadre juridique réglementaire, politiques, normes, documentation, procédures opérationnelles normalisées, formulaires, rapports, etc.). • Gestion nationale des produits de santé, coordination de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, mécanismes de supervision formative et de contrôle, notamment l'intégration de produits spécifiques aux maladies au système national. • Élaboration de politiques liées aux effectifs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé et de programmes de renforcement des capacités. • Stratégie, politiques et gouvernance liées aux systèmes d'information, aux processus, aux normes et aux données de la chaîne d'approvisionnement. • Assistance technique.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Capacité d'entreposage et de distribution, conception et opérations	<p>Activités visant à garantir l'entreposage, la gestion des stocks, la distribution, la conception et la mise en œuvre appropriés de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé, y compris la chaîne du froid, afin d'améliorer les résultats de la chaîne d'approvisionnement nationale. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la maturité de la chaîne d'approvisionnement, y compris en ce qui a trait à la mise en œuvre de « bonnes pratiques de stockage et de distribution des produits médicaux » (série de rapports techniques de l'OMS, n° 1025). • Renforcement des capacités de gestion des entrepôts. • Analyses des coûts de construction par rapport aux coûts de location de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement, p. ex. entrepôts, parc de véhicules ou calcul des coûts raisonnables de gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement aux fins de budgétisation. • Évaluation des besoins stratégiques de la capacité de stockage et de transport actuelle, y compris l'évaluation des besoins à venir et de l'efficacité. • Analyse, optimisation et restructuration des flux de produits, notamment les trajectoires de flux, la fréquence, les cycles, le stock régulateur, la flotte de transport, les itinéraires et les moyens de transport (c.-à-d. optimisation des stocks, des entrepôts, du réseau de distribution, de la flotte de transport et des itinéraires). • Outils, technologie et renforcement des capacités permettant d'effectuer les activités de conception de la chaîne d'approvisionnement. • Mise à niveau de l'infrastructure (au niveau central ou périphérique), par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à niveau de l'infrastructure des entrepôts physiques ou augmentation de la capacité de stockage. ○ Augmentation de la capacité de distribution. ○ Matériel permettant la gestion des entrepôts. • Systèmes de surveillance de la température et de l'humidité relative (cartographie des températures, installation de dispositifs de surveillance de la température dans les entrepôts [p. ex. enregistreurs de données], véhicules, lots expédiés et installations). • Élaboration et déploiement de lignes directrices et de procédures opérationnelles normalisées de manuels sur la distribution, l'entreposage et la gestion des stocks des produits de santé. <p>→ Le matériel informatique et les logiciels de gestion des entrepôts doivent être inclus dans l'intervention « Systèmes d'information de la chaîne d'approvisionnement ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Capacité de planification et d'achat	<p>Activités liées au soutien de la capacité de planification et d'achat efficaces de produits et de services de santé aux fins de gestion des produits de santé. Cela couvre les activités et les produits pris en charge par des fonds de subventions. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de planification, de quantification et de prévision des produits de santé, notamment leur introduction et leur suppression. • Évaluation de la capacité d'achat, notamment le financement et la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration nécessaires. • Renforcement des capacités aux fins d'amélioration de l'analyse de l'offre et de la demande, élargissement des options d'achat permettant d'optimiser les ressources, suivi de l'efficacité des achats. • Assistance technique et renforcement des capacités des programmes nationaux et des bénéficiaires principaux afin d'effectuer des achats selon différentes modalités (achats nationaux, régionaux, internationaux, groupés). • Élaboration de mesures pour contrôler l'efficacité des achats et le suivi des résultats des fournisseurs. • Élaboration ou déploiement d'un logiciel de planification des achats ou d'un portail d'achat en ligne. • Élaboration ou révision de lignes directrices, formation et adoption de pratiques d'achat écologiques. • Approches visant à exploiter le potentiel du secteur privé dans le cadre des activités susmentionnées. • Élaboration et mise en œuvre d'outils de données pour la gestion des achats (p. ex. portail d'achat, système de planification des ressources, gestion des fournisseurs).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Soutien en matière de réglementation ou d'assurance qualité	<p>Activités visant à mettre en place un système de gestion de la qualité et à renforcer les capacités des autorités de réglementation nationales dans le cadre de leurs principales fonctions de réglementation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du système de réglementation des pays. • Prestation et mise en œuvre de services de réglementation efficaces comme l'homologation, l'évaluation des dossiers, l'inspection des bonnes pratiques de fabrication, l'enregistrement ou l'autorisation de mise en marché, la surveillance de la sécurité. • Optimisation et accélération des processus nationaux d'enregistrement des produits de santé afin d'accélérer l'accès aux marchés nationaux. • Réunions et formations avec des parties prenantes dans les pays pour faciliter l'accès au marché des nouvelles technologies importantes pour la santé publique recommandées par l'OMS. • Renforcement des capacités afin de mener des activités de surveillance post-commercialisation et de contrôle qualité dans les pays au niveau national. • Renforcement des capacités afin de mener des activités de pharmacovigilance. • Surveillance post-commercialisation des médicaments et des technologies médicales (y compris du matériel et des produits de diagnostic in vitro). • Contrôle qualité des produits de santé, p. ex. soutien de l'accréditation ou de la préqualification des laboratoires de contrôle qualité. • Homologation, inspection et mise en œuvre de sites de fabrication et de la chaîne de distribution. • Mises à jour et diffusion de cadres réglementaires, stratégies de lutte contre la contrefaçon, renforcement de la collaboration avec des organismes d'application de la loi (ministère de la Justice, police, douanes ou contrôles frontaliers). • Déploiement de systèmes de gestion de l'information (logiciels, matériel, formations, assistance technique, y compris la capacité d'interopérabilité des systèmes) pour les données de réglementation.
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Prévention, réduction et gestion des déchets liés aux soins de santé	<p>Activités liées au renforcement des systèmes nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets liés aux soins de santé, y compris les déchets de laboratoire et autres déchets produits dans le cadre de la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluations et interventions en faveur d'achats écologiques responsables de produits de santé et de chaînes d'approvisionnement durables axées sur les livraisons et les retours, conformément aux règlements internationaux et nationaux.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des risques et gestion des déchets dans la chaîne d'approvisionnement – notamment la logistique de retour à l'expéditeur des déchets médicaux générés ou des produits rappelés et qui ne sont plus nécessaires – et des émissions de carbone et de la vulnérabilité climatique. • Élaboration ou mise à jour d'un plan national de gestion des déchets liés aux soins de santé et conception d'interventions durables, sûres et écologiques pour la gestion ou l'élimination des déchets liés aux soins de santé et aux laboratoires. • Établissement et renforcement des systèmes nationaux de gestion des déchets, y compris la collecte, la classification, le tri et la manipulation en toute sécurité, le transport de retour, le recyclage ou le traitement et l'élimination des déchets de laboratoire et des déchets médicaux. • Formation des ressources humaines à tous les niveaux du secteur public et du secteur privé afin de sensibiliser le personnel et d'améliorer ses compétences en matière de pratiques de gestion des déchets, y compris la chaîne d'approvisionnement retour. • Infrastructure et équipement nécessaires à la collecte, au transport, au traitement et à l'élimination des déchets médicaux, conformément aux normes environnementales et de santé au travail. • Partenariats entre le public et le privé à des fins de gestion durable et écologique des déchets médicaux. • Collaboration avec les communautés et la société civile pour mettre en œuvre des pratiques de gestion des déchets médicaux respectueuses de l'environnement. • Introduction de méthodes innovantes et durables visant à respecter la hiérarchie relative à la gestion des déchets afin de prévenir, de minimiser, de réutiliser et de recycler les déchets liés aux soins de santé. • Exercices de conception de la chaîne d'approvisionnement visant à planifier la logistique de retour à l'expéditeur lorsque cela est nécessaire pour la gestion et l'élimination des déchets, tout en garantissant un bon rapport coût-efficacité. • Évaluation de l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement « de bout en bout » (y compris l'évaluation de la vulnérabilité climatique). • Coûts opérationnels liés à la mise en œuvre d'activités de gestion des déchets (y compris les coûts relatifs à la collecte, au transport, à la destruction des déchets ou les coûts relatifs à l'achat, à l'installation, à l'entretien et à l'exploitation de sites ou de matériel de destruction des déchets à plus petite échelle).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Systèmes d'information de la chaîne d'approvisionnement	<p>Activités liées au déploiement de systèmes de gestion de l'information de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système électronique d'information de gestion de la logistique, systèmes de gestion d'entrepôt, données de référence ou catalogue national de produits, prévision et planification des approvisionnements, gestion des commandes et du transport, suivi et traçage, systèmes d'information relatifs aux données de réglementation. • Interopérabilité, analyse et visualisation des données (rapportage, tableaux de bord), gestion des actifs (logiciels, matériel, formations, soutien technique). • Renforcement des capacités de conception et de déploiement de tableaux de bord, d'élaboration de rapports de suivi des stocks et de diffusion et de rapportage aux fins de prise de décisions fondées sur des données probantes (y compris des mécanismes et des indicateurs de suivi des résultats). • Renforcement des capacités de conception de systèmes et de structures de gouvernance afin d'accélérer l'utilisation des données de la chaîne d'approvisionnement.
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Élargissement du système national de la chaîne d'approvisionnement au moyen de l'externalisation	<p>Activités liées à l'élargissement du système national de la chaîne d'approvisionnement au moyen de l'externalisation de services de la chaîne d'approvisionnement à des fournisseurs privés ou nationaux au besoin. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des opérations en cours (conception, demande, résultats, coûts) et des besoins. • Définition des activités logistiques qui pourraient bénéficier de l'externalisation, rédaction des exigences, processus d'achat, mise en œuvre, gestion des résultats relatifs aux contrats et aux prestataires de services, analyses coûts-avantages. • Cadre stratégique visant à établir la priorité des ressources et des investissements à l'échelle nationale dans le renforcement d'effectifs axé sur l'approche « One Health ». • Coûts opérationnels liés à l'externalisation de l'entreposage et de la distribution, notamment la location d'entrepôts, l'externalisation de services de sécurité ou de données, l'externalisation de la distribution à des prestataires de services logistiques tiers. • Amélioration de l'infrastructure, notamment la rénovation des installations en accord avec les recommandations internationales, la mise en place d'une alimentation électrique de secours, l'examen de la possibilité d'utiliser des sources d'énergie renouvelable. <p>→ Les activités liées à l'optimisation du réseau de diagnostic et au recrutement de fournisseurs de diagnostic selon des modalités de tarification forfaitaire doivent être incluses dans le module « SRPS / PP : systèmes de laboratoire ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : planification, gestion et gouvernance des RHS, y compris des ASC	<p>Activités liées au renforcement des politiques, de la planification et de la gouvernance en matière de ressources humaines pour la santé (RHS), y compris les agents de santé communautaires (ASC). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'indicateurs de RHS, y compris pour les ASC, aux systèmes nationaux de données sur les RHS. • Analyses des RHS, p. ex. évaluations du marché du travail du secteur de la santé, comptes nationaux des personnels de santé, répartition des RHS et des ASC, analyse géospatiale comprise, suivi des ressources relatives aux RHS, enquêtes sur les indicateurs des besoins en personnel par rapport à la charge de travail, analyses des genres et de l'équité. • Numérisation de systèmes exhaustifs d'information concernant les RHS et de registres de fournisseurs, y compris de listes de référence nationales d'ASC géolocalisées hébergées dans des registres et des systèmes de paye mobiles ou numériques d'ASC. • Politique ou planification stratégique relatives aux RHS, comme l'élaboration et le suivi d'une stratégie nationale en matière de RHS, y compris le soutien catalytique au dialogue sur le financement du personnel de santé ; prestation de services intégrée et perfectionnement de la main-d'œuvre pluridisciplinaire (y compris les ASC) et surveillance, conformément au cadre de compétences de la CSU ; normes et programmes nationaux de perfectionnement professionnel continu ; élaboration d'échelons de carrière, de plans de dotation et de descriptions de postes. • Élaboration de politiques sur la protection et la sécurité des RHS, y compris les ASC. Il peut s'agir de la protection contre la violence, la discrimination ou le harcèlement sexuel, ainsi que de la santé au travail et la santé mentale des professionnels de la santé. • Dialogue social entre le ministère de la Santé ou d'autres employeurs et le secteur privé ou des organisations représentant les RHS, y compris les ASC. • Définition d'un ensemble de services intégrés devant être offerts par différents types d'ASC et du champ d'activité des ASC. • Réglementation des ASC, y compris la normalisation de la formation et de la certification préalables à l'emploi fondées sur les compétences. <p>Exemples d'activités de préparation aux pandémies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de normes minimales pour les niveaux de dotation en personnel chargé de la santé animale (animaux domestiques et sauvages), environnementale et humaine. • Stratégie des ressources humaines pour les secteurs de la santé animale et environnementale. • Cadre stratégique visant à établir la priorité des ressources et des investissements à l'échelle nationale dans le renforcement d'effectifs axé sur l'approche « One Health ».

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Plans de préparation et de riposte, cadres juridiques et réglementaires, procédures opérationnelles normalisées, directives techniques, boîte à outils et protocoles nationaux visant à délocaliser et à accueillir du personnel de santé pluridisciplinaire en cas d'urgence de santé publique. • Ripostes rapides en cas d'événements de santé publique, exercices ou analyses rapides de planification des effectifs pour orienter l'optimisation et le redéploiement des compétences de la main-d'œuvre. • Mesures politiques d'urgence visant à optimiser la combinaison des compétences et à favoriser la croissance des effectifs. • Élaboration et examen de programmes novateurs pour garantir l'accès aux services de santé essentiels pendant les événements de santé publique, p. ex. programmes de télémédecine et autres applications de santé mobile appliquées à la préparation et à la riposte aux pandémies. <p>→ Les candidats sont encouragés à soutenir les ASC qui offrent un ensemble de services intégrés en accord avec les orientations normatives de l'OMS et conformément aux normes nationales relatives à la catégorie d'ASC visée.</p> <p>→ Le budget de l'analyse du financement de la santé, p. ex. les évaluations de l'espace budgétaire pour éclairer la planification stratégique des RHS, doit être établi dans l'intervention « Données et analyses liées au financement de la santé ».</p> <p>→ Les coûts des ressources humaines en lien avec cette intervention doivent être inclus ici.</p>
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : éducation et développement de nouveaux agents de santé (à l'exception des ASC)	<p>Activités liées au personnel de soins de santé primaires et au personnel soignant chargé de la prestation de services de santé intégrés et axés sur la personne, notamment pour plus d'une maladie (VIH, tuberculose et paludisme) ou une maladie (VIH, tuberculose ou paludisme) et d'autres services de santé tels que les soins de santé primaires, la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA), les comorbidités, y compris les maladies non transmissibles et la santé mentale, les compétences liées au Règlement sanitaire international (RSI). Elles concernent les agents de santé et le personnel soignant des secteurs public et privé. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration, mise à jour ou déploiement de systèmes d'accréditation et de contrôle qualité des établissements de formation dans le domaine de la santé. • Renforcement des capacités des établissements de formation dans le domaine de la santé. • Formation clinique initiale axée sur les compétences et les aptitudes avec contenu technique intégré. • Élaboration ou révision de programmes de formation de manière à ce qu'ils soient axés sur les compétences et les aptitudes. • Application, utilisation et intégration de plateformes et d'outils de santé numériques, y compris l'élaboration de solutions d'apprentissage mixte pour l'éducation et le développement de RHS.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale, y compris l'élaboration et la révision de programmes de formation. • Formations intégrées sur l'éthique médicale visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination dans les formations sanitaires et à promouvoir des soins centrés sur le patient. • Mesures de sécurité et de protection des agents de santé, y compris en ce qui a trait à la santé mentale. <p>Exemples d'activités de préparation aux pandémies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de formation en épidémiologie de terrain donnant lieu à un diplôme – y compris un programme avancé de formation en épidémiologie de terrain à l'intention de stagiaires de professionnels de la santé humaine et animale – notamment l'élaboration d'un programme de formation et le renforcement des capacités des établissements de formation dans le domaine de la santé. • Activités de suivi de la main-d'œuvre en épidémiologie de terrain dans le pays, y compris les diplômés et les postes pourvus après la formation. <p>→ Les candidats sont encouragés à explorer les possibilités d'intégration d'activités de formation initiale pour plus d'une maladie et à tirer parti des contributions relatives aux maladies pour intensifier le perfectionnement des effectifs pour les soins de santé primaires. Les activités de formation préalable à l'emploi spécifiques aux maladies et aux événements doivent être indiquées dans les modules de maladies appropriés.</p> <p>→ L'éducation préalable à l'emploi des ASC doit être incluse dans l'intervention « SRPS / PP : ASC – sélection, formation initiale et certification ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : rémunération et déploiement de personnel actuel ou nouveau (à l'exception des ASC)	<p>Activités liées au soutien de l'expansion de la couverture, du déploiement ou du maintien en poste des agents de santé qui offrent des services de soins de santé primaires, y compris des services de santé dans le cadre de programmes visant plusieurs maladies. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salaires et indemnités éligibles pour les agents de santé et le personnel soignant. • Élaboration de programmes incitatifs axés sur les résultats ou participation à ces programmes. • Élaboration de programmes de maintien en poste ou participation à ces programmes. <p>Exemples d'activités de préparation aux pandémies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de recrutement temporaire d'agents de santé dûment autorisés (p. ex. RHS à la retraite ou au chômage) afin de soutenir la capacité d'appoint en cas d'urgence sanitaire. • Programmes accélérés pour l'embauche limitée dans le temps d'étudiants ou de résidents en médecine, en sciences infirmières ou dans d'autres professions de la santé, sous étroite surveillance, afin de combler les pénuries de personnel pendant un événement de santé publique ou une intervention d'urgence. <p>→ Les candidats sont encouragés à appuyer les RHS – y compris au niveau des soins de santé primaires – qui se chargent de plusieurs maladies et de la préparation aux pandémies. Les coûts liés aux RHS pour le maintien en poste et la mise à l'échelle d'agents de santé qui offrent des services relatifs à une seule maladie doivent être indiqués dans le module de maladie approprié.</p> <p>→ La rémunération des ASC doit être incluse dans l'intervention « SRPS / PP : ASC – contractualisation, rémunération et rétention en poste ».</p>
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : formation continue (à l'exception des agents de santé communautaires)	<p>Activités liées au personnel de soins de santé primaires et au personnel soignant chargé de la prestation de services de santé intégrés et centrés sur la personne, pour plusieurs maladies (VIH, tuberculose et paludisme), ou pour une maladie (VIH, tuberculose et paludisme) et d'autres services (soins de santé primaires, SRMNIA, comorbidités, y compris les maladies non transmissibles et la santé mentale, compétences liées au RSI). Elles concernent les agents de santé et le personnel soignant des établissements des secteurs public et privé. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue sur place axée sur les compétences et les aptitudes avec contenu technique intégré, associée à un suivi à l'issue de la formation, au moyen d'une supervision formative intégrée ou d'une amélioration collaborative et permanente de la qualité. • Formations intégrées sur l'éthique médicale visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé et à promouvoir des soins axés sur le patient. • Mesures de sécurité et de protection des agents de santé, y compris en ce qui a trait à la santé mentale et à l'exploitation, à la violence, aux atteintes et au harcèlement sexuels des RHS.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration ou révision de programmes de formation continue de manière à ce qu'ils soient axés sur les compétences et les aptitudes. • Harmonisation des programmes de formation continue avec les plans nationaux de perfectionnement professionnel continu. • Application, utilisation et intégration de plateformes et d'outils de santé numériques, y compris l'élaboration de solutions d'apprentissage mixte pour le perfectionnement professionnel continu. • Approches visant à exploiter le potentiel du secteur privé. <p>Exemples d'activités de préparation aux pandémies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de formation en épidémiologie de terrain (formation de première ligne, programme intermédiaire de formation en épidémiologie de terrain) à l'intention de stagiaires de professionnels de la santé humaine et animale, notamment l'élaboration d'un programme de formation et le renforcement des capacités des établissements de formation dans le domaine de la santé. • Exercices de simulation sur la préparation aux pandémies. • Intégration de la préparation aux pandémies à la formation continue de perfectionnement professionnel d'équipes pluridisciplinaires (p. ex. surveillance de première ligne, épidémiologie, biostatistique, laboratoire et biosécurité, médecine vétérinaire, communication). <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Au besoin, les coûts de formation continue relative à une seule maladie doivent être indiqués dans les modules de maladies appropriés et harmonisés avec les programmes de perfectionnement professionnel continu des agents de santé.</p> <p>→ La formation continue des ASC doit être incluse dans l'intervention « SRPS / PP : ASC – formation continue ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : supervision formative intégrée pour les agents de santé (à l'exception des ASC)	<p>Activités liées au personnel de soins de santé primaires et au personnel soignant chargé de la prestation de services de santé intégrés et centrés sur la personne, notamment pour plus d'une maladie ou pour une maladie et d'autres services de soins de santé primaires, qui travaillent dans des établissements publics ou privés, et à leurs superviseurs. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de lignes directrices et de plans de supervision formative intégrée qui comprend la résolution de problèmes en groupe, le mentorat, la vérification des données sur les résultats et la rétroaction, éclairée par la participation communautaire. • Élaboration d'outils et de listes de contrôle numériques pour la supervision formative intégrée. • Formation de superviseurs sur les procédures opérationnelles normalisées pour la supervision formative intégrée, l'utilisation des données et la résolution de problèmes en groupe en vue d'améliorer les résultats et les compétences en leadership et en gestion. • Visites de supervision formative intégrée. • Supervision des superviseurs (planification et exécution). • Aide à la protection et à la sécurité des RHS, y compris en matière de santé mentale, comme la détection et la gestion du stress lié au travail. <p>Exemples d'activités de préparation aux pandémies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de superviseurs et de mentors de terrain pour l'épidémiologie appliquée et sur le terrain. • Lignes directrices sur le mentorat visant à surveiller l'activité des stagiaires, l'élaboration de projets, les obstacles à la formation. <p>→ La supervision formative intégrée des ASC doit être incluse dans l'intervention « SRPS / PP : ASC – supervision formative intégrée ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : amélioration de la qualité et renforcement des capacités en matière de qualité des soins	<p>Activités liées à l'amélioration de la qualité des services et au renforcement des capacités, notamment pour la détection et le rapportage des maladies dont la déclaration est obligatoire et l'alerte précoce aux autorités compétentes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approches collaboratives et novatrices d'amélioration continue de la qualité, y compris la résolution de problèmes en groupe. • Renforcement des capacités pour améliorer la qualité à l'échelle nationale, infranationale et des établissements. • Élaboration et mise en œuvre de politiques, de stratégies et de lignes directrices nationales sur la qualité des soins, y compris pour des soins respectueux centrés sur le patient et la protection contre l'exploitation, la violence, les atteintes et le harcèlement sexuels. • Renforcement des fonctions réglementaires liées à la qualité des soins, y compris pour le secteur privé. • Élaboration, adaptation et révision de normes, de directives cliniques et de protocoles de traitement pour offrir des soins intégrés, y compris des protocoles d'orientation des patients, la SRMNIA, la prise en charge des maladies non transmissibles en tant que comorbidités. • Élaboration de cadres nationaux de mesure et de résultats pour surveiller continuellement la qualité des soins, notamment la satisfaction de la clientèle dans les établissements publics et privés. • Formation en leadership et en gestion à l'intention des responsables de la santé nationaux, régionaux et de district, y compris la mise en place de mesures visant à promouvoir une augmentation du leadership féminin et de l'équité de genre. <p>→ La mise en œuvre du Programme mondial pour le leadership des laboratoires doit être incluse dans le module « SRPS / PP : systèmes de laboratoire » et l'intervention « SRPS / PP : structures nationales de gestion et de gouvernance des laboratoires ».</p> <p>→ Si les besoins épidémiologiques ou programmatiques l'exigent, des activités d'amélioration de la qualité pour une seule maladie doivent être incluses dans les modules de maladies correspondants.</p>
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : ASC – sélection, formation initiale et certification	<p>Activités liées à la sélection et à la formation préalable à l'emploi et à la certification axées sur les compétences des ASC (toutes catégories confondues) responsables de la prestation de services de santé intégrés axés sur la personne, y compris pour les trois maladies (VIH, tuberculose et paludisme), la préparation aux pandémies, la surveillance communautaire, la communication des risques et la participation communautaire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'ASC candidats pour une formation axée sur les compétences. • Renforcement des capacités des établissements nationaux et infranationaux de formation dans le domaine de la santé. • Élaboration ou révision d'un programme de formation de base préalable à l'emploi axé sur les compétences couvrant toutes les fonctions du rôle attendu et l'ensemble des services à fournir par la catégorie précise d'ASC.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Offre de formation préalable à l'emploi axée sur les compétences. • Élaboration, mise à jour et renforcement de systèmes de certification des ASC axée sur les compétences. • Certification officielle préalable à l'emploi axée sur les compétences. <p>→ Les occasions d'intégration de formation préalable à l'emploi pour plus d'une maladie doivent avoir priorité, notamment la prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire et les activités liées à la détection et au signalement des maladies dont la déclaration est obligatoire et à l'alerte précoce aux autorités compétentes, c.-à-d. la surveillance communautaire.</p> <p>→ Si les besoins épidémiologiques ou programmatiques l'exigent, des activités de sélection, de formation préalable à l'emploi et de certification axée sur les compétences des ASC offrant des services liés à une seule maladie doivent être incluses dans les modules de maladie appropriés.</p>
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : ASC – contractualisation, rémunération et rétention en poste	<p>Activités liées à la contractualisation, à la rémunération et à la rétention des ASC (toutes catégories confondues) responsables de la prestation de services de santé intégrés et centrés sur la personne, y compris pour les trois maladies (VIH, tuberculose et paludisme), la préparation aux pandémies, la surveillance communautaire, la communication des risques et la participation communautaire, selon le rôle attendu. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration, révision ou mise à jour des contrats des ASC précisant les rôles et les responsabilités, les conditions de travail, le régime de rémunération, l'avancement professionnel et les droits des travailleurs. • Élaboration et mise à jour de mécanismes pour verser dans les temps le salaire intégral aux ASC en poste et en effectuer le suivi, et pour éviter le paiement d'employés fictifs. • Salaires, incitatifs, prestations et allocations auxquels sont éligibles les ASC. • Élaboration de programmes de maintien en poste des ASC ou participation à ces programmes. <p>→ On encourage les candidats à soutenir les ASC qui offrent un ensemble de services intégrés. Les activités liées à l'embauche, à la rémunération et au maintien en poste d'ASC offrant des services relatifs à une seule maladie doivent être indiquées dans le module de maladie approprié.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : ASC – formation continue	<p>Activités liées à la formation continue des ASC (toutes catégories confondues) responsables de la prestation de services de santé intégrés axés sur la personne, y compris pour les trois maladies (VIH, tuberculose et paludisme), la préparation aux pandémies, la surveillance communautaire, la communication des risques et la participation communautaire, selon le rôle attendu. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des établissements nationaux et infranationaux de formation dans le domaine de la santé pour la formation continue d'ASC axée sur les compétences. • Élaboration ou révision de programmes de formation continue de base axés sur les compétences couvrant toutes les fonctions du rôle attendu et l'ensemble des services à fournir par la catégorie précise d'ASC. • Offre de formation continue de base axée sur les compétences aux ASC selon les fonctions et le rôle attendus. • Application, utilisation et intégration de plateformes et d'outils de santé numériques, y compris l'élaboration de solutions d'apprentissage mixte pour le perfectionnement professionnel continu. <p>→ On encourage les candidats à soutenir les ASC qui offrent un ensemble de services intégrés. Si les besoins épidémiologiques ou programmatiques l'exigent, une formation continue destinée aux ASC offrant des services liés à une seule maladie doit être incluse dans les modules de maladies appropriés.</p> <p>→ Le budget de la définition des conditions de travail et des tâches des ASC doit être établi sous l'intervention « SRPS / PP : planification, gestion et gouvernance des RHS, y compris des ASC ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	SRPS / PP : ASC – supervision formative intégrée	<p>Activités liées à la supervision formative intégrée des ASC (toutes catégories confondues) et des superviseurs des ASC responsables de la prestation de services de santé intégrés axés sur la personne, y compris pour les trois maladies (VIH, tuberculose et paludisme), la préparation aux pandémies, la surveillance communautaire, la communication des risques et la participation communautaire, selon le rôle attendu. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de procédures opérationnelles normalisées aux fins de supervision formative intégrée des ASC, notamment la supervision de groupe pour la résolution de problèmes, la rétroaction et les vérifications de la communauté et des patients, l'observation des ASC dans la communauté et la rétroaction individuelle avec les ASC. • Élaboration d'outils et de listes de contrôle numériques pour la supervision formative intégrée. • Formation des superviseurs d'ASC et de leurs superviseurs sur les procédures opérationnelles normalisées afin d'améliorer les compétences en supervision formative intégrée, en leadership et en gestion. • Aide à la protection et à la sécurité des ASC, y compris en matière de santé mentale, comme la détection et la gestion du stress lié au travail. • Supervision formative intégrée des ASC conformément aux procédures opérationnelles normalisées et à l'aide d'outils et de listes de contrôle numériques. • Supervision des superviseurs d'ASC. • Approches visant à faire participer le secteur privé à la supervision formative intégrée des ASC. <p>→ Les candidats sont encouragés à soutenir les ASC qui offrent des services relatifs à plusieurs maladies et à la supervision formative intégrée. Au besoin, la supervision spécifique à chaque maladie doit être indiquée dans le module de maladie correspondant.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : structures nationales de gestion et de gouvernance des laboratoires	<p>Activités liées au renforcement de la gouvernance, de la planification et de la gestion des laboratoires à l'échelle nationale. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration, examen et mise à jour de politiques stratégiques, de procédures opérationnelles normalisées, de directives techniques, de normes et de plans nationaux relatifs aux laboratoires, notamment pour la mise en œuvre d'essais et de contrôles échelonnés, y compris des laboratoires de référence. • Mise en place de structures nationales de gestion des laboratoires à tous les niveaux, dans les secteurs public et privé. • Coûts de fonctionnement permettant de soutenir les directions nationales des laboratoires. Suivi stratégique, gestion opérationnelle, supervision, assistance technique et communication du niveau national au niveau infranational. • Coûts de fonctionnement relatifs aux groupes et aux axes de travail technique des laboratoires, aux mécanismes de coordination et à la cartographie des contributions des partenaires. • Planification des ressources humaines, dotation en personnel et formation pour les laboratoires à tous les paliers du réseau, et gestion des programmes pour les programmes intégrés de lutte contre les maladies. • Élaboration, examen et mise à jour des listes nationales des diagnostics essentiels, conformément à la liste nationale des maladies prioritaires. • Réformes juridiques, réglementaires et politiques et mises à jour ou révisions des lois et des règlements sur les installations de tests biomédicaux. • Programme mondial pour le leadership des laboratoires et intégration du programme de formation au sein des instituts d'enseignement supérieur. • Élaboration d'une stratégie nationale de surveillance « One Health » ou de surveillance de la résistance aux antimicrobiens. • Création d'une structure de gouvernance et d'un centre de coordination à l'échelle nationale pour superviser l'élaboration et le fonctionnement d'un système national de surveillance « One Health » ou de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (y compris dans le secteur de la santé animale). <p>→ La planification de la biosûreté et de la sécurité doit être incluse dans l'intervention « SRPS / PP : biosûreté et biosécurité, infrastructure et matériel ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : systèmes de gestion de la qualité et accréditation	<p>Activités liées aux systèmes de gestion de la qualité intégrés aux programmes de lutte contre les maladies et à l'accréditation des laboratoires. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une structure indépendante au niveau central et mise en place du personnel chargé de superviser les services de laboratoire et d'élaborer des normes nationales de qualité des laboratoires. • Systèmes d'inspection et d'homologation des laboratoires, y compris les adaptations de normes internationales à l'échelle locale et l'obtention du financement et des ressources humaines nécessaires. • Établissement de systèmes nationaux de gestion de la qualité (c.-à-d. programmes d'accréditation SLIPTA 2.0, SLMTA), participation à des programmes externes d'assurance qualité (c.-à-d. tests d'aptitude, mentorat et supervision de sites) pour le diagnostic des maladies prioritaires à tous les niveaux des réseaux échelonnés (y compris des services nationaux de transfusion sanguine). • Accréditation des laboratoires publics ou privés (en particulier ISO 15189 ou ISO 17043) et conservation de l'accréditation. • Établissement de normes minimales pour la certification ou l'homologation afin d'améliorer la réglementation et le soutien des organismes de réglementation nationaux pour inspecter et autoriser les laboratoires aux niveaux national et infranational. • Soutien réglementaire aux fins d'adoption de nouveaux diagnostics in vitro (c.-à-d. vérification ou validation, élaboration de politiques, y compris des algorithmes et des stratégies diagnostiques).
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : systèmes d'information de laboratoire	<p>Activités liées à la mise en place et au renforcement des systèmes d'information de laboratoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, mise à jour et renforcement de systèmes nationaux d'information de laboratoire pour toutes les maladies à tous les niveaux, y compris la communication de l'information aux niveaux public, privé et communautaire. • Solutions d'interopérabilité pour tous les systèmes de santé numériques, y compris les dossiers médicaux électroniques, les systèmes d'information de gestion de la logistique (SIGL), les systèmes d'information de laboratoire et les systèmes de gestion de l'information pour la santé. • Renforcement des capacités du personnel chargé du suivi et de l'évaluation sur les principaux indicateurs relatifs aux laboratoires, notamment le soutien à l'analyse des données et à l'élaboration de tableaux de bord de laboratoire compatibles avec les systèmes nationaux de gestion de l'information pour la santé. • Établissement de formulaires et d'outils de communication de l'information, et de méthodes d'évaluation de la qualité des données. • Formation en informatique (certificat international de compétences informatiques) pour l'ensemble du personnel de laboratoire dans le cadre de la formation initiale ou continue.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Technologie et systèmes électroniques pour la recherche des contacts, la déclaration des résultats, les diagnostics, entre autres. • Solutions de connectivité pour le matériel de laboratoire et interopérabilité des logiciels médiateurs avec les systèmes intégrés d'information de laboratoire.
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : optimisation du réseau et analyse géospatiale	<p>Activités liées à l'évaluation, à la planification et à la mise en œuvre de l'optimisation du réseau de diagnostic. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données et analyse géospatiale de l'architecture intégrée du réseau de diagnostic, notamment les plateformes de diagnostic moléculaire et en ce qui concerne les principaux agents pathogènes endémiques et épidémiques. • Réseaux de cartographie et de modélisation, y compris les évaluations, les processus d'optimisation et les analyses visant à évaluer les compromis liés à l'accès, au rapport coût-efficacité et à l'équité relativement à l'implantation d'équipement ou de plateformes pour plusieurs maladies dans des réseaux intégrés de laboratoires. • Formation continue et préalable à l'emploi du personnel clé sur la gestion continue des ressources du réseau de diagnostic, y compris la numérisation des ressources par l'intermédiaire d'interfaces Web. • Formation du personnel de laboratoire sur les nouvelles procédures de diagnostic pertinentes permettant de détecter les maladies prioritaires, y compris la formation croisée sur différentes méthodes de dépistage. • Évaluation des capacités de laboratoire actuelles relatives à l'antibiogramme de bactéries communes.
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : surveillance en laboratoire	<p>Activités liées à l'établissement ou à l'expansion d'installations de base pour la surveillance en laboratoire, y compris la capacité relative à la génomique et au séquençage, la surveillance séroépidémiologique et la surveillance environnementale. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'analyseurs de séquences et de matériel de laboratoire accessoire pour les installations de séquençage de base en appui au séquençage de plusieurs agents pathogènes. • Établissement de plans stratégiques de surveillance génomique, y compris l'intégration de la collecte d'échantillons pour la surveillance génomique dans les systèmes nationaux ou régionaux existants de transfert d'échantillons. • Formation avancée du personnel de laboratoire en séquençage en laboratoire de travaux pratiques et en bio-informatique. • Détection d'agents pathogènes émergents à partir d'échantillons humains et animaux, d'eaux usées et d'autres matrices environnementales. • Participation de laboratoires nationaux de référence à des consortiums mondiaux et régionaux de génomique, de séroépidémiologie et de surveillance environnementale.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la capacité de test de diagnostic moléculaire des laboratoires d'évaluation de la santé de l'environnement. • Développement de la capacité des laboratoires à détecter les maladies zoonotiques. • Élaboration et mise à jour d'un système de surveillance « One Health » ou de surveillance de la résistance aux antimicrobiens.
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : systèmes d'approvisionnement des laboratoires	<p>Activités liées au soutien des systèmes d'approvisionnement des laboratoires. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une liste nationale de diagnostics essentiels comprenant des spécifications pour la sélection d'équipement, de réactifs, de consommables et d'accessoires pour toutes les maladies prioritaires. • Normalisation et harmonisation de tests et de technologies, et élaboration de directives sur les modalités d'achats relatives aux diagnostics figurant sur la liste de diagnostics essentiels. • Prévision et quantification des besoins en consommables et en diagnostics de laboratoire. • Solutions de suivi à distance et de connectivité des données relatives à l'équipement de laboratoire. • Systèmes de planification des achats et de gestion de l'équipement, notamment la planification et la négociation de contrats d'entretien, d'accords de services groupés de location de réactifs ou de location selon une tarification forfaitaire. • Éducation, formation et supervision préalables à l'emploi afin de créer une main-d'œuvre de laboratoire liée à la chaîne d'approvisionnement des laboratoires. • Déploiement de trousse d'enquête épidémiologique (prélèvement d'échantillons et trousse de transport) ou de surveillance des maladies prioritaires, des zoonoses et de la salubrité des aliments.
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : système d'envoi et de transport des échantillons	<p>Activités liées au soutien de systèmes intégrés d'envoi et de transport des échantillons qui permettent d'effectuer des tests de diagnostic sur des échantillons correctement identifiés et collectés, transportés en toute sécurité au sein du réseau national de laboratoires échelonné ou vers des laboratoires ou des centres d'excellence régionaux ou mondiaux. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la rapidité et de la qualité des réseaux d'envoi des échantillons pour les maladies prioritaires et mise en place de réseaux d'envoi intégrés. • Évaluation des mécanismes d'envoi et des liens entre les différents niveaux des formations sanitaires. • Élaboration et transmission à tous les niveaux de procédures opérationnelles normalisées (dans le cadre de protocoles d'enquête épidémiologique) pour la collecte, la gestion et le transport d'échantillons. • Formation des entreprises de messagerie et des formations sanitaires à la gestion appropriée des échantillons provenant de cas présumés de maladies prioritaires. • Contrats de service avec des entreprises de messagerie (publiques ou privées) pour le transport d'échantillons.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations ou exercices de simulation afin de vérifier le fonctionnement des systèmes d'envoi d'échantillons.
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	SRPS / PP : biosûreté et biosécurité, infrastructure et matériel	<p>Les activités liées à la biosûreté et à la biosécurité peuvent comprendre l'amélioration de l'infrastructure des laboratoires et des systèmes de gestion du matériel. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des pratiques, des procédures et des contrôles techniques actuels en matière de biosécurité et de biosûreté à l'échelle nationale. • Élaboration de procédures opérationnelles normalisées relatives à la biosûreté et à la biosécurité propres aux sites, d'un cadre national, de lignes directrices et d'autres documents, notamment des plans d'action pour remplacer les cultures d'agents pathogènes dangereux par des méthodes d'enquête plus sûres. • Élaboration de mesures de contrôle des agents pathogènes, y compris de normes relatives aux systèmes de confinement, de manipulation opérationnelle et de signalement des échecs. • Cartographie des établissements de santé humaine, animale et environnementale qui entreposent ou conservent des toxines et des agents pathogènes dangereux ; élaboration et mise à jour de registres des dépôts d'échantillons contenant des agents pathogènes dangereux. • Lois ou règlements nationaux relatifs à la biosûreté et à la biosécurité dans tous les laboratoires traitant des agents dangereux. • Élaboration et mise en œuvre d'un système de signalement des incidents. • Programmes de formation sur les procédures d'intervention d'urgence. • Mise à niveau de l'infrastructure, notamment la modernisation d'installations en accord avec les recommandations internationales, le respect des niveaux de biosécurité requis, l'acquisition de matériel à accès restreint de dépistage de plusieurs maladies, la mise en place d'une alimentation électrique de secours, l'acquisition de mobilier, l'investissement dans les technologies de l'information et de la communication et la connectivité des technologies de laboratoire, et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. • Élaboration de normes de conception de laboratoires. • Coordination de systèmes de gestion de l'équipement entre les laboratoires biomédicaux et les programmes de lutte contre les maladies, notamment la planification et la négociation de contrats d'entretien et de contrats groupés d'entretien et de location de réactifs. • Éducation et formation (notamment préalables à l'emploi et professionnelles) d'ingénieurs biomédicaux. • Registres et inventaires du matériel numérique, avec des audits basés sur des données comme les indicateurs de performance, les taux d'utilisation et l'historique des services.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de service et de maintenance ou prolongation des garanties et des modalités de tarification forfaitaire. • Procédures opérationnelles normalisées de flux de travail et directives opérationnelles relatives au partage de matériel de diagnostic pour plusieurs maladies. • Mise en place de systèmes de sécurité de l'information pour tous les documents de nature sensible dans les installations où sont entreposés des toxines et des agents pathogènes dangereux. • Supervision formative, supervision et suivi des pratiques de biosûreté et de biosécurité, y compris les programmes ou les initiatives à l'échelle ministérielle. • Formation sur la réglementation de l'expédition internationale d'échantillons potentiellement infectieux. <p>→ Le matériel utilisé pour le dépistage d'une seule maladie doit être indiqué dans les modules de maladies appropriés.</p> <p>→ Les interventions de gestion des déchets liées aux produits de laboratoire doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de gestion des produits de santé », sous l'intervention « Prévention, réduction et gestion des déchets liés aux soins de santé ».</p>
SRPS / PP : oxygène médical et systèmes de soins respiratoires	SRPS / PP : approvisionnement en oxygène en vrac	<p>Activités liées à l'approvisionnement en oxygène en vrac. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations d'adsorption par inversion de pression, matériel de stockage d'oxygène liquide et approvisionnement. • Infrastructure visant à garantir la préparation des sites pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien de l'équipement d'oxygène en vrac, la mise en service et l'exploitation (p. ex. bâtis, dalles de béton, génératrices d'électricité, énergie solaire). • Concentrateurs d'oxygène. • Garantie, entretien et maintenance de l'équipement de production et de fourniture d'oxygène, conformément aux normes et aux directives de l'OMS – voir l'annexe 5 de la Note d'information sur les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) et toutes les références pertinentes.
SRPS / PP : oxygène médical et systèmes de soins respiratoires	SRPS / PP : distribution et stockage d'oxygène	<p>Activités de soutien à la distribution et au stockage d'oxygène. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution et fourniture de bouteilles, de bonbonnes et de systèmes de distribution externes d'oxygène médical aux hôpitaux. • Canalisations de distribution d'oxygène dans les formations sanitaires. • Vaporisateurs (pour oxygène liquide).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS / PP : oxygène médical et systèmes de soins respiratoires	SRPS / PP : administration d'oxygène et soins respiratoires	<p>Activités de soutien à l'administration d'oxygène et aux soins respiratoires. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et installation de dispositifs médicaux, d'oxygène et d'autres technologies de santé et produits pharmaceutiques recommandés par l'OMS, considérés comme essentiels pour le traitement et la prise en charge de maladies respiratoires dans les établissements de santé. • Équipements comme les interfaces d'administration d'oxygène jetables à usage unique (canules nasales, masques Venturi, masques avec sac réservoir), les pompes à perfusion et les tubulures intraveineuses, les ventilateurs invasifs et non invasifs, les lits de réanimation, les moniteurs de paramètres physiologiques, les oxymètres de pouls, l'équipement d'imagerie (échographie, radiographie thoracique [notamment numérique], scanners). • Garantie, entretien et maintenance et pièces de rechange conformes aux normes de l'OMS pour garantir le fonctionnement continu et la durabilité à long terme du matériel.
SRPS / PP : oxygène médical et systèmes de soins respiratoires	SRPS / PP : systèmes de soutien en matière d'oxygène	<p>Activités liées aux systèmes de soutien en matière d'oxygène. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la demande nationale en oxygène médical et des lacunes. • Élaboration et mise en œuvre de plans stratégiques ou opérationnels nationaux visant la mise à l'échelle de l'oxygène. • Formation et perfectionnement du personnel de la santé à la prise en charge des maladies respiratoires à partir de normes internationales et de directives de l'OMS sur l'approvisionnement, la distribution et l'administration d'oxygène médical. • Diffusion d'information régulièrement mise à jour sur la prise en charge des maladies respiratoires. • Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des procédures et des protocoles de gestion des cas pour tous les patients. • Surveillance au niveau des patients afin d'évaluer l'amélioration des soins respiratoires. • Renforcement des capacités des soignants informels à offrir un soutien social dans les communautés. • Offre de services de proximité relatifs à certains aspects des soins respiratoires.
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Rapportage des données de routine	<p>Activités liées à la mise en place, au développement, à la mise à jour et au renforcement de systèmes nationaux de données programmatiques, tels que les systèmes de gestion de l'information pour la santé, à la fois spécifiques aux maladies et transversales. Il s'agit notamment de la communication de l'information globale ou sur les patients, de tous les niveaux (national, infranational) et tous les fournisseurs (publics, privés, communautaires), pour les systèmes de communication de l'information sur papier ou numériques (DHIS2 ou autre). Cela comprend le suivi des populations clés et des adolescentes et des jeunes femmes. Par exemple :</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation, examen, inventaire des systèmes numériques, analyse du modèle de maturité des systèmes ou analyse de situation du système de suivi et d'évaluation ou du système de gestion de l'information pour la santé. • Stratégies de suivi et d'évaluation ou du système de gestion de l'information pour la santé et stratégies du système numérique de gestion de l'information pour la santé, plans de mise en œuvre, cadre d'architecture organisationnelle, planification des investissements et feuilles de route à l'échelle nationale. • Système de suivi et d'évaluation ou gouvernance, coordination et renforcement des capacités à l'égard du système de gestion de l'information pour la santé à l'échelle nationale. • Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'évaluation, d'indicateurs, d'outils et de formulaires de rapportage. • Ressources humaines, formation et assistance technique. • Politiques et protocoles visant à intégrer les données sur les services de santé des secteurs communautaire et privé dans le système de gestion de l'information pour la santé ou le système communautaire d'information sanitaire national. • Mise en œuvre de protocoles mondiaux de données normatives dans l'architecture et les systèmes de données nationaux. • Intégration ou interopérabilité d'autres données ou systèmes d'information avec le système de gestion de l'information pour la santé, tels que le système communautaire d'information sanitaire, le dossier médical électronique ou un système de dossiers de santé partagés, le système d'information de gestion de la logistique (SIGL), le système d'information sur les ressources humaines, le système d'information pour les laboratoires. • Données sanitaires permettant la géolocalisation à l'aide d'un système d'information géographique. • Fonctionnement et maintenance de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, comme la connexion Internet, les ordinateurs portables, les imprimantes, les téléphones portables, les tablettes, etc. • Plateformes d'hébergement et de stockage de données telles que les services d'hébergement en infonuagique (<i>cloud</i>), les serveurs physiques ou les approches hybrides. • Élaboration et mise en œuvre de lois et de politiques de sécurité et de protection de la vie privée relatives à la collecte, à l'utilisation et à la transmission de données. <p>→ Les activités de rapportage des données de routine spécifiques à une maladie doivent être planifiées comme des parties intégrantes du système national d'information sanitaire courant ou interopérables avec celui-ci.</p> <p>Exemples d'activités pour le VIH.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outil de suivi des résultats de la prévention du VIH pour assurer le suivi des résultats de la prévention et de l'accès. • Services de dépistage du VIH (y compris le dépistage de routine dans les centres de consultations prénatales), traitement antirétroviral, suivi de la rétention et de l'attrition (y compris patients perdus de vue) et test de la charge virale.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de produits de prévention tels que des préservatifs et des lubrifiants ou du matériel d'injection stérile. • Activités conjointes de lutte contre la tuberculose et le VIH et mesures de contrôle des infections. • Suivi longitudinal de cohortes prospectives de patients sous thérapie antirétrovirale. • Tests récents d'infection à VIH afin de définir les groupes de populations ou les lieux dans lesquels la transmission est élevée. <p>Exemples d'activités pour la tuberculose.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement et rapportage de routine des données ou enregistrement électronique de la tuberculose. • Collecte et rapportage de routine des données sur la tuberculose pharmacorésistante. • Collecte de données et rapportage de routine : <ul style="list-style-type: none"> ○ Activités de recherche de cas dans la communauté, observance du traitement, surveillance des ruptures de stock, surveillance et gestion actives de la pharmacovigilance pour le traitement de la tuberculose (aDSM). ○ Administration du traitement préventif de la tuberculose. ○ Dépistage de la tuberculose au moyen des tests de diagnostic rapide recommandés par l'OMS et dépistage des cas présumés de tuberculose. ○ Activités conjointes de lutte contre la tuberculose et le VIH et mesures de contrôle de prévention des infections. • Mise en place, mise à l'échelle et maintenance de systèmes de surveillance numérique en temps réel des cas de tuberculose, capables de suivre chaque cas tout au long du continuum de soins. <p>Exemples d'activités pour le paludisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche « dépistage-traitement-suivi » par tous les prestataires de soins (publics, privés, communautaires). • Activités de chimioprévention dans des sites de prestation de services, comme le traitement préventif intermittent pendant la grossesse ou chez les nourrissons et la chimioprévention du paludisme saisonnier. • État des stocks de tests de diagnostic et de traitements de première intention. • Distribution continue de moustiquaires imprégnées d'insecticide ou de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée par l'intermédiaire de centres de consultations prénatales, de services liés au programme élargi de vaccination et d'écoles. • Prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire par des sites de prestation de services communautaires.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données auprès de sites de surveillance sentinelle dans les contextes de réduction de la charge de morbidité et rapportage basé sur les cas dans les contextes d'élimination. • Intégration de données de surveillance entomologique au système national de gestion de l'information pour la santé. • Intégration d'indicateurs climatiques pertinents aux répertoires de données sur le paludisme. • Numérisation des systèmes de données pour les interventions propres au paludisme (p. ex. campagnes de masse de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de chimioprévention du paludisme saisonnier). <p>→ Les activités liées à l'analyse, à l'interprétation et à l'utilisation des données doivent être incluses dans l'intervention « Analyses, évaluations, examens et utilisation des données ».</p> <p>→ Les activités liées à la qualité des données dans le système courant doivent être incluses dans l'intervention « Qualité des données ».</p> <p>→ La mise en place de systèmes de rapportage sur la chaîne d'approvisionnement et la logistique (p. ex. système de gestion des données de laboratoire, SIGL), de systèmes de communication de l'information des laboratoires (p. ex. système d'information de laboratoire ou système de gestion des données de laboratoire), de systèmes de rapportage de l'information financière et de systèmes de ressources humaines pour la santé doit être incluse dans les modules de SRPS correspondants.</p> <p>→ La supervision des activités de collecte et de rapportage des activités doit être incluse dans l'intervention « Qualité des données ».</p>
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Surveillance du VIH, de la tuberculose et du paludisme	<p>Activités liées à la mise en place et à la mise en œuvre de systèmes de collecte, d'analyse, d'interprétation et d'utilisation continues et systématiques sur chaque maladie ou sur les comportements aux fins de riposte de santé publique au VIH, à la tuberculose et au paludisme.</p> <p>Exemples d'activités pour le VIH.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des cas de VIH. • Surveillance sentinelle au sein des populations clés, chez les adolescentes et les jeunes femmes et dans le cadre de programmes liés aux droits humains. • Surveillance biocomportementale au sein des populations clés et chez les adolescentes et les jeunes femmes. • Surveillance des cas récents de VIH. <p>→ La conception et la mise en œuvre de la surveillance ou des enquêtes liées à la pharmacorésistance du VIH doivent être incluses dans le module « Traitement, prise en charge et soutien » pour le VIH.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>Exemples d'activités pour la tuberculose.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la pharmacorésistance et renforcement des capacités connexe. • Solutions de connectivité pour le diagnostic de la tuberculose au moyen de lecteurs automatisés utilisés pour le tube indicateur de croissance mycobactérienne Bactec, de l'hybridation inverse en ligne et d'analyseurs micro-PCR Truelab. • Évaluations des systèmes de surveillance de la tuberculose et application de la liste de contrôle des normes et des référentiels (si cela n'est pas prévu dans le cadre d'un examen épidémiologique de la tuberculose). • Activités de surveillance liées à la tuberculose et aux comorbidités, comme le diabète. <p>→ Les activités de surveillance en temps réel des cas de tuberculose doivent être incluses dans l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ Les activités liées à la planification et à la mise en œuvre d'enquêtes sur la résistance aux médicaments antituberculeux doivent être incluses dans l'intervention « Enquêtes ».</p> <p>Exemples d'activités pour le paludisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des pratiques et des systèmes de surveillance du paludisme. • Mise en place de systèmes et de pratiques de surveillance dans les sites de prestation de services. • Élaboration de seuils et de tableaux de surveillance des épidémies, de mécanismes et d'outils de collecte de données. • Activités visant à établir les changements dans la réceptivité (c.-à-d. la pertinence de l'écosystème pour la transmission du paludisme) et la vulnérabilité des populations. • Cartographie de la charge de morbidité du paludisme (profils épidémiologiques et entomologiques). • Stratification à l'échelle infranationale, adaptation des programmes d'intervention et priorisation des interventions. • Mise en place et mise en œuvre de la surveillance sentinelle du paludisme. • Procédures et outils de surveillance proactive et réactive des cas. • Enquête épidémiologique sur les cas, les contacts et l'origine. • Élaboration de lignes directrices et de procédures normalisées relativement aux enquêtes épidémiologiques. • Activités de surveillance transfrontalière du paludisme à l'intérieur des pays et entre eux. • Surveillance du paludisme parmi les groupes à risque ciblés et les populations très vulnérables.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ Les activités telles que la surveillance entomologique, les études sur la résistance aux insecticides et les études d'efficacité thérapeutique doivent être incluses dans les modules « Lutte antivectorielle » et « Gestion de cas » relatifs au paludisme.</p>
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	SRPS / PP : surveillance des maladies et des événements prioritaires susceptibles de provoquer des épidémies	<p>Activités liées au soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un système national de surveillance des maladies menaçant la santé publique, fondé sur les exigences du règlement sanitaire international, mettant l'accent sur la surveillance des alertes précoces, la vérification et les enquêtes relatives aux événements, et l'analyse et la transmission d'informations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités liées aux fonctions de surveillance des alertes précoces, y compris la surveillance basée sur les indicateurs et sur les événements. Par exemple : cartographie des parties prenantes de la surveillance. • Élaboration de mandats pour un groupe de travail de pays chargé de surveiller les événements potentiellement préoccupants pour la santé publique et la sécurité sanitaire, y compris tous les secteurs pertinents aux niveaux national et infranational. • Élaboration, examen ou diffusion de politiques nationales, d'autres instruments législatifs, de plans stratégiques ou opérationnels, de procédures opérationnelles normalisées et de documents d'orientation contenant une liste de maladies, de syndromes et d'événements prioritaires ou susceptibles de provoquer des épidémies selon le contexte du pays. • Diffusion de définitions de cas et de procédures opérationnelles normalisées sur le processus de détection, d'évaluation et de déclaration des cas. • Formation et supervision formative courantes du personnel de santé publique, des cliniciens, des communautés, notamment le secteur privé, les forces de police et les guérisseurs traditionnels. • Suivi et supervision formative de la mise en œuvre à tous les niveaux. • Mise au point de systèmes de surveillance nationaux dans d'autres secteurs appropriés pour la surveillance de dangers pertinents (p. ex. dangers liés au climat et à l'environnement, maladies animales, répartition des vecteurs, contamination des aliments, incidents au point d'entrée). • Élaboration, mise en œuvre et publication de revues intra-action (RIA) et de revues après action (RAA), ainsi que d'exercices de simulation (SimEx) et d'amélioration continue de la qualité. <p>Exemples d'activités liées à la vérification et aux enquêtes relatives aux événements.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion de directives et de procédures opérationnelles normalisées et formation de personnel pluridisciplinaire en appui à la vérification des événements, à l'évaluation des risques et aux enquêtes et à la gestion en lien avec les flambées épidémiques. • Élaboration de programmes de formation, de normes et d'infrastructure de technologie de l'information (TI) relatifs aux données liées aux épidémies à tous les niveaux. • Développement de systèmes de TI qui automatisent le rapportage des signaux, le tri, et la vérification et la gestion des événements. • Mise en place de systèmes, d'outils, de plateformes et de procédures opérationnelles normalisées pour repérer et signaler les événements potentiels provenant de toutes les sources (communautés, cliniciens, médias sociaux et formations sanitaires). • Suivi et supervision formative. • Évaluation des risques à tous les niveaux et diffusion d'information sur l'évaluation des risques auprès des principales parties prenantes. • Cartographie des réseaux d'experts techniques pour appuyer la vérification et l'évaluation des risques des événements. <p>Exemples d'activités liées à l'analyse et à la transmission d'informations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de programmes de formation, de normes et d'une infrastructure de TI aux niveaux national et intermédiaire en appui aux analyses automatisées, à l'interprétation et à la visualisation de données épidémiologiques provenant de multiples sources de données. • Mise en place d'entrepôts de données à l'échelle nationale et infranationale. • Élaboration de lignes directrices et de procédures pour évaluer le risque de signalements de cas et de signaux de surveillance inhabituels à tous les niveaux. • Outils et normes d'évaluation de la qualité des données et amélioration continue. • Formation d'équipes nationales et infranationales à l'analyse, à l'interprétation, à l'évaluation des risques et à la communication des données. • Bulletin épidémiologique aux niveaux national, infranational et local. • Mécanisme et plateformes de transmission régulière des données analysées aux niveaux régional, infranational et international. • Rapports et documents scientifiques sur la surveillance des urgences de santé publique, y compris l'analyse de données par des institutions des secteurs public et privé.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre de programmes d'apprentissage entre pairs (communautés de pratique) sur l'analyse des données de surveillance en vue de prendre des mesures, à tous les niveaux. <p>Exemples d'activités liées à d'autres fonctions de surveillance clés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de lignes directrices, de procédures opérationnelles normalisées, de formation, de suivi, d'amélioration continue de la qualité et de supervision pour les systèmes de surveillance clinique dans les établissements de soins de santé, à tous les niveaux, y compris par l'intermédiaire de réseaux cliniques et de surveillance sentinelle. • Modélisation épidémiologique ad hoc des maladies aux fins d'estimation et de prévision de la transmission de nouvelles infections, de la morbidité associée, des hospitalisations, de la mortalité et d'autres résultats cliniques. • Réunions de triangulation des données réunissant les données des systèmes de surveillance des maladies dans les secteurs pertinents pour la détection précoce des signaux relatifs à tous les risques. • Exercice de simulation des outils numériques pour les systèmes de surveillance des maladies visant à tester la capacité de ces systèmes à supporter une augmentation rapide de la demande de collecte et de transfert de données. • Essai d'interopérabilité des systèmes de surveillance numérique avec d'autres outils électroniques pertinents d'autres secteurs (y compris les secteurs public et privé). • Élaboration et diffusion de directives à tous les secteurs (santé animale, sécurité alimentaire, etc.) sur la transmission et l'interopérabilité des données. • Formation du personnel et élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour la transmission de données à des acteurs régionaux ou internationaux (comme la transmission de données sur la grippe dans le Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte ou dans FluNET – un outil international en ligne de surveillance virologique de la grippe). • Inspection, entretien et maintenance d'outils numériques et d'infrastructures de réseau. • Formation du personnel de surveillance sur d'autres outils pour garantir la continuité de l'activité de surveillance pendant les événements perturbateurs (p. ex. panne de système). • Développement d'un système de gestion numérique des événements à tous les niveaux. • Protection des outils de surveillance numérique contre les cyberattaques afin de sécuriser la transmission d'informations critiques telles que les données personnelles, relatives au secret médical et classifiées. • Élaboration d'une plateforme en ligne d'échange de routine des données de surveillance entre les secteurs pertinents. <p>→ Les activités liées à la surveillance du VIH, de la tuberculose et du paludisme doivent être incluses dans l'intervention « Surveillance du VIH, de la tuberculose et du paludisme ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Enquêtes	<p>Activités liées à l'évaluation de la morbidité, de la mortalité et de la couverture des services, et enquêtes ou études biocomportementales portant sur la population générale ou les populations considérées comme à risque. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des ménages, comme l'enquête démographique et de santé et l'enquête par grappes à indicateurs multiples. • Enquêtes sur les comportements à risque et sur les connaissances, l'attitude et les pratiques. • Enquêtes de suivi des résultats, comme l'enquête biocomportementale. • Enquêtes sur la santé et la morbidité visant à évaluer les dépenses non remboursées ou la charge de morbidité. • Enquêtes basées dans la communauté et dirigées par la communauté. • Évaluations nationales et ciblées des formations sanitaires, et plus particulièrement de la qualité des services. • Autres évaluations de la qualité des programmes, notamment des analyses du rapport coût-efficacité. • Enquêtes de satisfaction des clients. <p>Exemples d'activités pour le VIH.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes ciblées ou infranationales évaluant la prévalence du VIH ou les nouvelles infections. • Enquêtes axées sur la population, comme l'enquête démographique et de santé, l'enquête sur les indicateurs du sida et l'évaluation de l'impact du VIH sur la population. • Enquêtes sur les comportements à risque et sur les connaissances, l'attitude et les pratiques. • Enquêtes qualitatives sur les aides et les obstacles à l'accès aux services, les besoins propres aux différentes populations clés et la violence fondée sur le genre. <p>Exemples d'activités pour la tuberculose.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête nationale sur la prévalence de la tuberculose • Enquête sur la résistance aux médicaments antituberculeux. • Enquête sur les patients atteints de tuberculose et les coûts catastrophiques liés à la maladie. • Étude d'inventaire sur la tuberculose. • Évaluation ou enquête sur la stigmatisation liée à la tuberculose. <p>Exemples d'activités pour le paludisme.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des ménages, comme l'enquête démographique et de santé, l'enquête par grappes à indicateurs multiples et l'enquête sur les indicateurs du paludisme afin de surveiller la prévalence de l'anémie ou de la parasitémie, la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la couverture des moustiquaires imprégnées d'insecticide, de la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent et du traitement préventif à l'isoniazide. • Enquêtes dans les centres de consultations prénatales sur la couverture des interventions et la charge de morbidité du paludisme. • Enquêtes dans les écoles sur la prévalence de l'anémie et des parasites et sur la couverture des interventions. • Enquêtes infranationales conçues pour générer des estimations de la charge de morbidité du paludisme et de la couverture des interventions dans des zones moins étendues (p. ex. districts), comme l'échantillonnage par lots appliqué à l'assurance-qualité. <p>Les enquêtes d'évaluation de la qualité des données doivent être incluses dans l'intervention « Qualité des données ».</p>
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Qualité des données	<p>Activités liées au suivi et à l'amélioration de la qualité des données. Il s'agit notamment de données générées par des systèmes de routine (établissements, communautés et secteur privé de la santé), des enquêtes et des évaluations. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de surveillance ou d'évaluation des activités de routine liées à la qualité et à l'amélioration des données, y compris les bases de données, les outils de gestion des données et les normes. • Méthodes et outils de suivi de la qualité des données générées par des mécanismes de suivi dirigé par la communauté. • Activités d'assurance qualité des données spécifiques aux maladies ou transversales, telles que des audits de la qualité des données propres aux maladies. • Audits ou examens, évaluations et validations de routine de la qualité des données. • Élaboration et mise en œuvre de plans d'amélioration de la qualité des données. • Formation et supervision formative propres à la collecte, à l'assurance qualité et à la communication des données et à la mise en œuvre de plans d'amélioration de la qualité des données. <p>→ Les visites de supervision liées à d'autres aspects du programme doivent être incluses dans le module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Analyses, évaluations, examens et utilisation des données	<p>Activités liées à l'analyse, à la visualisation, à l'interprétation et à l'utilisation des données disponibles aux niveaux national et infranational, recueillies par le biais de diverses sources, telles que le rapportage de routine, les enquêtes, les études spéciales, les évaluations, les examens et autres. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation dirigée par le pays des résultats, de la qualité et de l'impact d'un programme complet ou d'une composante précise dudit programme. • Examen national du secteur de la santé ou revue de programmes spécifiques aux maladies, examens à mi-parcours et analyses épidémiologiques et d'impact connexes. • Évaluation approfondie de l'ensemble du portefeuille de subventions du Fonds mondial ou de domaines précis d'un programme national de lutte contre les maladies. • Examens annuels, semestriels et trimestriels des résultats à l'échelle nationale et infranationale. • Évaluations des programmes liés aux adolescentes et jeunes femmes et aux droits humains. • Analyse des données spécifiques aux maladies. • Rédaction et diffusion de rapports périodiques et de bulletins analytiques, de sites Web ou de publications. • Élaboration de directives aux fins d'analyse et d'utilisation intégrées des données. • Formation et encadrement du personnel national et infranational en matière d'analyse et d'utilisation des données. • Revues thématiques de domaines programmatiques transversaux et d'enjeux opérationnels, comme la prestation de services communautaires, le traitement préventif intermittent pendant la grossesse, le diagnostic précoce des nourrissons, le traitement préventif de la tuberculose, le système d'orientation et le transport des échantillons. • Estimations fondées sur des modèles, notamment les logiciels Spectrum et Estimation and Projection Package (EPP) pour le VIH, Naomi et d'autres exercices de modélisation tels qu'Optima, AIDS Epidemic Model, Goals, Elimination Scenario Planning, MoT (modes de transmission) et TIME (modèle et estimations sur l'impact de la tuberculose). • Analyses quantitatives et qualitatives des obstacles à l'accès et à l'utilisation des services liés au VIH, à la tuberculose et au paludisme (genre, handicap, santé mentale, protection sociale, droits humains, obstacles juridiques), examens de la prévention et de la gestion des comorbidités chez les patients tuberculeux et séropositifs, etc. • Évaluation de l'impact des interventions liées au VIH, à la tuberculose et au paludisme sur l'environnement.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Sources de données administratives	<p>Activités liées à l'établissement, au développement, à la mise à jour ou au renforcement (y compris à la numérisation) de sources, de systèmes et de registres nationaux de données administratives ou relatives à la disponibilité des services, propres aux maladies ou transversaux. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et tenue à jour d'une liste et d'un registre numérique des formations sanitaires géolocalisées (y compris les sites communautaires et privés, les laboratoires, les pharmacies, etc.). • Mise en œuvre de registres uniques d'identité et de patients à l'échelle du pays ou du secteur de la santé. • Normes et registres de données terminologiques sur les soins de santé. • Adoption et mise en œuvre d'autres normes de données administratives ou transversales. • Systèmes et processus de gestion et de suivi des ressources numériques ou matérielles. <p>→ Les activités liées aux comptes nationaux de la santé, aux sous-comptes par maladie, à l'analyse et à l'examen annuels du budget de la santé et aux études des dépenses (p. ex. évaluation des dépenses nationales relatives au sida ou autres outils d'évaluation) doivent être incluses dans l'intervention « Données et analyses liées au financement de la santé ».</p> <p>→ Les activités liées aux ressources humaines pour la santé, notamment les systèmes d'information ou les listes de référence et les registres numériques sur le personnel de la santé et les ASC, doivent être incluses dans le module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Registres et statistiques de l'état civil	<p>Activités liées à la mise en place ou au renforcement et à la mise à l'échelle du système d'information sur les statistiques de l'état civil. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'enregistrement par échantillonnage de l'état civil, autopsie verbale et surveillance rapide de la mortalité. • Rapportage des statistiques hospitalières de morbidité et de mortalité inscrites dans la classification internationale des maladies (CIM), cause des décès. • Évaluation et utilisation cohérente du formulaire international de l'OMS de certificat médical établissant la cause du décès aux fins de déclaration fiable des causes de décès. • Système de codage CIM-11 de la morbidité et de la mortalité prêt pour le numérique et renforcement des capacités. • Système communautaire de déclaration des décès. • Formation des agents de santé communautaires sur la déclaration des événements démographiques. • Intégration ou interopérabilité des registres et des statistiques de l'état civil dans le système de gestion de l'information pour la santé.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la mortalité et des causes de décès à l'aide de différentes sources de données – registres d'événements démographiques, registres de décès des hôpitaux, enquêtes, systèmes d'enregistrement par échantillonnage, systèmes de surveillance démographique et sanitaire.
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Recherche opérationnelle	<p>Études de recherche opérationnelle relatives aux programmes liés au VIH, à la tuberculose, au paludisme et aux SRPS. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de propositions, collecte de données. Analyse, rédaction de rapports et diffusion des résultats. Formation ou renforcement des capacités sur la recherche opérationnelle. Activités liées à la participation des responsables de programmes, des acteurs de mise en œuvre et des chercheurs nationaux, et collaboration entre eux. <p>→ Les études liées à l'introduction et à l'acceptation de nouvelles technologies de la santé doivent être incluses dans les modules de maladies ou de SRPS correspondants.</p> <p>→ La recherche en sciences biomédicales, y compris les essais cliniques, n'est pas éligible au financement du Fonds mondial.</p>
Gestion des programmes	Coordination et gestion de programmes nationaux de lutte contre les maladies	<p>Activités liées à la coordination et à la gestion intégrée des programmes de lutte contre les maladies infectieuses aux niveaux central, régional et des districts, notamment les piliers des systèmes de santé. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi stratégique, assistance technique et supervision du niveau national au niveau infranational. Planification des ressources humaines, dotation en personnel et formation à la gestion des programmes. Coordination avec les autorités locales et les administrations de district. Réunions trimestrielles. Matériel de bureau/informatique. <p>→ Les activités liées à l'élaboration de plans stratégiques nationaux pour le secteur de la santé et de politiques et de plans nationaux propres aux maladies, et à leur harmonisation avec les plans du secteur de la santé, doivent être indiquées dans le module « SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Gestion des programmes	Gestion des subventions	<p>Activités liées à la gestion des subventions du Fonds mondial, notamment au niveau de l'unité de gestion de projet, des bénéficiaires principaux et des sous-bénéficiaires. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et présentation de documents de qualité en rapport avec les subventions. • Suivi stratégique et assistance technique aux fins de mise en œuvre et de gestion efficaces et efficientes des subventions du Fonds mondial et de respect des exigences propres à l'organisation. • Supervision des bénéficiaires principaux et des sous-bénéficiaires (lorsque le bénéficiaire principal n'est pas le responsable du programme national de lutte contre la maladie concernée). • Planification des ressources humaines, dotation en personnel, formation et frais généraux. • Coûts opérationnels. • Coordination avec le programme national, les autorités locales et les administrations de district. • Réunions trimestrielles au sujet de la gestion des subventions et matériel de bureau ou informatique au niveau des bénéficiaires principaux ou des sous-bénéficiaires. • Mobiliser les dirigeants pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre et la pérennisation des interventions. <p>Activités liées à la prévention de l'exploitation, de la violence, des atteintes et du harcèlement sexuels, comme l'évaluation des risques par les bénéficiaires principaux afin d'établir les risques liés aux programmes pour les bénéficiaires, le personnel des acteurs de mise en œuvre et les travailleurs communautaires pendant l'élaboration et la prestation des services. Elles comprennent l'examen ou la mise à jour des mesures d'atténuation. L'évaluation des risques peut être effectuée au début du cycle de vie de la subvention ou menée, mise à jour ou examinée pendant la mise en œuvre de la subvention. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions ou ateliers avec les membres de l'ICN, le bénéficiaire principal et les représentants communautaires. • Contrôles ponctuels par les bénéficiaires principaux afin d'évaluer la sécurité des interventions par rapport aux risques liés à l'exploitation, à la violence, aux atteintes et au harcèlement sexuels et de recueillir les commentaires des membres de la communauté et des bénéficiaires de subventions. • Élaboration d'orientations sur l'exploitation, la violence, les atteintes et le harcèlement sexuels et d'activités de sensibilisation communautaire pour signaler tout problème rencontré au cours de la prestation des services, si cela ne figure pas dans des interventions et des modules précis visant les bénéficiaires de subventions.

5.2 Liste des indicateurs de base

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
Indicateurs de résultats (tous les modules)	Résultats	RSSH/PP O-1	Indice de préparation des systèmes pour les agents de santé communautaires.	
	Résultats	RSSH/PP O-2	Score du profil de maturité du système numérique de gestion de l'information sanitaire.	
	Résultats	RSSH O-1	Pourcentage de formations sanitaires offrant des services intégrés de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme aux femmes enceintes.	Type de formation sanitaire (primaire, secondaire, tertiaire).
	Résultats	RSSH O-2	Pourcentage de la population dont les dépenses de santé représentent une part importante des dépenses ou du revenu total des ménages (dépenses catastrophiques dans le domaine de la santé).	Dépenses des ménages (>10 % du total des dépenses ou des revenus des ménages, >25 % du total des dépenses ou des revenus des ménages).
	Résultats	RSSH O-3	Stocks disponibles en rayon : pourcentage de formations sanitaires disposant de produits de santé témoins pour les trois maladies (VIH, tuberculose, paludisme le cas échéant) le jour de la visite ou du rapportage de l'information.	Type de prestataire (public, privé).
	Résultats	RSSH O-4	Degré de maturité du système national de réglementation des produits médicaux.	Fonctions réglementaires (enregistrement et autorisation de mise en marché, pharmacovigilance, surveillance et contrôle du marché, licences des formations sanitaires, inspections réglementaires, tests en laboratoire, supervision des essais)

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
				cliniques, mise en circulation de lots de vaccins).
SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne	Couverture	HSG-1.1	Pourcentage de formations sanitaires ayant des directives cliniques écrites et à jour pour le VIH, la tuberculose, le paludisme ou les soins de santé primaires (en fonction des services fournis élaborées par le gouvernement national ou infranational (selon le contexte national).	
SRPS : renforcement des systèmes communautaires	Couverture	CSS-2	Nombre d'organisations communautaires ayant reçu un programme de formation prédéfini.	Type d'organisation (à assise communautaire, dirigée par la communauté). Type d'organisation dirigée par la communauté (dirigée par les populations clés et vulnérables pour la tuberculose, par les populations clés pour le VIH, par des femmes pour toutes les maladies).
	Couverture	CSS-3	Pourcentage de sites de prestation de services de santé disposant d'un mécanisme de suivi dirigé par la communauté.	Type de mécanisme de suivi dirigé par la communauté (VIH, tuberculose, paludisme ; tuberculose et VIH ; trois maladies).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
SRPS : systèmes de financement du secteur de la santé	Couverture	HFS-1	Pourcentage de composantes du système public de gestion financière utilisées dans le cadre de la gestion financière des subventions.	
	Couverture	HFS-2	Pourcentage du budget gouvernemental alloué à la santé.	Niveau de gouvernement (administration centrale, gouvernements national et infranational) ; Source de financement (national, externe).
	Couverture	HFS-3	Pourcentage d'exécution du budget gouvernemental alloué à la santé.	Niveau de gouvernement (administration centrale, gouvernements national et infranational) ; Source de financement (national, externe).
	Couverture	HFS-4	Pourcentage de la population couverte par des dispositifs de protection contre les risques financiers.	Type de dispositif (assurance-maladie sociale, fonds destinés à la santé, autres dispositifs de protection contre les risques financiers) ; Groupe de population (personnes vivant avec le VIH).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	HFS-5	Pourcentage d'organisations de la société civile engagées par des entités publiques pour fournir des services communautaires aux populations clés.	<p>Source de financement (national, externe) ;</p> <p>Maladie/type de programme (VIH, tuberculose, paludisme) ;</p> <p>Type de population clé (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, professionnel(le)s du sexe, personnes qui consomment des drogues injectables, populations migrantes, autres).</p>
	Couverture	HFS-6	Pourcentage de formations sanitaires ayant conclu des contrats axés sur les résultats avec des entités publiques.	<p>Type de prestataire (public, privé) ;</p> <p>Niveau de soins (primaires, secondaires).</p>
SRPS : systèmes de gestion des produits de santé	Couverture	HPM-1	Taux de rapportage dans le SIGL : pourcentage des formations sanitaires qui sont tenues de rapporter et qui soumettent un rapport du SIGL à l'autorité centrale.	
	Couverture	HPM-2	Livraison intégrale et dans les délais en amont (hors mécanisme d'achat groupé) : pourcentage d'expéditions de produits représentant 75 % du budget annuel des produits de santé achetés en dehors du mécanisme d'achat groupé qui sont livrés à l'entrepôt intégralement et dans les délais par rapport au nombre total d'expéditions prévues au cours de période visée.	
	Couverture	HPM-3	Délai administratif d'approvisionnement : pourcentage des achats planifiés pour des produits représentant 75 % du budget annuel des produits de santé non PPM en des intervalles de temps dans	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
			les limites des règles et réglementations d'approvisionnement du récipiendaire principal.	
SRPS / PP : RHS et qualité des soins	Couverture	RSSH/PP HRH-1	Taux de vacance : rapport entre les postes non pourvus et le nombre total de postes.	Groupe professionnel (médecins, infirmières et sages-femmes, techniciens de laboratoire, pharmaciens, agents de santé communautaires).
	Couverture	RSSH/PP HRH-2	Densité d'agents de santé actifs pour 10 000 habitants.	Groupe professionnel (médecins, infirmières et sages-femmes, techniciens de laboratoire, pharmaciens, agents de santé communautaires).
	Couverture	RSSH/PP HRH-3	Pourcentage d'agents de santé communautaire rémunérés intégralement et dans les délais (conformément à leur contrat) pendant la période de rapportage.	Organisme d'attache des ASC (formation sanitaire du secteur public, organisation communautaire ou dirigée par la communauté). Genre (femme, homme, personne transgenre).
	Couverture	RSSH/PP HRH-4	Pourcentage d'agents de santé communautaire offrant des services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme de haute qualité.	
	Couverture	RSSH/PP HRH-5	Pourcentage de formations sanitaires qui mettent en œuvre une supervision formative incluant toutes les caractéristiques clés.	
	Couverture	RSSH/PP HRH-6	Pourcentage de formations sanitaires offrant des services efficaces.	
	Couverture	RSSH/PP HRH-7	Pourcentage de formations sanitaires offrant une qualité de soins axée sur le patient.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques)	Couverture	RSSH/PP LAB-1	Pourcentage de laboratoires accrédités selon la norme ISO 15189 ou ayant obtenu au moins quatre étoiles en vue de l'accréditation ou une amélioration d'au moins deux étoiles.	Statut d'accréditation (quatre étoiles, deux étoiles).
	Couverture	RSSH/PP LAB-2	Pourcentage d'analyseurs moléculaires de diagnostic atteignant une fonctionnalité d'au moins 85 % (capacité de tester des échantillons) au cours de la période de rapportage.	
	Couverture	RSSH/PP LAB-3	Pourcentage de laboratoires participant avec succès à des programmes externes d'assurance qualité ou de tests de compétences.	Maladie/type de programme (VIH, tuberculose, paludisme, autre).
	Couverture	RSSH/PP LAB-4	Pourcentage de laboratoires ayant la capacité de commander des tests et de renvoyer les résultats par un système électronique, qui est interopérable avec le système d'information de gestion en laboratoire.	
	Couverture	RSSH/PP LAB-5	Pourcentage de formations sanitaires de santé qui disposent d'un ensemble de diagnostics approprié pour leur niveau selon la liste de l'OMS pour les diagnostics in vitro essentiels (EDL 3).	
SRPS / PP : oxygène médical et systèmes de soins respiratoires	Couverture	RSSH/PP RCS-1	Pourcentage de formations sanitaires en mesure d'offrir des services liés à l'oxygénothérapie parmi ceux qui fournissent ce service.	Type d'oxygénothérapie (mesure de la saturation en oxygène du sang [sphygmo-oxymètre], administration d'oxygène).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
SRPS : systèmes de suivi et d' évaluation	Couverture	RSSH/PP M&E-1	Complétude du rapportage : pourcentage des rapports mensuels attendus (pour la période de rapportage) qui ont été réellement reçus.	Type de rapport (rapports sur le VIH, rapports sur la tuberculose, rapports sur le paludisme, rapports intégrés, rapports de surveillance des maladies et des événements dont la déclaration est obligatoire) ; Type de prestataire (public, privé, communautaire).
	Couverture	RSSH/PP M&E-2	Promptitude du rapportage : pourcentage de rapports mensuels soumis (pour la période de rapportage) reçus dans les délais conformément aux directives nationales.	Type de rapport (rapports sur le VIH, rapports sur la tuberculose, rapports sur le paludisme, rapports de surveillance des maladies et des événements dont la déclaration est obligatoire) ; Type de prestataire (public, privé, communautaire).
	Couverture	RSSH/PP M&E-3	Pourcentage de formations sanitaires qui rapportent les résultats des principaux indicateurs programmatiques au moins une fois par mois à l'aide d'un système de données numérique de niveau individuel.	Maladie/type de programme (VIH, tuberculose, paludisme, maladies et événements dont la déclaration est obligatoire). Formation sanitaire (hôpital, centre de santé, poste de santé).
	Couverture	RSSH/PP M&E-4	Pourcentage d'unités déclarantes qui recourent les données programmatiques/de consommation et logistiques au moins chaque trimestre.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation	Couverture	RSSH/PP M&E-5	Pourcentage de laboratoires capables de renvoyer électroniquement les résultats de laboratoire des patients au système de données programmatiques au niveau des patients.	
	Couverture	RSSH/PP M&E-6	Pourcentage d'unités sanitaires privées qui transmettent des données au système national de gestion de l'information sanitaire.	Type de rapport (rapports sur le VIH, rapports sur la tuberculose, rapports sur le paludisme, rapports intégrés, rapports de surveillance des maladies et des événements dont la déclaration est obligatoire).
	Couverture	M&E-4.1	Pourcentage de rapports de prestation de services d'unités communautaires intégrées/interopérables avec le système national de gestion de l'information sanitaire.	
	Couverture	M&E-5.1	Pourcentage d'unités déclarantes qui saisissent et transmettent de manière numérique des données à leur niveau à l'aide du système d'information électronique.	
	Couverture	M&E-6.1	Pourcentage de districts qui produisent au moins un rapport analytique tous les semestres.	Type de rapport (rapports sur le VIH, rapports sur la tuberculose, rapports sur le paludisme, rapports intégrés)

6. VIH

6.1 Modules, interventions liste illustrative des activités

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels	Programmation relative aux préservatifs et aux gels lubrifiants pour les HSH	<p>Activités liées à l'augmentation de l'utilisation du préservatif chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, y compris les interventions virtuelles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés.• La distribution ciblée de préservatifs, notamment dans des lieux non traditionnels.• Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels protégés et l'utilisation du préservatif, et la promotion du préservatif au niveau communautaire, sur Internet ou sur les réseaux sociaux / le Web.• La création de la demande par des activités de sensibilisation des pairs et d'autres stratégies axées sur les pairs, de même que par des stratégies sur les réseaux sociaux / le Web.• Les activités de marketing sur les réseaux sociaux portant sur les préservatifs.• L'intégration / l'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH. <p>→ L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes doit être inclus ici.</p> <p>→ Les enquêtes et les études communautaires visant à examiner les obstacles à l'utilisation du préservatif doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels	Programme de prophylaxie préexposition (PrEP) pour les HSH	<p>Activités, y compris les interventions virtuelles, liées à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) à risque élevé d'infection à VIH et ceux qui pratiquent le « chemsex ».</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution des programmes de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment assurée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle) ou injectables –, doit être inclus ici.</p>
Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels	La communication sur la prévention du VIH, les informations et la création de la demande pour les HSH	<p>Activités liées aux interventions comportementales individuelles et communautaires, y compris les interventions virtuelles pour la promotion de stratégies personnelles de prévention et d'adaptation chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et l'utilisation des options de prévention du VIH. Cela comprend la promotion des préservatifs, la PrEP, le dépistage du VIH, les rapports sexuels protégés, la protection contre la violence, ainsi qu'une charge virale indétectable chez le partenaire séropositif au VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du matériel d'information, d'éducation et de communication. • Les activités d'information, d'éducation et de communication ciblées sur Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux. • Les activités d'information, d'éducation et de communication basées sur le marketing social. • Les activités de sensibilisation, en fonction des lieux. • Les activités individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. • La conception du programme, son exécution et la formation liée à ce dernier. • Les activités de l'IEC appropriées pour les jeunes hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, axées sur l'adoption d'options de prévention et la réduction des risques basée sur les compétences (y compris dans les clubs, les festivals et autres contextes non traditionnels).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici.</p> <p>→ La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.</p>
Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels	Autonomisation des communautés pour les HSH	<p>Activités liées au renforcement de l'autonomisation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coordination communautaire. • Les formations en matière de VIH, de santé sexuelle et reproductive et de sexualité. • Le renforcement des capacités pour les organisations dirigées par des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. • La mise à disposition de lieux sûrs. • L'organisation de tables rondes et de dialogues communautaires. • Les enquêtes communautaires, notamment l'évaluation participative des besoins de la communauté en matière de conception de programmes. • L'implication de la communauté dans la prestation de services. • La participation à des groupes de travail technique ainsi qu'à des instances de décision aux niveaux national, provincial et local.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels	Services de santé sexuelle et reproductive, y compris en matière d'IST, d'hépatite et de prise en charge à la suite de violences pour les HSH	<p>Activités liées à la prestation de services de santé sexuelle pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage, les tests et le traitement des IST asymptomatiques, notamment par le biais de tests sérologiques réguliers visant à détecter la syphilis asymptomatique, la gonorrhée urétrale asymptomatique, la gonorrhée rectale et la chlamydia trachomatis. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • Les examens périodiques de dépistage des IST. • Les informations et les services sur la contraception / planification familiale. • La prise en charge syndromique et clinique des patients présentant des symptômes d'IST. • La prestation de soins de santé anale, y compris le dépistage du cancer anal et l'orientation vers les services de prise en charge. • L'intégration de la prévention du VIH dans les services de santé sexuelle et reproductive, les centres d'accueil, les refuges, les centres communautaires, y compris les services adaptés aux jeunes. • L'aide psychologique destinée aux personnes survivantes de violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale. • La formation du personnel de santé.
Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels	Éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention pour les HSH	<p>Activités liées à l'élimination des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, y compris le dépistage et la riposte en lien avec la violence sexuelle, physique, émotionnelle et fondée sur le genre. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes contre l'homophobie, l'accès à la justice et l'orientation vers d'autres services. • La documentation sur la violence et les autres violations des droits humains et l'orientation des victimes vers des services de rétablissement et de soutien.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • L'aide, l'éducation et l'autonomisation juridiques ainsi que l'éducation en matière de droits humains des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. • Le plaidoyer pour des réformes juridiques et politiques, y compris la décriminalisation. • Les évaluations tenant compte du genre des programmes de prévention destinés aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. • La sensibilisation / la formation des forces de l'ordre et des prestataires de soins de santé. • La gestion et la prévention des crises. <p>→ Les activités « générales » (non spécifiques à la prévention du VIH ou aux populations clés) liées à la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH doivent être incluses dans le module « Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose ».</p>
Mesures de prévention pour les professionnel(le)s du sexe, leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s	Programmation relative aux préservatifs et aux gels lubrifiants pour les professionnel(le)s du sexe	<p>Activités liées à l'augmentation de l'utilisation du préservatif chez les professionnel(le)s du sexe, y compris transgenres, et leurs clients et clientes, y compris les interventions virtuelles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés. • La distribution ciblée de préservatifs, notamment dans des lieux non traditionnels. • Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels protégés et l'utilisation du préservatif, et la promotion du préservatif au niveau communautaire, ou sur les réseaux sociaux / le Web. • La création de la demande par des activités de sensibilisation des pairs et d'autres stratégies axées sur les pairs. • Les activités de marketing social autour du préservatif. • L'intégration et l'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH. <p>→ L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les professionnel(le)s du sexe doit être inclus ici.</p> <p>→ Les enquêtes et les études communautaires visant à examiner les obstacles à l'utilisation du préservatif doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les professionnel(le)s du sexe, leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s	Programme de prophylaxie préexposition (PrEP) pour les professionnel(le)s du sexe	<p>Activités liées à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les professionnel(le)s du sexe et leurs partenaires à risque élevé d'infection à VIH, y compris les interventions virtuelles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution du programme de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment assurée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle), à anneau vaginal ou injectables –, doit être inclus ici.</p>
Mesures de prévention pour les professionnel(le)s du sexe, leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s	La communication sur la prévention du VIH, l'information et la création de la demande pour les professionnel(le)s du sexe	<p>Activités liées aux interventions comportementales individuelles et communautaires, y compris les interventions virtuelles pour la promotion de stratégies personnelles de prévention et d'adaptation chez les professionnel(le)s du sexe et l'utilisation des options de prévention du VIH. Cela comprend la promotion de l'utilisation de préservatifs, la PrEP, le dépistage du VIH, les rapports sexuels protégés, la protection contre la violence, ainsi qu'une charge virale indétectable chez le partenaire séropositif au VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du matériel d'information, d'éducation et de communication. • Les activités d'information, d'éducation et de communication ciblées sur Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux. • Les activités d'information, d'éducation et de communication basées sur le marketing social. • Les activités de sensibilisation, en fonction des lieux. • Les activités individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. • La conception du programme, son exécution et la formation liée à ce dernier. • Les activités de l'IEC appropriées pour les jeunes professionnel(le)s du sexe, axées sur l'adoption d'options de prévention et la réduction des risques basée sur les compétences (y compris dans les clubs, les festivals et autres contextes non traditionnels).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici.</p> <p>→ La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.</p>
Mesures de prévention pour les professionnel(le)s du sexe, leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s	Autonomisation des communautés pour les professionnel(le)s du sexe	<p>Activités liées au renforcement de l'autonomisation des communautés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation communautaire. • Les formations en matière de VIH, de santé sexuelle et reproductive et de sexualité. • Le renforcement des capacités pour les organisations dirigées par des professionnel(le)s du sexe. • La mise à disposition de lieux sûrs. • L'organisation de tables rondes et de dialogues communautaires. • Les enquêtes communautaires, notamment l'évaluation participative des besoins de la communauté en matière de conception de programmes. • L'implication de la communauté dans la prestation de services. • La participation à des groupes de travail technique ainsi qu'à des instances de décision aux niveaux national, provincial et local.
Mesures de prévention pour les professionnel(le)s du sexe, leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s	Services de santé sexuelle et reproductive, y compris en matière d'IST, d'hépatite et de prise en charge à la suite de violences pour les professionnel(le)s du sexe	<p>Activités liées à la prestation de services de santé sexuelle pour les professionnel(le)s du sexe et leurs clients et clientes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage, les tests et le traitement des IST asymptomatiques, notamment par le biais de tests sérologiques réguliers visant à détecter la syphilis asymptomatique, la gonorrhée urétrale asymptomatique, la gonorrhée rectale et la chlamydia trachomatis. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • Les examens périodiques de dépistage des IST. • Le dépistage du cancer du col de l'utérus et du papillomavirus humain.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les tests de grossesse. • Les informations et les services sur la contraception / planification familiale. • La prise en charge syndromique et clinique des patients présentant des symptômes d'IST. • La prestation de soins de santé anale, y compris le dépistage du cancer anal et l'orientation vers les services de prise en charge. • L'intégration de la prévention du VIH et des services de santé sexuelle et reproductive, les centres d'accueil, les refuges, les centres communautaires, y compris les services adaptés aux jeunes. L'aide psychologique destinée aux personnes survivantes de violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale. • Les informations et services sur la contraception basés sur les droits. • La formation du personnel de santé.
Mesures de prévention pour les professionnel(le)s du sexe, leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s	Éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention pour les professionnel(le)s du sexe	<p>Activités liées à l'élimination des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention, y compris le dépistage et la riposte en lien avec la violence sexuelle, physique, émotionnelle et fondée sur le genre pour les professionnel(le)s du sexe. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes pour les droits et la dignité des professionnel(le)s du sexe, l'accès à la justice et l'orientation vers d'autres services. • La documentation sur la violence et les autres violations des droits humains et l'orientation des victimes vers des services de rétablissement et de soutien. • L'aide, l'éducation et l'autonomisation juridiques intégrées ainsi que l'éducation en matière de droits humains des professionnel(le)s du sexe. • Les activités de plaidoyer dirigées par la communauté pour réformer les lois, politiques et pratiques qui entravent les efforts de prévention, y compris la décriminalisation et les pratiques policières. • Les évaluations tenant compte du genre de tous les programmes de prévention destinés aux professionnel(le)s du sexe et les activités pour changer la programmation. • La participation des professionnel(le)s du sexe aux activités de sensibilisation et de formation des forces de l'ordre et des prestataires de soins de santé.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • La gestion et la prévention des crises, par exemple les évaluations en matière de sécurité, les mesures d'atténuation et les plans d'intervention pour les professionnel(le)s du sexe et leurs organisations, et pour les organisations leur fournissant des services, la mise en place d'équipes d'intervention en cas de crise et la dissémination des informations, l'installation d'équipements de sécurité dans les établissements, le chiffrement des données des patients, la facilitation de l'accès à l'aide juridique d'urgence, et la diffusion de rapports sur les agresseurs. <p>→ Les activités « générales » (non spécifiques à la prévention du VIH ou aux populations clés) liées à la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH doivent être incluses dans le module « Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose ».</p>
Mesures de prévention pour les personnes transgenres et leurs partenaires sexuel(le)s	Préservatifs et gels lubrifiants pour les personnes transgenres	<p>Activités liées à l'augmentation de l'utilisation du préservatif chez les personnes transgenres, y compris les interventions virtuelles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés. • La distribution ciblée de préservatifs, notamment dans des lieux non traditionnels. Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels protégés et l'utilisation du préservatif, et la promotion du préservatif au niveau communautaire ou sur les réseaux sociaux / le Web. • La création de la demande par des activités de sensibilisation des pairs et d'autres stratégies axées sur les pairs. • Les activités de marketing social autour du préservatif. • L'intégration et l'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH. <p>→ L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les groupes transgenres doit être inclus ici.</p> <p>→ Les enquêtes et les études communautaires visant à examiner les obstacles à l'utilisation du préservatif doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les personnes transgenres et leurs partenaires sexuel(le)s	Prophylaxie préexposition (PrEP) pour les personnes transgenres	<p>Activités liées à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les personnes transgenres à risque élevé d'infection à VIH, y compris les interventions virtuelles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution du programme de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment assurée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle), à anneau vaginal ou injectables –, doit être inclus ici.</p>
Mesures de prévention pour les personnes transgenres et leurs partenaires sexuel(le)s	Communication et information sur la prévention du VIH, création de la demande pour les personnes transgenres	<p>Activités, y compris les interventions virtuelles, liées aux interventions comportementales individuelles et communautaires pour la promotion de stratégies personnelles de prévention et d'adaptation chez les personnes transgenres et l'utilisation des options de prévention du VIH. Cela comprend la promotion de l'utilisation de préservatifs, la PrEP, le dépistage du VIH, les rapports sexuels protégés, la protection contre la violence, ainsi qu'une charge virale indétectable chez le partenaire séropositif au VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du matériel d'information, d'éducation et de communication. • Les activités d'information, d'éducation et de communication ciblées sur Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux. • Les activités d'information, d'éducation et de communication basées sur le marketing social. • Les activités de sensibilisation, en fonction des lieux. • Les activités individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. • La conception du programme, son exécution et la formation liée à ce dernier. • Les activités de l'IEC pour les jeunes personnes transgenres, axées sur l'adoption d'options de prévention et la réduction des risques basée sur les compétences (y compris dans les clubs, les festivals et autres contextes non traditionnels).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici.</p> <p>→ La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.</p>
Mesures de prévention pour les personnes transgenres et leurs partenaires sexuel(le)s	Autonomisation de la communauté des personnes transgenres	<p>Activités liées au renforcement de l'autonomisation des communautés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation communautaire. • Les formations en matière de VIH, de santé sexuelle et reproductive et de sexualité. • Le renforcement des capacités pour les organisations dirigées par des personnes transgenres. • La mise à disposition de lieux sûrs. • Les enquêtes communautaires, notamment l'évaluation participative des besoins de la communauté en matière de conception de programmes. • L'organisation de tables rondes et de dialogues communautaires. • L'implication de la communauté dans la prestation de services, le suivi et la collecte de données. • La participation à des groupes de travail technique ainsi qu'à des instances de décision aux niveaux national, provincial et local.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les personnes transgenres et leurs partenaires sexuel(le)s	Services de santé sexuelle et reproductive, y compris en matière d'IST, d'hépatite et de prise en charge à la suite de violences pour les personnes transgenres	<p>Activités liées à la prestation de services de santé sexuelle. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage, les tests et le traitement des IST asymptomatiques, notamment par le biais de tests sérologiques réguliers visant à détecter la syphilis, la gonorrhée et la chlamydia trachomatis. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • L'intégration de la thérapie hormonale et l'orientation vers cette dernière dans le cadre de l'ensemble des services de lutte contre le VIH. • Les examens périodiques de dépistage des IST. • Les informations et les services sur la contraception / planification familiale. • Les tests de grossesse. • La prise en charge syndromique et clinique des patients présentant des symptômes d'IST. • La prestation de soins de santé anale, y compris le dépistage du cancer anal et l'orientation vers les services de prise en charge. • L'intégration de la prévention du VIH et des services de santé sexuelle et reproductive, les centres d'accueil, les refuges, les centres communautaires, y compris les services adaptés aux jeunes. • L'aide psychologique destinée aux personnes survivantes de violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale. • La prise en charge pour l'affirmation de genre.
Mesures de prévention pour les personnes transgenres et leurs partenaires sexuel(le)s	Éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention pour les personnes transgenres	<p>Activités liées à l'élimination des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention, y compris le dépistage et la riposte en lien avec la violence physique, émotionnelle et fondée sur le genre pour les personnes transgenres. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes contre la transphobie, l'accès à la justice et l'orientation vers d'autres services. • La documentation sur la violence et les autres violations des droits humains et l'orientation des victimes vers des services de rétablissement et de soutien.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de plaidoyer dirigées par la communauté pour réformer les lois, politiques et pratiques qui entravent les efforts de prévention efficace chez les groupes transgenres. • Les évaluations tenant compte du genre de tous les programmes de prévention destinés aux groupes transgenres et les activités pour changer la programmation. • La participation des groupes transgenres aux activités de sensibilisation et de formation des forces de l'ordre et des prestataires de soins de santé. • La gestion et la prévention des crises. <p>→ Les activités « générales » (non spécifiques à la prévention du VIH ou aux populations clés) liées à la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH doivent être incluses dans le module « Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose ».</p>
<p>Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s</p>	<p>Programmes d'échange d'aiguilles et de seringues pour les personnes qui consomment des drogues injectables</p>	<p>Activités liées aux programmes d'échange d'aiguilles et de seringues, y compris les interventions virtuelles, pour les personnes qui consomment des drogues injectables. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'achat et la mise à disposition d'aiguilles et de seringues par le biais d'une distribution directe et secondaire, de la mise en service de cliniques mobiles, d'interventions dirigées par les pairs, et de la collecte et de l'élimination sans danger des aiguilles et des seringues usagées. • L'approvisionnement en aiguilles et en seringues, y compris les seringues à faible espace mort, et autres produits d'injection stériles. • La prestation de services de soins de santé élémentaires et de premiers soins relatifs à l'injection, notamment en matière de soin des blessures et de traitement des infections cutanées. • L'orientation vers des interventions axées sur le changement des comportements, le dépistage du VIH, et des services de prise en charge, de traitement et de soins de santé primaires. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	Traitement de substitution aux opiacés et autres traitements médicalement assistés contre la toxicomanie pour les personnes qui consomment des drogues injectables	<p>Activités liées aux programmes de traitement de substitution aux opiacés, y compris les interventions virtuelles, pour les personnes qui consomment des drogues injectables. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'achat et la distribution de traitements de substitution aux opiacés, y compris la mise à disposition de doses à prendre à domicile. • L'élaboration de politiques et de protocoles relatifs aux traitements de substitution aux opiacés, y compris des politiques qui prennent en compte les besoins des femmes enceintes ainsi que les interactions médicamenteuses pour les personnes prenant un traitement de substitution aux opiacés, un traitement antirétroviral et un traitement antituberculeux. • La formation des prestataires de services. • L'orientation vers des interventions axées sur le changement des comportements ainsi que le dépistage, le conseil, la prise en charge et le traitement en matière de VIH. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B.
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	Prévention et prise en charge des overdoses pour les personnes qui consomment des drogues injectables	<p>Activités liées à la prévention et la prise en charge des overdoses pour les personnes qui consomment des drogues injectables. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information et l'éducation sur la prévention des overdoses et les stratégies visant à minimiser le risque de overdose. • L'achat de naloxone et le soutien à la distribution et à l'administration par les premiers intervenants, par exemple les pairs, les partenaires, la famille, les ONG et les organisations communautaires.
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	Programmation relative aux préservatifs et aux gels lubrifiants pour les personnes qui consomment des drogues	<p>Activités liées à l'augmentation de l'utilisation du préservatif, y compris les interventions virtuelles, chez les personnes qui consomment des drogues, injectables ou non, et leurs partenaires sexuel(le)s. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés. • La distribution ciblée de préservatifs, notamment dans des lieux non traditionnels. • Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels à moindre risque et l'utilisation du préservatif, et la promotion du préservatif au niveau communautaire, sur Internet ou sur les médias sociaux. • La création de la demande par des activités de sensibilisation des pairs et d'autres stratégies axées sur les pairs, ainsi que des stratégies sur les réseaux sociaux / le Web. • Les activités de marketing sur les réseaux sociaux portant sur les préservatifs.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration et l'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH. → L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les personnes qui consomment des drogues doit être inclus ici. → Les enquêtes et les études communautaires visant à examiner les obstacles à l'utilisation du préservatif doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	Programme de prophylaxie préexposition (PrEP) pour les personnes qui consomment des drogues	<p>Activités liées à la prophylaxie préexposition (PrEP), y compris les interventions virtuelles, pour les personnes qui consomment des drogues, injectables ou non, et leurs partenaires sexuel(le)s à risque élevé d'infection à VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution du programme de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment menée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle), à anneau vaginal ou injectables –, doit être inclus ici.</p>
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	La communication sur la prévention du VIH, l'information et la création de la demande pour les personnes qui consomment des drogues	<p>Activités liées aux interventions comportementales individuelles et communautaires, y compris les interventions virtuelles pour la promotion de stratégies personnelles de prévention et d'adaptation chez les personnes qui consomment des drogues, injectables ou non, et leurs partenaires sexuel(le)s et utilisation des options de prévention du VIH. Cela comprend la promotion de l'utilisation de préservatifs, la PrEP, le dépistage du VIH, les rapports sexuels protégés, la protection contre la violence, ainsi qu'une charge virale indétectable chez le partenaire séropositif au VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du matériel d'information, d'éducation et de communication. • Les activités d'information, d'éducation et de communication ciblées sur Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux. • Les activités d'information, d'éducation et de communication basées sur le marketing social. • Les activités d'approche et de proximité. • Les activités individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. • La conception du programme, son exécution et la formation liée à ce dernier.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de l'IEC appropriées pour les jeunes personnes qui consomment des drogues, injectables ou non, axées sur l'adoption d'options de prévention et la réduction des risques basée sur les compétences (y compris dans les clubs, les festivals et autres contextes non traditionnels). → Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici. → La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	Autonomisation de la communauté pour les personnes qui consomment des drogues	<p>Activités d'autonomisation communautaire pour les personnes qui consomment des drogues, injectables ou non, et leurs partenaires sexuel(le)s. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation communautaire. • Les formations en matière de VIH, de réduction des dommages et de santé sexuelle et reproductive. • Le renforcement des capacités pour les organisations dirigées par des personnes qui consomment des drogues. • La mise à disposition de lieux sûrs. • L'organisation de tables rondes et de dialogues communautaires. • L'implication de la communauté dans la prestation de services. • Les enquêtes communautaires, notamment l'évaluation participative des besoins de la communauté en matière de conception de programmes. • La participation à des groupes de travail technique ainsi qu'à des instances de décision aux niveaux national, provincial et local.
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	Services de santé sexuelle et reproductive, y compris en matière d'IST, d'hépatite et de prise en charge à la suite de violences pour les personnes qui consomment des drogues	<p>Activités liées à la fourniture de services de santé sexuelle aux personnes qui consomment des drogues, injectables ou non, et à leurs partenaires sexuel(le)s. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage, les tests et le traitement des IST asymptomatiques, notamment par le biais de tests sérologiques réguliers visant à détecter la syphilis, la gonorrhée et la chlamydia trachomatis. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • Les examens de routine de dépistage des IST. • Le dépistage du cancer du col de l'utérus et du papillomavirus humain.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les tests de grossesse. • Les informations et les services sur la contraception / planification familiale. • La prise en charge syndromique et clinique des patients présentant des symptômes d'IST. <p>La prestation de soins de santé anale, y compris le dépistage du cancer anal et l'orientation vers les services de prise en charge. L'intégration de la prévention du VIH et des services de santé sexuelle et reproductive, les centres d'accueil, les refuges, les centres communautaires, y compris les services adaptés aux jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide psychologique destinée aux personnes survivantes de violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale. • La formation du personnel de santé.
<p>Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s</p>	<p>Éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention pour les personnes qui consomment des drogues</p>	<p>Activités liées à l'élimination des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention, y compris le dépistage et la riposte en lien avec la violence sexuelle, physique, émotionnelle et fondée sur le genre pour les personnes qui consomment des drogues, injectables ou non, et leurs partenaires sexuel(le)s. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes pour les droits humains des personnes qui consomment des drogues, l'accès à la justice et l'orientation vers d'autres services. • La documentation sur la violence et les autres violations des droits humains et l'orientation des victimes vers des services de rétablissement et de soutien. • L'aide, l'éducation et l'autonomisation juridiques intégrées ainsi que l'éducation en matière de droits humains des personnes qui consomment des drogues. • Les activités de plaidoyer dirigées par la communauté pour des réformes juridiques et politiques, y compris la décriminalisation. • Les évaluations de la prise en compte du genre par les programmes de prévention. • La participation des personnes qui consomment des drogues aux activités de sensibilisation et de formation des forces de l'ordre et des prestataires de soins de santé. • La gestion et la prévention des crises. <p>→ Les activités « générales » (non spécifiques à la prévention du VIH ou aux populations clés) liées à la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH doivent être incluses dans le module « Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	Programmation relative aux préservatifs et aux gels lubrifiants pour les personnes incarcérées	<p>Activités visant à accroître l'utilisation du préservatif parmi les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés. • La distribution ciblée de préservatifs par le biais des pairs. • Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels protégés et l'utilisation du préservatif. • La création de la demande par des stratégies axées sur les pairs, ainsi que des stratégies sur les réseaux sociaux / le Web. • L'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH et des IST. <p>→ L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés doit être inclus ici.</p>
Mesures de prévention pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	Programme de prophylaxie préexposition (PrEP) pour les personnes incarcérées	<p>Activités liées à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés à risque élevé d'infection à VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution du programme de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment assurée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle), à anneau vaginal ou injectables –, doit être inclus ici.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	La communication sur la prévention du VIH, la création d'informations et de la demande pour les personnes incarcérées	<p>Activités comportementales aux niveaux individuel et collectif, pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés et utilisation des options de prévention du VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion de stratégies de prévention et d'adaptation conçues pour les lieux fermés, y compris la promotion de l'utilisation du préservatif, de la PrEP, de la prophylaxie post-exposition, du dépistage du VIH, des rapports sexuels à moindre risque et de la protection contre la violence. • L'élaboration du matériel d'information, d'éducation et de communication. • Les activités d'information, d'éducation et de communication assurées par les pairs/intervenants dans les prisons. • Les activités individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. • Le soutien à la conception et à la mise en œuvre de formations et de programmes destinés aux personnes incarcérées, au personnel dans les prisons et aux prestataires de soins. • Les activités de l'IEC appropriées pour les jeunes personnes incarcérées, axées sur l'adoption d'options de prévention et la réduction des risques basée sur les compétences. <p>→ Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici.</p> <p>→ La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	Services de santé sexuelle et reproductive, y compris en matière d'IST, d'hépatite et de prise en charge à la suite de violences pour les personnes incarcérées	<p>Activités liées à la prestation de services de santé sexuelle. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage, les tests et le traitement des IST asymptomatiques, notamment par le biais de tests sérologiques réguliers visant à détecter la syphilis, la gonorrhée et la chlamydia trachomatis. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • Les examens périodiques de dépistage des IST. • Les informations et les services sur la contraception / planification familiale. • Les tests de grossesse. • La prise en charge syndromique et clinique des patients présentant des symptômes d'IST. • La prestation de soins de santé anale, y compris le dépistage du cancer anal et l'orientation vers les services de prise en charge. • L'intégration de la prévention du VIH et des services de santé sexuelle et reproductive. • L'aide psychologique destinée aux personnes survivantes de violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale. • La formation du personnel de santé et dans les prisons, et d'autres membres du personnel.
Mesures de prévention pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	Interventions de réduction des risques liés à la consommation de drogues pour les personnes incarcérées	<p>Activités liées à la réduction des risques pour les personnes incarcérées. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'échanges d'aiguilles et de seringues. • Le traitement de substitution aux opiacés. • La distribution de naloxone. • La distribution de préservatifs. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • Le soin des blessures et le traitement des infections cutanées. • Le dépistage et le traitement de la tuberculose.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	Éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention pour les personnes incarcérées	<p>Activités liées à l'élimination des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention, y compris le dépistage et la riposte en lien avec la violence sexuelle, physique, émotionnelle et fondée sur le genre pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation du personnel de prisons, l'accès à la justice et les liens avec d'autres services. • La documentation sur la violence et les autres violations des droits humains et l'orientation des victimes vers des services de rétablissement et de soutien. • L'aide, l'éducation et l'autonomisation juridiques ainsi que l'éducation en matière de droits humains des personnes incarcérées. • Les évaluations tenant compte du genre des programmes de prévention destinés aux personnes incarcérées. • La participation des personnes incarcérées aux activités de sensibilisation auprès du personnel et des soignants dans les prisons. <p>→ Les activités « générales » (non spécifiques à la prévention du VIH ou aux populations clés) liées à la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH doivent être incluses dans le module « Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose ».</p>
Mesures de prévention pour les autres populations vulnérables	Programmation relative aux préservatifs et aux gels lubrifiants pour les autres populations vulnérables	<p>Activités, y compris les interventions virtuelles, pour accroître l'utilisation du préservatif chez les autres populations vulnérables. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés. • La distribution ciblée de préservatifs, notamment dans des lieux non traditionnels. • Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels à moindre risque et l'utilisation du préservatif au niveau communautaire, et/ou la promotion du préservatif sur les réseaux sociaux / le Web. • La création de la demande par des activités de sensibilisation des pairs et d'autres stratégies axées sur les pairs, ainsi que des stratégies sur les réseaux sociaux / le Web. • Les activités de marketing social autour du préservatif. • L'intégration et l'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH. <p>→ L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les autres personnes vulnérables doit être inclus ici.</p> <p>→ Les enquêtes et les études communautaires visant à examiner les obstacles à l'utilisation du préservatif doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Mesures de prévention pour les autres populations vulnérables	Programme de prophylaxie préexposition (PrEP) pour les autres personnes vulnérables	<p>Activités, y compris les interventions virtuelles, liées à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les autres populations vulnérables à risque élevé d'infection à VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution du programme de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment menée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle), à anneau vaginal ou injectables –, doit être inclus ici.</p>
Mesures de prévention pour les autres populations vulnérables	La communication sur la prévention du VIH, l'information et la création de la demande pour les autres personnes vulnérables	<p>Interventions comportementales individuelles et communautaires, y compris les interventions virtuelles, pour la promotion de stratégies personnelles de prévention et d'adaptation chez les autres populations vulnérables et l'utilisation des options de prévention du VIH. Cela comprend la promotion de l'utilisation de préservatifs, la PrEP, le dépistage du VIH, les rapports sexuels protégés, la protection contre la violence, ainsi qu'une charge virale indétectable chez le partenaire séropositif au VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du matériel d'information, d'éducation et de communication. • Les activités d'information, d'éducation et de communication ciblées sur Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux. • Les activités d'information, d'éducation et de communication basées sur le marketing social. • Les activités de sensibilisation, en fonction des lieux. • Les activités individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. • La conception du programme, son exécution et la formation liée à ce dernier. • Les activités de l'IEC appropriées pour les jeunes personnes vulnérables, axées sur l'adoption d'options de prévention et la réduction des risques basée sur les compétences (y compris dans les clubs, les festivals et autres contextes non traditionnels).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici.</p> <p>→ La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.</p>
Mesures de prévention pour les autres populations vulnérables	Autonomisation de la communauté pour les autres personnes vulnérables	<p>Activités liées au renforcement de l'autonomisation des communautés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation communautaire. • Les formations en matière de VIH, de santé sexuelle et reproductive et de sexualité. • Le renforcement et le soutien des capacités d'organisation des populations vulnérables. • Le renforcement des capacités pour les organisations dirigées par la communauté. • La création d'espaces sûrs. • L'organisation de tables rondes communautaires. • Les enquêtes communautaires, notamment l'évaluation participative des besoins de la communauté en matière de conception de programmes. • L'implication de la communauté dans la prestation de services. • La participation à des groupes de travail technique ainsi qu'à des instances de décision aux niveaux national, provincial et local.
Mesures de prévention pour les autres populations vulnérables	Services de santé sexuelle et reproductive, y compris en matière d'IST, d'hépatite et de prise en charge à la suite de violences pour les autres personnes vulnérables	<p>Activités liées à la prestation de services de santé sexuelle. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage, les tests des IST asymptomatiques, notamment par le biais de tests sérologiques réguliers visant à détecter la syphilis, la gonorrhée et la chlamydia trachomatis. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • Les examens périodiques de dépistage des IST. • La prise en charge syndromique et clinique des patients présentant des symptômes d'IST.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage du cancer du col de l'utérus et du papillomavirus humain. • Les tests de grossesse. • Les informations et les services sur la contraception / planification familiale. • La prestation de soins de santé anale, y compris le dépistage du cancer anal et l'orientation vers les services de prise en charge. L'intégration de la prévention du VIH et des services de santé sexuelle et reproductive, les centres d'accueil, les refuges, les centres communautaires, y compris les services adaptés aux jeunes. L'aide psychologique destinée aux personnes survivantes de violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale. • La formation du personnel de santé.
Mesures de prévention pour les autres populations vulnérables	Éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention pour les autres personnes vulnérables	<p>Activités liées à l'élimination des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès à la prévention, y compris le dépistage et la riposte en lien avec la violence sexuelle, physique, émotionnelle et fondée sur le genre pour les autres personnes vulnérables. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes contre la discrimination, l'accès à la justice et l'orientation vers d'autres services. • La documentation sur la violence et les autres violations des droits humains et l'orientation des victimes vers des services de rétablissement et de soutien. • L'aide, l'éducation et l'autonomisation juridiques intégrées ainsi que l'éducation en matière de droits humains. • Les activités de plaidoyer dirigées par la communauté pour des réformes juridiques et politiques, y compris la décriminalisation. • Les évaluations tenant compte du genre de tous les programmes de prévention et de toutes les activités pour changer la programmation, si nécessaire. • La participation à des activités de sensibilisation / formation des forces de l'ordre et des prestataires de santé. • La gestion et la prévention des crises. <p>→ Les activités « générales » (non spécifiques à la prévention du VIH ou aux populations clés) liées à la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>tuberculose et le VIH doivent être incluses dans le module « Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose ».</p>
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Programmation relative aux préservatifs et aux gels lubrifiants pour les adolescentes et les jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Activités, y compris les interventions virtuelles, liées à l'augmentation de l'utilisation du préservatif chez les adolescentes et les jeunes femmes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés. • La distribution ciblée de préservatifs, notamment dans des lieux non traditionnels. • Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels à moindre risque et l'utilisation du préservatif, et la promotion du préservatif au niveau communautaire, sur Internet ou sur les médias sociaux. • La création de la demande par des activités de sensibilisation des pairs et d'autres stratégies axées sur les pairs, ainsi que des stratégies sur les réseaux sociaux / le Web. • Les activités de marketing social autour du préservatif. • L'intégration et l'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH. <p>→ L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les adolescentes et les jeunes femmes doit être inclus ici.</p> <p>→ Les enquêtes et les études communautaires visant à examiner les obstacles à l'utilisation du préservatif doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Programmation relative aux préservatifs et aux gels lubrifiants pour les partenaires sexuels masculins des adolescentes et des jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Activités liées à l'augmentation de l'utilisation du préservatif chez les partenaires sexuels masculins des adolescentes et des jeunes femmes dans des lieux où l'incidence du VIH est élevée, y compris les interventions virtuelles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et la distribution de préservatifs et de lubrifiants adaptés. • La distribution ciblée de préservatifs, notamment dans des lieux non traditionnels. • Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels à moindre risque et l'utilisation du préservatif, et la promotion du préservatif au niveau communautaire, sur Internet ou sur les médias sociaux. • La création de la demande par des activités de sensibilisation des pairs et d'autres stratégies axées sur les pairs, ainsi que des stratégies sur les réseaux sociaux / le Web.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de marketing social autour du préservatif. • L'intégration et l'orientation vers d'autres services de prévention et de dépistage du VIH. <p>→ L'achat de préservatifs et de gels lubrifiants pour les partenaires sexuels masculins des adolescentes et des jeunes femmes doit être inclus ici.</p> <p>→ Les enquêtes et les études communautaires visant à examiner les obstacles à l'utilisation du préservatif doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>La communication sur la prévention du VIH, l'information et la création de la demande pour les adolescentes et les jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Activités liées au changement de comportement aux niveaux individuel et communautaire et à l'utilisation des options de prévention du VIH pour les adolescentes et les jeunes femmes. Cela comprend la promotion de stratégies personnelles de prévention / d'adaptation telles que l'évaluation des risques personnels, les rapports sexuels à moindre risque, l'utilisation du préservatif et la création de la demande pour la PrEP, le dépistage du VIH, une charge virale indétectable chez le partenaire séropositif au VIH, et la protection contre la violence. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités (de l'IEC) ciblées d'information, d'éducation et de communication, y compris la communication sur les réseaux sociaux / le Web. • Les activités d'information, d'éducation et de communication basées sur le marketing social. • Les séances individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. <p>Activités de prévention de la violence fondée sur le genre telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomisation, la formation au consentement sexuel, la lutte contre les normes et les attitudes sexistes, et l'autonomie dans la prise de décisions ; par exemple : les programmes de prévention de la violence fondée sur le genre « SASA » et « Stepping Stones » et autres programmes de prévention de la violence fondée sur le genre basés sur des éléments probants. • La participation et le soutien des dirigeants et défenseurs communautaires ainsi que des prestataires de soins et de services sociaux. • L'orientation vers des services de soutien social et des spécialistes de la violence fondée sur le genre. • La formation à la prévention du VIH et de la violence fondée sur le genre pour le personnel de la police, les accompagnateurs / enseignants. <p>→ Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.</p>
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>La communication sur la prévention du VIH, l'information et la création de la demande pour les partenaires sexuels masculins des adolescentes et des jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Activités liées au changement de comportement aux niveaux individuel et communautaire pour les partenaires sexuels masculins des adolescentes et des jeunes femmes dans des lieux où l'incidence du VIH est élevée et à l'utilisation des options de prévention du VIH. Cela comprend la promotion de stratégies personnelles de prévention / d'adaptation telles que l'évaluation des risques personnels, les rapports sexuels à moindre risque, l'utilisation du préservatif et la création de la demande pour la PrEP, le dépistage du VIH, une charge virale indétectable chez le partenaire séropositif au VIH, et la protection contre la violence. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités (de l'IEC) ciblées d'information, d'éducation et de communication, y compris la communication sur les réseaux sociaux / le Web. • Les activités d'information, d'éducation et de communication basées sur le marketing social. • Les séances individuelles ou en groupe consacrées à la réduction des risques. • Les activités de prévention de la violence fondée sur le genre, telles que les programmes de prévention de la violence fondée sur le genre « SASA » et « Stepping Stones » et autres programmes de prévention de la violence fondée sur le genre basés sur des éléments probants. <p>→ Les activités liées à la communication (options de prévention multiples), à l'information et à la création de la demande intégrées doivent être inscrites au budget ici.</p> <p>→ La communication, l'information et la création de la demande relatives aux interventions de prévention spécifiques (p. ex. la PrEP, les préservatifs) doivent être inscrites au budget des interventions correspondantes.</p>
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Éducation sexuelle complète pour les adolescentes et les jeunes femmes et les adolescents et les jeunes hommes</p>	<p>Activités liées à l'éducation sexuelle complète pour les adolescentes et les jeunes femmes et pour les adolescents et les jeunes hommes, scolarisés et non scolarisés, par le biais de pairs, de professeurs, d'accompagnateurs et de prestataires de services, entre autres. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception, l'exécution et la mise en œuvre de programmes complets d'éducation sexuelle et la formation connexe. • L'offre de programmes complets d'éducation sexuelle par le biais d'applications, de sites Web, des médias sociaux et d'autres plateformes.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les clubs de filles / clubs de jeunes. • Les campagnes de prévention du VIH dans les écoles. • L'élaboration et la promotion de supports pédagogiques appropriés à l'âge.
Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée	Programmation relative à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les adolescentes et les jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée	<p>Activités, y compris les interventions virtuelles, liées à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les adolescentes et les jeunes femmes à risque élevé d'infection à VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution du programme de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment menée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle), à anneau vaginal ou injectables –, doit être inclus ici.</p>
Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée	Programmation relative à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les partenaires sexuels masculins des adolescentes et des jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée	<p>Activités, y compris les interventions virtuelles, liées à la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les partenaires masculins des adolescentes et des jeunes femmes à risque élevé d'infection à VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'exécution du programme de PrEP, y compris la planification, la détermination de l'éligibilité et les critères de prestation de services. • L'aide à l'observance, notamment menée par les pairs. • Le partage d'informations et la création de la demande en matière de PrEP, y compris les approches par les pairs. • L'orientation vers des services de prévention, de dépistage, de traitement, de prise en charge et de suivi clinique du VIH et des IST, des services de vaccination contre l'hépatite B et d'autres services de soins de santé primaires. <p>→ L'achat de produits de PrEP, y compris les différentes formulations – orales (à prise quotidienne ou ponctuelle) ou injectables –, doit être inclus ici.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Services de santé sexuelle et reproductive, y compris en matière d'IST, d'hépatite et de prise en charge à la suite de violences pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Activités liées à la prestation de services de santé sexuelle pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage des IST asymptomatiques, notamment par le biais de tests sérologiques réguliers visant à détecter la syphilis asymptomatique, la gonorrhée urétrale asymptomatique, la gonorrhée rectale et la chlamydia trachomatis. • La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. • Les examens périodiques de dépistage des IST. • Les tests de grossesse. • Les informations et les services sur la contraception / planification familiale. • L'orientation vers les programmes de vaccination contre papillomavirus humain. • La formation des prestataires de soins de santé à la mise en œuvre de programmes relatifs à la santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescentes et aux jeunes femmes. • Le dépistage du cancer anal et du cancer du col de l'utérus et l'orientation vers les services de prise en charge. • L'intégration de la prévention du VIH et des services de santé sexuelle et reproductive, les centres d'accueil, les refuges, les centres communautaires, y compris les services adaptés aux jeunes. • Le plaidoyer pour éliminer les obstacles juridiques qui empêchent les adolescentes et les jeunes femmes d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive. • L'aide psychologique destinée aux personnes survivantes de violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale pour les adolescentes et les jeunes femmes. • La formation du personnel de santé. <p>→ Les activités liées au renforcement des soins de santé primaires doivent être incluses dans les modules SRPS pertinents.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Éliminer les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès à la prévention pour les adolescentes et jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Activités liées à la remise en question et au changement des normes sociales et culturelles, des perceptions et des pratiques néfastes pour l'individu, le couple, la famille, la communauté ou la société. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adoption ou l'application de lois et de politiques, notamment la formation de policiers, d'avocats et de juges afin qu'ils appliquent les lois en vigueur relatives à l'égalité de protection. • La mise en place de programmes visant à changer les normes de genre pour les adolescentes et les jeunes femmes, scolarisées ou non, et leurs partenaires masculins, en proposant notamment une éducation tenant compte des questions de genre, sur la sexualité et le VIH. • Les activités d'éducation communautaire faisant la promotion de l'égalité des droits des femmes, des adolescentes et des jeunes femmes. • Les activités de plaidoyer et les programmes d'abolition des lois et des pratiques à caractère punitif à l'endroit des adolescentes et des jeunes femmes. • Les activités de formation et de sensibilisation des agents de santé qui encouragent les attitudes et les comportements bienveillants à l'égard des adolescents. <p>→ Les activités « générales » (non spécifiques à la prévention du VIH ou aux populations clés) liées à la réduction des obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH doivent être incluses dans le module « Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose ».</p>
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Interventions de protection sociale pour les adolescentes et les jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Garder les filles à l'école</p> <p>Activités liées à l'élimination des obstacles empêchant les filles vulnérables dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée d'aller à l'école ou de finir leur scolarisation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La subvention des études. • Les programmes d'incitation financière. • Les fournitures scolaires, y compris les trousseaux « dignité ». • La réforme des lois et des politiques. • Les formations communautaires (destinées aux parents, aux dirigeants communautaires, etc. sur l'importance de s'assurer de garder les filles à l'école), les programmes d'éducation parentale proposés dans les communautés ou les écoles. • La formation du personnel éducatif et scolaire en lien avec le soutien à apporter aux adolescentes dans les écoles.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de remise à niveau pour les adolescentes et les jeunes femmes qui souhaitent reprendre leurs études et des services de réinsertion pour les filles enceintes ou s'occupant d'un enfant. • Les activités assurant la sécurité des adolescentes et des jeunes femmes à l'école et sur le chemin de l'école. <p>Interventions d'autonomisation économique Activités liées à la réduction de la vulnérabilité économique des adolescentes et des jeunes femmes dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formations professionnelles et les programmes de transition professionnelle. • Les régimes de prêt et d'épargne. • Les clubs et les groupes d'épargne.
<p>Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée</p>	<p>Circoncision masculine médicale volontaire</p>	<p>Activités liées à la promotion et à la réalisation de la circoncision masculine médicale volontaire pour les hommes et les adolescents dans les pays où la circoncision masculine médicale volontaire est une priorité. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La communication, la création de la demande et la participation communautaire. • Le dépistage volontaire du VIH avant la circoncision. • Le dépistage des IST, le traitement / l'orientation et l'orientation vers les services de traitement en cas de test positif de dépistage du VIH. • L'accompagnement en matière de réduction des risques sexuels adaptés à l'âge de l'individu. • La pratique de la circoncision masculine par une méthode chirurgicale reconnue par l'OMS (avec un instrument chirurgical si celui-ci est homologué par l'OMS) et en ayant recours à des méthodes chirurgicales classiques. • La prise en charge éducative et l'offre d'un accompagnement postopératoire en matière de prévention du VIH. • Le suivi postopératoire, notamment l'évaluation et la prise en charge des complications et des événements défavorables. • Les interventions complémentaires, telles que le dépistage de l'hypertension, les interventions relatives aux questions de genre et la vaccination à l'anatoxine tétanique. • La formation de l'ensemble du personnel infirmier en matière de circoncision masculine médicale volontaire, y compris les méthodes spécifiques, la prise en compte de l'âge et la communication interpersonnelle. • La surveillance de la sécurité des patients. • L'apprentissage et la riposte.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Gestion du programme de prévention	Gestion du programme de prévention	<p>Activités liées au renforcement de la gestion des programmes nationaux de prévention afin d'assurer la mise à l'échelle et la précision de la prestation des services de prévention. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration des stratégies, des plans et des programmes nationaux de prévention, y compris l'établissement des objectifs, l'établissement des coûts, la définition des besoins d'investissement et la planification opérationnelle. • La gestion, la coordination et la supervision des programmes de prévention, des groupes de travail techniques et des mécanismes nationaux et infranationaux de coordination et d'examen. • Les modèles différenciés et évolutifs de création de la demande et de prestation de services de prévention du VIH. • Les systèmes d'approvisionnement et de distribution de produits de prévention jusqu'au dernier kilomètre. • L'introduction de produits de prévention du VIH, le positionnement stratégique et le renforcement des approches globales du marché. • Les modèles de prévention à assise communautaire ou dirigée par la communauté pour la sensibilisation, la contractualisation sociale et la sécurité des programmes auprès des populations clés et des jeunes femmes. • Le développement des capacités, y compris le renforcement des compétences individuelles, des capacités institutionnelles et des capacités en matière de systèmes, telles que les fonctions définies, les processus dont la qualité est garantie et les procédures opérationnelles normalisées. • L'intégration de la communication et de la prestation de services en matière de prévention du VIH, avec la promotion de la santé et les services de droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et autres services connexes. <p>→ Les activités liées à la surveillance et à la collecte de données spécifiques à la prévention du VIH, y compris l'estimation de la taille de la population, la cartographie des points sensibles, l'évaluation des risques, les enquêtes sociocomportementales, l'analyse du marché et des programmes, le suivi des résultats de la prévention, les revues des programmes, l'analyse financière, etc., doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p> <p>→ Les activités liées aux plans nationaux de lutte contre chaque maladie doivent être incluses dans le module « SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne » et dans l'intervention « Intégration ou coordination au sein des programmes de lutte contre les maladies et au niveau de la prestation de services ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Élimination de la transmission verticale du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B	Dépistage intégré des femmes enceintes pour le VIH, la syphilis et l'hépatite B	<p>Activités liées au dépistage intégré des femmes enceintes pour le VIH, la syphilis et l'hépatite B et liens vers le traitement. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dotation en personnel, la formation, les outils et les aides au travail en lien avec les services de dépistage intégré du VIH. • L'orientation vers l'initiation rapide des traitements du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B. • Les activités liées à l'amélioration de la qualité, au mentorat et à la formation en cours d'emploi, le cas échéant. • Les interventions virtuelles, les campagnes et programmes éducatifs, le mentorat et la navigation par les pairs, la participation et l'autonomisation de la communauté, les incitations au recours des soins prénatals. • Les produits pour les services de dépistage, y compris les trousse de dépistage du VIH / de la syphilis et le dépistage de l'hépatite B pour les femmes enceintes. <p>→ Les coûts du traitement du VIH, de la syphilis et de l'hépatite doivent être inclus dans le module « Traitement, prise en charge et soutien ».</p> <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé à grande échelle pour soutenir la qualité des soins prénatals et postnatals doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants.</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre le VIH et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente doivent être priorisées, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Élimination de la transmission verticale du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B	Prévention de l'incidence du VIH chez les femmes enceintes et les femmes allaitantes	<p>Activités liées à la prévention de l'incidence du VIH chez les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion de l'utilisation et la distribution de préservatifs féminins et masculins, et de lubrifiants adaptés. • Le partage d'informations et la communication sur les rapports sexuels à moindre risque, la capacité à négocier un rapport sexuel et l'utilisation du préservatif. • L'éducation et les campagnes de sensibilisation à la prophylaxie préexposition (PrEP) ; l'accompagnement à l'observance.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les services de soutien aux victimes de violence fondée sur le genre, comme l'accompagnement après des violences, l'orientation vers la prophylaxie post-exposition, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale sur un plus long terme. • La prévention, le dépistage et les tests des IST. • Le dépistage et l'engagement du partenaire. <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé à grande échelle pour soutenir la qualité des soins prénatals et postnatals doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants.</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre le VIH et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Élimination de la transmission verticale du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B	Prophylaxie postnatale des nourrissons	<p>Activités liées à la prophylaxie postnatale et à la prophylaxie chez les nourrissons exposés à un risque élevé. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils et les aides au travail pour la prophylaxie systématique et améliorée destinée aux nourrissons à risque élevé d'infection à VIH. • Les antirétroviraux pour la prophylaxie infantile. • L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B. <p>→ Les possibilités d'intégration entre le VIH et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Élimination de la transmission verticale du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B	Diagnostic précoce du nourrisson et dépistage de suivi du VIH chez les nourrissons exposés	<p>Activités liées au diagnostic précoce du nourrisson exposé au VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils et les aides au travail. • Les dispositifs et produits au point de prise en charge.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de mise en place des instruments conventionnels et à proximité des points de prise en charge liés aux systèmes de laboratoire pour le transport des échantillons et la remise rapide des résultats des tests. • Le dépistage de confirmation et la détermination du statut définitif du nourrisson à la fin de la période d'exposition (après l'arrêt de l'allaitement au sein). • L'orientation vers l'initiation rapide des antirétroviraux chez les enfants qui obtiennent un résultat positif. <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé à grande échelle pour soutenir la qualité des soins postnatals doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants.</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre le VIH et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente doivent être priorisées, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Élimination de la transmission verticale du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B	Soutien à la rétention pour les femmes enceintes et allaitantes (établissement et communauté)	<p>Activités liées au soutien au traitement et à la rétention pour les femmes enceintes et allaitantes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dotation en personnel, la formation, les outils et les aides au travail en lien avec la prestation de services optimisés de traitement et de rétention des femmes enceintes et allaitantes (au niveau des formations sanitaires et des communautés, y compris les services mobiles). • L'offre d'un accompagnement psychologique dans le cadre d'un mentorat de mère à mère ou entre pairs, et d'autres formes de services de soutien psychosocial dans la communauté pour les femmes enceintes ou allaitantes. • Le soutien à l'observance pour les femmes enceintes sous traitement antirétroviral en utilisant des modèles d'observance efficaces au niveau des formations sanitaires et de la communauté, y compris les interventions virtuelles. • Les systèmes de rappel par SMS qui informent les patients des rendez-vous à venir ou manqués. • La mobilisation communautaire à l'appui d'une participation accrue des hommes dans les services de soins prénatals de leur partenaire. • Les systèmes d'information pour suivre les paires mères-enfants et les systèmes de retour aux soins. <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé à grande échelle pour soutenir la qualité des soins prénatals et postnatals doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Services de dépistage différenciés du VIH	Dépistage au niveau des établissements pour les programmes destinés aux populations clés	<p>Activités liées aux services de dépistage du VIH, au retour des résultats dans une formation sanitaire ou un laboratoire, comme ceux offrant des services prénatals, de prise en charge de la tuberculose et de santé sexuelle et reproductive ou dans une clinique de soins de santé primaires pour patients hospitalisés ou en ambulatoire, et aux services de circoncision masculine médicale volontaire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement et le dépistage par des prestataires communautaires, notamment l'aide à la notification du partenaire et le dépistage de cas index. • Le dépistage du VIH dans les centres de planification familiale et les centres favorables aux populations clés, tels que les centres d'accueil. • L'orientation vers les services de prise en charge et de traitement du VIH pour les personnes diagnostiquées séropositives au VIH, d'évaluation des risques et d'orientation vers des services de prévention pour les personnes diagnostiquées séronégatives au VIH.
Services de dépistage différenciés du VIH	Programmes de dépistage au niveau des établissements pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins	<p>Activités liées aux services de dépistage du VIH, au retour des résultats dans une formation sanitaire ou un laboratoire, comme ceux offrant des services prénatals, de prise en charge de la tuberculose et de santé sexuelle et reproductive ou dans une clinique de soins de santé primaires pour patients hospitalisés ou en ambulatoire, et aux services de circoncision masculine médicale volontaire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement et le dépistage par des prestataires communautaires, notamment l'aide à la notification du partenaire et le dépistage de cas index. • Le dépistage du VIH dans les centres de planification familiale et les centres favorables aux populations clés, tels que les centres d'accueil. • L'orientation vers les services de prise en charge et de traitement du VIH pour les personnes diagnostiquées séropositives au VIH, d'évaluation des risques et d'orientation vers des services de prévention pour les personnes diagnostiquées séronégatives au VIH.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Services de dépistage différenciés du VIH	Dépistage au niveau des formations sanitaires, en dehors des programmes pour les populations clés et les adolescentes et les jeunes femmes	<p>Activités liées aux services de dépistage du VIH, au retour des résultats dans une formation sanitaire ou un laboratoire, comme ceux offrant des services prénatals, de prise en charge de la tuberculose et de santé sexuelle et reproductive ou dans une clinique de soins de santé primaires pour patients hospitalisés ou en ambulatoire, et aux services de circoncision masculine médicale volontaire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement et le dépistage par des prestataires communautaires, notamment l'aide à la notification du partenaire et le dépistage de cas index. • Le dépistage du VIH dans les centres de planification familiale et les centres favorables aux populations clés, tels que les centres d'accueil. • L'orientation vers les services de prise en charge et de traitement du VIH pour les personnes diagnostiquées séropositives au VIH, d'évaluation des risques et d'orientation vers des services de prévention pour les personnes diagnostiquées séronégatives au VIH. • Les activités liées à la révision des algorithmes de dépistage (p. ex. les études de vérification, la révision des lignes directrices et des procédures opératoires normalisées, la formation) et des politiques sur le consentement parental.
Services de dépistage différenciés du VIH	Dépistage au niveau communautaire pour les programmes destinés aux populations clés	<p>Activités liées aux services de dépistage du VIH dans la communauté. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services de sensibilisation / mobiles (y compris le dépistage de cas index), le porte-à-porte, les lieux communautaires fixes, les lieux de travail et le dépistage du VIH dans les institutions scolaires. • Les tests de triage afin d'appuyer les services communautaires de dépistage du VIH assurés par les prestataires non professionnels. • Les activités de création de la demande et de mobilisation des services de dépistage du VIH, telles que : les interventions virtuelles, la conduite d'entretiens motivationnels et l'offre d'un accompagnement axé sur l'efficacité personnelle, la mise en place de campagnes et de programmes éducatifs, une approche comparative et normative par les pairs, les politiques de mentorat et d'orientation par les pairs, la participation et l'autonomisation de la communauté, et les mesures incitatives. • L'orientation vers les services de prise en charge et de traitement du VIH pour les personnes diagnostiquées séropositives au VIH, d'évaluation des risques et d'orientation vers des services de prévention pour les personnes diagnostiquées séronégatives au VIH.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Services de dépistage différenciés du VIH	Programmes de dépistage au niveau communautaire pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins	<p>Activités liées aux services de dépistage du VIH dans la communauté. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services de sensibilisation / mobiles (y compris le dépistage de cas index), le porte-à-porte, les lieux communautaires fixes, les lieux de travail et les institutions scolaires. • Les tests de triage afin d'appuyer les services communautaires de dépistage du VIH assurés par les prestataires non professionnels. • Les activités de création de la demande et de mobilisation des services de dépistage du VIH, telles que : la conduite d'entretiens motivationnels et l'offre d'un accompagnement axé sur l'efficacité personnelle, la mise en place de campagnes et de programmes éducatifs, une approche comparative et normative par les pairs, les politiques de mentorat et d'orientation par les pairs, la participation et l'autonomisation de la communauté, et les mesures incitatives. • L'orientation vers les services de prise en charge et de traitement du VIH pour les personnes diagnostiquées séropositives au VIH, d'évaluation des risques et d'orientation vers des services de prévention pour les personnes diagnostiquées séronégatives au VIH.
Services de dépistage différenciés du VIH	Dépistage au niveau communautaire en dehors des programmes pour les populations clés et les adolescentes et les jeunes femmes	<p>Activités liées aux services de dépistage du VIH dans la communauté. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services de sensibilisation / mobiles (y compris le dépistage de cas index), le porte-à-porte, les lieux communautaires fixes, les lieux de travail et les institutions scolaires. • Les tests de triage afin d'appuyer les services communautaires de dépistage du VIH assurés par les prestataires non professionnels. • Les activités de création de la demande et de mobilisation des services de dépistage du VIH, telles que : la conduite d'entretiens motivationnels et l'offre d'un accompagnement axé sur l'efficacité personnelle, la mise en place de campagnes et de programmes éducatifs, une approche comparative et normative par les pairs, les politiques de mentorat et d'orientation par les pairs, la participation et l'autonomisation de la communauté, et les mesures incitatives. • L'orientation vers les services de prise en charge et de traitement du VIH pour les personnes diagnostiquées séropositives au VIH, d'évaluation des risques et d'orientation vers des services de prévention pour les personnes diagnostiquées séronégatives au VIH.
Services de dépistage différenciés du VIH	Autodépistage pour les programmes destinés aux populations clés	Activités liées au dépistage du VIH et à l'interprétation des résultats effectuée par les populations clés désirant connaître leur statut VIH à l'aide de trousse d'autodiagnostic distribuées par les établissements de santé et les

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>communautés, les réseaux sociaux, les partenaires (y compris le dépistage de cas index), le secteur privé (pharmacies, achats en ligne, distributeurs automatiques) et sur les lieux de travail. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'achat et la distribution de trousse d'autodiagnostic. • L'orientation vers le test de confirmation avec retour des résultats dès le premier test selon l'algorithme national pour les personnes dont le résultat est positif. • Les services virtuels pour la création de la demande et la commande en ligne.
Services de dépistage différenciés du VIH	Programmes d'autodépistage pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins	<p>Activités liées au dépistage du VIH et à l'interprétation des résultats effectuée par les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins désirant connaître leur statut VIH à l'aide de trousse d'autodiagnostic distribuées par les établissements de santé et les communautés, les réseaux sociaux, les partenaires (y compris le dépistage de cas index), le secteur privé (pharmacies, achats en ligne, distributeurs automatiques) et sur les lieux de travail. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'achat et la distribution de trousse d'autodiagnostic. • L'orientation vers le test de confirmation avec retour des résultats dès le premier test selon l'algorithme national pour les personnes dont le résultat est positif. • Les services virtuels pour la création de la demande et la commande en ligne.
Services de dépistage différenciés du VIH	Autodépistage en dehors des programmes pour les populations clés et les adolescentes et les jeunes femmes	<p>Le programme comprend le dépistage du VIH et l'interprétation des résultats effectuée à l'aide d'un autotest du VIH par les personnes désirant connaître leur statut VIH à l'aide trousse d'autodiagnostic distribuées par les établissements de santé et les communautés, les réseaux sociaux, les partenaires (y compris le dépistage de cas index), le secteur privé (pharmacies, achats en ligne, distributeurs automatiques) et sur les lieux de travail. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'achat et la distribution de trousse d'autodiagnostic. • L'orientation vers le test de confirmation avec retour des résultats dès le premier test selon l'algorithme national pour les personnes dont le résultat est positif. • Les services virtuels pour la création de la demande et la commande en ligne.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
<p>Traitement, prise en charge et soutien</p>	<p>Traitement du VIH et prestation de services différenciés – Adultes (15 ans et plus)</p>	<p>Activités liées à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des traitements contre le VIH offertes aux personnes vivant avec le VIH (PVVIH), y compris les populations clés, les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires et les femmes enceintes et allaitantes. Cela comprend la prestation de services différenciés de traitement antirétroviral par les formations sanitaires et les services communautaires, de sensibilisation, mobiles et virtuels. Par exemple :</p> <p>Services différenciés de traitement du VIH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités liées aux services de traitement du VIH : personnel, formation, outils, aides au travail en lien avec un traitement du VIH optimisé pour les adultes (au niveau de l'établissement et communautaire, y compris les services mobiles). • L'élaboration de politiques, de stratégies, d'orientations opérationnelles et de normes en matière de prise en charge. • L'achat de traitements antirétroviraux destinés aux adultes (de première, deuxième et troisième intention) et de médicaments contre les infections opportunistes. <p>Modèles de prestation de services différenciés en matière d'antirétroviraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modèles individuels au niveau des établissements pour les patients réagissant bien au traitement — patients « stables » : ordonnance pour plusieurs mois, horaires prolongés des cliniques fournissant des antirétroviraux, traitement accéléré, espacement des rendez-vous. • Les modèles de groupes au niveau des formations sanitaires, p. ex. clubs d'antirétroviraux. • Les modèles individuels communautaires, p. ex. les points de distribution communautaires d'antirétroviraux, la distribution décentralisée de médicaments, les centres d'accueil en dehors des établissements, les activités de sensibilisation. • Les modèles de groupes communautaires, p. ex. les groupes communautaires d'antirétroviraux. • Les modèles pour les personnes à un stade avancé de l'infection à VIH et dont la charge virale est détectable. <p>Observance et soutien au traitement différenciés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rappels par SMS, les plateformes téléphoniques et en ligne pour le triage. • Les groupes de soutien communautaires, le soutien par les pairs, les services d'accompagnement psychosocial, l'initiation au traitement. • La conception, le développement et la mise en œuvre de la navigation par les pairs, y compris l'embauche et la formation de cadres pairs, la gestion et la supervision.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • L'initiation au traitement, y compris la création de la demande en matière de charges virales, indétectable = non transmissible (« U=U »), la sécurité et la confidentialité des données, les connaissances sur les co-infections et les co-morbidités chez les personnes vivant avec le VIH. • Le soutien individuel / collectif par les pairs, les clubs d'observance. • Le soutien à la révélation du partenaire et la participation du partenaire aux soins continus. • Le soutien intégré à l'observance pour les populations clés (p. ex. le soutien en matière d'antirétroviraux et de traitement de substitution aux opiacés pour les personnes qui consomment des drogues injectables, et soutien avant, entre les emprisonnements et après la libération pour les personnes incarcérées). • Pour les adolescents vivant avec le VIH, les services de soutien par les pairs, le soutien lié à la divulgation, l'éducation au traitement adapté à l'âge et au développement, et l'éducation sexuelle complète. • La supervision et le mentorat. • L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité. <p>Réduction de la stigmatisation et de la discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les soins palliatifs pour les personnes vivant avec le VIH : p. ex. alimentation thérapeutique pour les personnes vivant avec le VIH souffrant de malnutrition clinique. • Les services de soutien à la violence fondée sur le genre, comme l'accompagnement après des violences, la conduite d'enquêtes cliniques, la prise en charge médicale, les soins cliniques, la gestion médico-légale et l'établissement de liens entre les domaines médicaux et juridique, ainsi que le soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale. • Les services en matière d'IST : dépistage, tests, traitement. • Le soutien psychosocial et le soutien en matière de santé mentale. • L'éducation à la nutrition. <p>→ Les possibilités d'intégration entre le VIH et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts liés aux services intégrés, comme la formation, la supervision de soutien, la planification des effectifs, l'assurance qualité, etc. doivent être inscrits au budget sous l'intervention correspondante dans le module SRPS.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
<p>Traitement, prise en charge et soutien</p>	<p>Traitement du VIH et prestation de services différenciés – Enfants (de moins de 15 ans)</p>	<p>Activités liées aux politiques, stratégies, orientations opérationnelles et normes de soins liées au programme de traitement, notamment pour renforcer la capacité des familles et des soignants à protéger et à prendre soin des enfants et des adolescents, y compris les orphelins et les autres enfants vulnérables. Par exemple :</p> <p>Services différenciés de traitement du VIH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités liées aux services de traitement du VIH : personnel, formation, outils, aides au travail en lien avec un traitement du VIH optimisé pour les enfants et les adolescents (au niveau de l'établissement et communautaire, y compris les services mobiles). • Les activités et les coûts liés à l'approvisionnement et à la livraison des produits : médicaments antirétroviraux pédiatriques (de première, deuxième et troisième intention) et médicaments contre les infections opportunistes. <p>Modèles de prestation de services différenciés en matière d'antirétroviraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modèles individuels au niveau des établissements pour les enfants réagissant bien au traitement, patients « stables » : ordonnance pour plusieurs mois, horaires prolongés des cliniques fournissant des antirétroviraux, traitement accéléré, espacement des rendez-vous. • Les modèles de groupes au niveau des établissements, p. ex. les groupes familiaux. • Les modèles individuels communautaires, p. ex. les points de distribution communautaires familiaux d'antirétroviraux, la distribution décentralisée de médicaments, les centres d'accueil en dehors des établissements. • Les modèles de groupes communautaires, p. ex. les groupes communautaires familiaux d'antirétroviraux. • Les modèles pour les enfants à un stade avancé de l'infection à VIH et dont la charge virale est détectable. <p>Observance et soutien au traitement différenciés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rappels par SMS, les plateformes téléphoniques et en ligne pour le triage. • Les systèmes pour suivre, tracer et ramener à des soins adaptés. • Les groupes de soutien communautaires, le soutien par les pairs, les services d'accompagnement psychosocial, l'initiation au traitement. • L'initiation et l'éducation au traitement, y compris la création de la demande en matière de charges virales, indétectable = non transmissible (« U=U »), la sécurité et la confidentialité des données, les connaissances sur les co-infections et les comorbidités chez les personnes vivant avec le VIH. • Le soutien individuel / collectif par les pairs, les clubs d'observance.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour les adolescents vivant avec le VIH, les services de soutien par les pairs, le soutien lié à la divulgation (pour les parents/enfants), l'éducation au traitement adapté à l'âge et au développement, et l'éducation sexuelle complète. <p>Activités pour les orphelins et les enfants vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien économique. • L'appui psychosocial. • Le soutien communautaire. • L'accès aux services essentiels, dont l'éducation, les soins de santé et l'enregistrement des naissances. <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé général à l'appui de services différenciés de lutte contre le VIH, comme la gouvernance, le financement de la santé, la planification des effectifs, les ressources humaines pour la santé (y compris la supervision formative intégrée et l'assurance qualité), le suivi et l'évaluation ainsi que la gestion des produits de santé doivent être budgétisées dans les modules SRPS, sous les interventions correspondantes.</p>
<p>Traitement, prise en charge et soutien</p>	<p>Suivi du traitement – Pharmacorésistance</p>	<p>Activités liées au suivi de la pharmacorésistance. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un programme quinquennal national concernant la pharmacorésistance du VIH. • Les études sur la pharmacorésistance acquise du VIH chez les adultes et les enfants sous traitement antirétroviral, les études sur la pharmacorésistance du VIH avant traitement chez les nourrissons de moins de 18 mois et chez les adultes entamant leur TARV et la surveillance de la pharmacorésistance du VIH chez les patients sous PrEP. • L'élaboration de protocoles et la formation. • La coordination des études et les visites d'appui sur le terrain. • Les unités de laboratoire pour les études sur la pharmacorésistance du VIH, y compris les fournitures de laboratoire (cartes de prélèvement pour les échantillons de sang séché [DBS], etc.), le génotypage et l'envoi d'échantillons. • L'appui technique, p. ex. l'adaptation du protocole, l'analyse et l'interprétation des données, l'assurance qualité des données. • La gestion des données, dont la collecte d'informations ainsi que l'élaboration, l'impression et la distribution de rapports.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les tests de pharmacorésistance du VIH s'appliquant aux patients qui résistent aux médicaments de deuxième intention, dont le coût des trousseaux, des réactifs et des consommables pour effectuer les tests en question. • Le suivi des indicateurs de la qualité des soins (indicateurs d'alerte précoce). <p>→ Les interventions faisant appel à des solutions numériques pour communiquer les résultats doivent être interoperables avec des systèmes d'information de laboratoire plus vastes et applicables pour communiquer les résultats pour d'autres services aux patients.</p> <p>→ Les activités liées aux systèmes d'information de laboratoire doivent être incluses dans les modules « SRPS / PP : systèmes de laboratoire ».</p>
<p>Traitement, prise en charge et soutien</p>	<p>Suivi du traitement – Charge virale et toxicité des antirétroviraux</p>	<p>Activités et coûts liés à la surveillance de la charge virale et à la surveillance de la toxicité des antirétroviraux. Par exemple :</p> <p>Suivi de la charge virale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception, l'élaboration et le déploiement d'un plan national de mise à l'échelle et d'optimisation du suivi de la charge virale, qui s'aligne sur le système de laboratoire plus large, y compris l'assurance de la qualité externe et le transport des échantillons. • La mise à l'échelle du dépistage de la charge virale (y compris la collecte d'échantillons au niveau communautaire dans des modèles de traitement communautaires et des dispositifs au point de service pour toutes les populations : populations clés, enfants, adolescents, adultes, femmes enceintes et allaitantes séropositives) conformément aux protocoles nationaux de suivi de la charge virale. • Les effectifs, la formation et la certification des agents de santé qui assurent le service de dépistage et exploitent ou interprètent les résultats des tests de charge virale et qui annoncent lesdits résultats au patient. • La création de la demande et l'initiation au traitement (au niveau communautaire). • L'achat de réactifs / cartouches et d'équipement (y compris les dispositifs pour plusieurs maladies et les dispositifs sur le lieu de soins) pour le dépistage de la charge virale. <p>Surveillance des toxicités graves des antirétroviraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le registre des grossesses ou la surveillance des anomalies congénitales pour contrôler l'innocuité des antirétroviraux pendant la grossesse. • La surveillance active de la toxicité dans la population générale (adultes, adolescents et enfants). • L'élaboration de protocoles et d'outils. • Les visites d'appui sur le terrain.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien technique. <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé à grande échelle pour l'achat, la gestion de l'approvisionnement et la livraison des produits de santé et la gestion des systèmes d'information doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants.</p>
Traitement, prise en charge et soutien	Prise en charge intégrée des co-infections et comorbidités courantes (adultes et enfants)	<p>Activités liées au renforcement de la prévention et de la gestion des co-infections et comorbidités courantes chez les personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Cela comprend l'hépatite, les IST, le cancer du col de l'utérus, la santé mentale et les maladies non transmissibles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic et le traitement des hépatites B et C. L'orientation vers la vaccination contre l'hépatite B, en mettant l'accent sur les personnes qui consomment des drogues et les femmes enceintes et allaitantes. • Le diagnostic et le traitement des IST, y compris la syphilis, en mettant l'accent sur les populations clés, les adolescentes et les jeunes femmes et les femmes enceintes et allaitantes. • L'orientation des personnes vivant avec le VIH, des femmes et des adolescents vers les services de vaccination contre le papillomavirus humain, et le dépistage, le triage et le traitement préventif secondaire du papillomavirus humain et du cancer du col de l'utérus ; avec un accent mis sur les adolescentes et les jeunes femmes. • Les dépistages réguliers et la prise en charge des maladies mentales, notamment en matière de développement de l'identité sexuelle, de dépression, d'anxiété et de traumatisme. • Les interventions fondées sur des preuves pour lutter contre la consommation nocive d'alcool ou de drogues. • Le dépistage et la gestion de l'hypertension, du diabète et de l'obésité chez les personnes vivant avec le VIH âgées de 40 ans et plus. <p>→ Les activités liées à la gestion de la co-infection tuberculose/VIH doivent être incluses dans le module « Tuberculose/VIH ».</p> <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé à grande échelle pour la gestion des co-infections et des comorbidités doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants.</p>
Traitement, prise en charge et soutien	Diagnostic et prise en charge de la maladie à un stade avancé (adultes et enfants)	<p>Activités liées à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de politiques, d'outils opérationnels et de formations pour intégrer le diagnostic et la gestion des stades avancés du VIH chez les adultes, les adolescents et les enfants. Cela comprend l'ensemble des mesures recommandées par l'OMS. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic utilisant des plateformes CD4 optimisées. • La prophylaxie par cotrimoxazole.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage et le traitement de la maladie cryptococcique par des tests d'antigènes cryptococciques (AgCr) et un traitement préventif par le fluconazole ou le traitement de la méningite. • L'intensification du soutien pour assurer l'observance du traitement de la maladie à VIH à un stade avancé. • Le diagnostic et le traitement de l'histoplasmosse dans des zones endémiques. <p>→ Les activités liées à la gestion de la co-infection tuberculose/VIH, y compris le dépistage de la tuberculose évolutive, le traitement de la tuberculose et le traitement préventif de la tuberculose, doivent être incluses dans le module « Tuberculose/VIH ».</p> <p>→ Les activités liées au renforcement du système de santé à grande échelle pour la gestion des maladies à un stade avancé doivent être incluses dans les modules SRPS correspondants.</p>
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Interventions concertées	<p>Activités liées à la mise en œuvre des activités conjointes de lutte contre la tuberculose/le VIH conformes aux programmes de lutte contre ces deux maladies. Ces programmes comprennent des activités destinées i) à la mise en place et au renforcement des mécanismes liés à la prestation de services de lutte contre la tuberculose et le VIH intégrés et centrés sur les patients, et ii) à la réduction de la charge de la tuberculose parmi les PVVIH, et parallèlement, à la réduction de la charge du VIH parmi les personnes atteintes de tuberculose (présumée ou diagnostiquée). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place et le renforcement d'un organe de coordination des activités conjointes de lutte contre la tuberculose/le VIH à tous les niveaux. • La planification conjointe visant à intégrer la prestation des services de lutte contre la tuberculose et le VIH, y compris les achats et la gestion des plateformes de diagnostic moléculaire associés pour la tuberculose et le VIH. • La supervision et le suivi conjoints de la tuberculose/du VIH, y compris la participation coordonnée aux programmes d'assurance-qualité extérieure.
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Dépistage, tests et diagnostic	<p>Activités liées au dépistage, aux tests et au diagnostic de la tuberculose/du VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépistage du VIH chez les personnes atteintes (et présumées atteintes) de la tuberculose. • La recherche d'une tuberculose évolutive chez les personnes vivant avec le VIH, notamment grâce à des radiographies/radiographies numériques (avec ou sans détection assistée par ordinateur, protéine C réactive [CRP]). • TB-LAM pour les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) éligibles et tests moléculaires rapides pour le diagnostic de la tuberculose pour les PVVIH.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes et approches d'amélioration de la qualité visant les programmes et la prestation de services, y compris la participation à des tests de compétences en faisant appel à des panels en aveugle.
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Traitement et prise en charge	<p>Activités liées au démarrage précoce ou à la poursuite d'un traitement antirétroviral et d'un traitement préventif par cotrimoxazole pour les patients co-infectés par la tuberculose/le VIH et administration d'un traitement contre la tuberculose. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre d'un soutien et d'un suivi aux patients pendant le traitement (du VIH et de la tuberculose). • Les méthodes et approches visant à améliorer la qualité des programmes et la prestation des services. • La mise en œuvre et l'intensification d'approches novatrices de soins centrés sur la personne. • Les activités de soutien visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris au moyen de technologies d'observance numérique et de soutien psychosocial et nutritionnel pendant le traitement selon les besoins.
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Prévention	<p>Activités liées à l'administration d'un traitement préventif contre la tuberculose aux personnes vivant avec le VIH n'ayant pas contracté la forme évolutive de la tuberculose, y compris les schémas thérapeutiques plus courts tels que 3HP, 3RH, 1HP et le traitement à l'isoniazide (INH). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre de soutien, y compris pour l'observance, et autre soutien psychosocial ou nutritionnel selon les besoins. • Les services de suivi des personnes sous traitement préventif, y compris au moyen de technologies numériques. • La mise en œuvre de mesures administratives, environnementales et personnelles de lutte contre l'infection et les mesures de contrôle dans les contextes d'incidence de tuberculose/VIH.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH – Prestation de soins communautaires	<p>Activités liées à l'implication des communautés dans le dépistage/diagnostic, les soins et la prévention de la tuberculose et du VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'orientation politique, la mise en œuvre et le déploiement à grande échelle. • Le plaidoyer et la communication. • La formation et la supervision formative des prestataires de services de lutte contre la tuberculose et le VIH, par exemple des anciens patients atteints de tuberculose, des personnes vivant avec le VIH. • La fourniture de produits et équipements essentiels aux prestataires de services communautaires pour les soins communautaires de la tuberculose et du VIH. • Les interventions / approches communautaires destinées à améliorer la qualité des services conjoints de lutte contre la tuberculose et le VIH. • Les interventions et les services itinérants et de proximité communautaires destinés aux personnes atteintes de tuberculose ou vivant avec le VIH, comme le traçage, la collecte d'échantillons, le soutien au traitement et la prévention. <p>→ Il est recommandé aux candidats d'intégrer les interventions et les investissements pour le renforcement des capacités des prestataires de services pour la tuberculose et le VIH dans les systèmes nationaux en conformité avec les politiques et les programmes de ressources humaines pour la santé / d'agents de santé communautaires.</p> <p>→ Les services communautaires destinés à la tuberculose ou au VIH seuls doivent être inclus dans les modules de la tuberculose et du VIH correspondants.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Populations clés	<p>Pour les populations clés et les groupes à haut risque, par exemple : les enfants, les mineurs et communautés minières, les populations mobiles, les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les prisonniers, les minorités ethniques/populations autochtones, les habitants de bidonvilles urbains, les personnes âgées, les agents de santé et les personnes qui consomment des drogues injectables, les personnes souffrant de maladies mentales.</p> <p>Activités liées à l'adaptation des modèles de prise en charge de la tuberculose/du VIH pour répondre aux besoins de ces groupes spécifiques afin de centrer les services sur la personne et d'améliorer leur accessibilité, leur adéquation aux besoins et leur disponibilité. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La recherche active de cas de tuberculose chez les PVVIH et le dépistage du VIH et l'accompagnement psychologique pour les patients atteints de tuberculose appartenant à des populations clés. • La prévention et la prise en charge de la tuberculose au niveau communautaire. • Le déplacement jusqu'aux régions reculées, la collecte d'expectorations au niveau communautaire et l'organisation du transport des expectorations. • Les mesures de contrôle des infections en fonction du contexte : mesures administratives adéquates, activités de contrôle de co-infection et mesures de contrôle environnemental et de protection individuelle. • L'administration d'un traitement préventif de la tuberculose. • L'administration d'un traitement et l'aide au traitement. • Le renforcement des liens adaptés avec les services sociaux (p. ex. soutien nutritionnel, octroi de logements sociaux). • L'orientation vers les programmes de réduction des risques pour les personnes qui consomment des drogues injectables. • La mise en place de liens pertinents pour garantir la poursuite d'un traitement contre la tuberculose à tous les stades de la détention, c'est-à-dire avant, pendant et après la détention selon les cas. <p>→ Les interventions qui ne sont pas liées à la tuberculose/au VIH doivent être incluses dans les modules correspondants sur les populations clés et vulnérables (pour la tuberculose) ou les populations clés (pour le VIH).</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
<p>Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose</p>	<p>Élimination de la stigmatisation et la discrimination dans tous les contextes</p>	<p>Activités liées à l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination dans chacun des six contextes définis par le Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.</p> <p>Contextes individuel, familial et communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation et la sensibilisation communautaires sur les questions de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et à la tuberculose. • L'engagement public de la part des personnes vivant avec le VIH et co-infectées (VIH/tuberculose), des dirigeants religieux et communautaires et des célébrités. • Les programmes et les stratégies visant à modifier les normes communautaires qui favorisent la stigmatisation et la discrimination. • La formation de journalistes et de professionnels des médias. • Les campagnes médiatiques. • Le déploiement de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, avec une adhésion totale aux éléments non négociables. • La surveillance communautaire et dirigée par la communauté continue de la qualité des services sociaux et de santé, notamment en ce qui concerne la stigmatisation, la discrimination et d'autres violations des droits. • Les groupes de mobilisation et de soutien par les pairs pour contrer la stigmatisation internalisée. <p>Contextes du lieu de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques contre la discrimination. • La mise en place de procédures de signalement et de recours en cas de stigmatisation, de discrimination et d'autres violations des droits. • La formation des travailleurs sur leurs droits sur le lieu de travail et les outils et services de recours. <p>Contextes de l'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement et la mise en œuvre de politiques de tolérance zéro à l'échelle du secteur sur la stigmatisation et la discrimination. • La formation et le soutien institutionnel pour les éducateurs et les administrateurs.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>Contextes humanitaires et de situations d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'urgence nationaux qui comprennent une attention adéquate aux besoins des personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose, des populations clés, des personnes incarcérées, des personnes déplacées, des réfugiés, des migrants et des femmes et des filles, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes. • Les mesures visant à garantir un accès non discriminatoire aux services essentiels, un accès sûr aux soins et aux traitements. • Le lien entre les communautés et les systèmes de santé officiels dans les situations d'urgence, et l'aide aux agents de santé communautaires pour fournir des services fondés sur les droits et tenant compte du genre. • La participation d'organisations ou de groupes communautaires et dirigés par des communautés aux activités relatives au VIH, à la tuberculose et aux droits humains dans les camps ou les résidences collectives pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. • Les activités visant à prévenir, traiter, surveiller et signaler la violence contre les personnes vivant avec le VIH et atteintes de tuberculose, les populations clés, et en particulier les femmes et les jeunes, entre autres. <p>→ Les activités liées aux contextes de soins de santé doivent être incluses dans l'intervention « Garantir une offre de soins de santé non discriminatoires ».</p> <p>→ Les activités liées aux contextes de justice doivent être incluses dans les interventions « Amélioration des lois, des règlements et des politiques liés au VIH et à la co-infection VIH/tuberculose » et « Amélioration de l'accès à la justice ».</p> <p>→ Les candidats doivent préciser le contexte dans la description de l'activité.</p>
Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose	Éducation juridique (« Connaissez vos droits »)	<p>Activités liées à l'amélioration des connaissances des personnes sur leurs droits et à la mobilisation autour de ceux-ci. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les efforts d'autonomisation juridique au niveau communautaire, y compris les formations « Connaissez vos droits » et d'éducation juridique, pour les personnes vivant avec le VIH et/ou atteintes de tuberculose, les populations clés, les populations autochtones, les personnes en prison et autres personnes incarcérées, les migrants, les réfugiés et les femmes et les filles, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes. • L'élaboration et la diffusion de supports de communication sur les droits des patients et les droits humains.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration des droits humains et de l'éducation juridique dans les formations des éducateurs pairs, y compris les éducateurs pairs en droits humains. • L'intégration des droits humains et de l'éducation juridique dans la sensibilisation et l'éducation en matière de traitement pour les populations clés. • L'établissement de mécanismes de réaction face aux crises afin de lutter contre les violations des droits des patients, notamment les violences fondées sur le genre.
Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose	Garantir une offre de soins de santé non discriminatoires	<p>Activités visant à garantir que les établissements de soins de santé sont des lieux d'accueil, d'acceptation, de soins de santé et de soutien pour les personnes à risque et touchées par le VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration et l'intégration de documents de formation sur la manière de fournir des services fondés sur les droits, tenant compte du genre et centrés sur la personne dans la formation initiale et continue de tous les prestataires de soins de santé. • La formation initiale et continue des prestataires de soins de santé, y compris en établissement et hors établissement, des administrateurs de soins de santé et des régulateurs de soins de santé sur les droits des patients, la non-discrimination, l'obligation de traitement, le consentement éclairé et la confidentialité, la prévention et le traitement de la violence. • La collaboration entre les établissements de soins de santé et les organismes communautaires pour le soutien des patients et le contrôle de la qualité. • La participation d'assistants juridiques dans les formations sanitaires de santé afin de fournir des conseils sur place et de la documentation juridique. • L'élaboration de politiques institutionnelles et de mécanismes de responsabilité dans les formations sanitaires. • La surveillance communautaire régulière et continue, y compris à l'aide de « clients mystères », boîtes à suggestions et entretiens de sortie. <p>→ Les évaluations qualitatives des attitudes des prestataires de soins de santé, y compris les évaluations avant et après l'intervention, doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose	Amélioration de l'accès à la justice	<p>Activités visant à accroître l'accès à la justice pour les personnes vivant avec le VIH et/ou atteintes de tuberculose, les populations clés, les populations autochtones, les personnes incarcérées et autres personnes incarcérées, les migrants, les femmes et les filles, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations juridiques, les orientations, les conseils et la représentation en rapport avec le VIH et le VIH/la tuberculose, y compris la création et le soutien de réseaux juridiques bénévoles et la couverture des coûts accessoires. • La mobilisation des comités/agences d'aide juridique et des organisations de défense des droits humains/juridiques pour augmenter le nombre de services juridiques bénévoles et/ou de cliniques d'aide juridique afin d'y inclure les services juridiques liés à la tuberculose. • L'établissement ou le développement d'assistants juridiques pairs/communautaires et l'évaluation de l'étendue et du contenu de leur recherche sur le VIH et la tuberculose. • Les services juridiques et les conseils aux femmes et aux filles dans toute leur diversité. • Le soutien aux résolutions communautaires et alternatives des différends, notamment grâce à l'engagement de chefs traditionnels et au recours au droit coutumier pour soutenir les personnes vivant avec le VIH ou les personnes co-infectées (VIH/tuberculose). • Le soutien en matière de litiges stratégiques pour réformer les lois et les politiques néfastes. • La surveillance communautaire et dirigée par la communauté de la part de stigmatisation, de discrimination et d'autres violations des droits soumises à un recours. Il s'agit de renforcer le lien entre la surveillance communautaire et le counselling et le soutien juridiques. • Les assistances téléphoniques et les autres mécanismes de riposte rapide en cas de violations des droits liés au VIH et à la tuberculose.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose	Garantie de l'application des droits fondamentaux	<p>Activités liées à la garantie de pratiques d'application de la loi fondées sur les droits. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formations sur le VIH, la tuberculose et les droits humains à l'intention des forces de l'ordre (police, juges, personnel pénitentiaire) et l'appui à la participation des populations clés aux formations. • L'élaboration et l'intégration de matériel de formation dans la formation initiale et continue de la police. • Les évaluations des attitudes de la police, des juges et du personnel pénitentiaire, y compris les évaluations avant et après l'intervention. • Le soutien à la surveillance communautaire des violations des droits humains dans le contexte des pratiques policières et pénitentiaires. • L'établissement d'un comité ou de groupes de travail avec les communautés de populations clés et les personnes-ressources locales de la police pour améliorer les pratiques policières. • La sensibilisation des juges sur le VIH, la tuberculose et les droits humains. • La formation du personnel pénitentiaire (dans les prisons pour femmes et pour hommes) aux questions liées à la santé publique, aux droits humains et à la lutte contre le VIH et la co-infection VIH/tuberculose. <p>→ Les évaluations qualitatives des attitudes de la police, des juges et du personnel pénitentiaire, y compris les évaluations avant et après l'intervention, doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p>
Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose	Amélioration des lois, des règlements et des politiques liés au VIH et à la co-infection VIH/tuberculose	<p>Activités liées à l'amélioration des lois, des règlements et des politiques liés au VIH et à la co-infection VIH/tuberculose. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations de l'environnement juridique et politique. • L'élaboration de plans d'action pour la réforme des droits et des politiques sur la base des évaluations. • Le suivi continu de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois et des politiques. • La sensibilisation et la mobilisation de la capacité de réforme des lois et des politiques, notamment en appuyant les dirigeants communautaires et leur engagement dans l'examen et la rédaction de lois et de politiques relatives au VIH et à la tuberculose, afin d'informer et de sensibiliser les parlementaires et les ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Services correctionnels, des Finances, de l'Industrie, du Travail, de l'Éducation, de l'Immigration, du Logement, de la Santé et du Commerce, et les chefs religieux et traditionnels à la réforme des lois et des politiques, et en assurant la participation communautaire à ces activités. • La participation des parlementaires aux droits humains et au rôle du cadre juridique protecteur dans la riposte au VIH et à la tuberculose.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose	Réduction de toutes les discriminations liées au VIH fondée sur le genre, sur des normes de genre nocives et la violence contre les femmes et les filles dans toute leur diversité	<p>Les activités et les programmes ci-après doivent être conçus et mis en œuvre pour tenir compte du genre. Activités visant à réduire la discrimination fondée sur le genre, les normes de genre néfastes et la violence. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réformes des lois sur la famille, la propriété, l'héritage et la garde parentale. • La mise en place de consultations communautaires pour identifier les obstacles liés au genre dans l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose. • La participation significative, le plaidoyer mené par la communauté et le leadership des femmes dans toute leur diversité. • La sensibilisation et la participation des responsables communautaires, religieux et d'opinion sur la violence fondée sur le genre, les normes de genre néfastes et les pratiques traditionnelles. • Le soutien des groupes de femmes pour améliorer la sensibilisation aux droits liés au VIH et à la tuberculose, la surveillance des violations et le plaidoyer pour le changement. • La surveillance des violations liées au VIH et à la tuberculose commises contre les femmes et les jeunes. <p>→ Les activités liées à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans la prestation de services spécifiques contre le VIH doivent être incluses dans les interventions de lutte contre le VIH correspondantes.</p>
Réduire les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose	Mobilisation et plaidoyer communautaires en faveur des droits humains	<p>Activités liées à la mobilisation et au plaidoyer communautaires en faveur des droits humains Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plaidoyer dirigé par la communauté pour la réforme des lois et des politiques, en particulier la décriminalisation. • Le leadership et l'engagement des communautés dans les efforts visant à surveiller et à réformer les lois relatives au VIH et à la tuberculose. • Le suivi dirigé par la communauté de la mise en œuvre des lois et des politiques. • Les campagnes de sensibilisation dirigées par la communauté s'attaquant aux normes et aux stéréotypes de genre néfastes et autres obstacles liés aux droits humains et au genre. <p>→ Les candidats doivent mentionner les communautés spécifiques dans la description de l'activité dans le budget détaillé.</p>

6.2 Liste des indicateurs de base

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
Indicateurs d' impact (tous les modules)	Impact	HIV I-13	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH.	<p>Âge (< 15, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ;</p> <p>Genre Âge* (femmes 15-19 ans, hommes 15-19 ans, femmes 20-24 ans, hommes 20-24 ans). <i>*À préciser dans le cas des pays comptant parmi leurs cibles les adolescentes et les jeunes femmes</i></p>
	Impact	HIV I-14	Nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1000 habitants non infectés.	<p>Âge (< 15, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ;</p> <p>Genre Âge* (femmes 15-19 ans, hommes 15-19 ans, femmes 20-24 ans, hommes 20-24 ans). <i>*À préciser dans le cas des pays comptant parmi leurs cibles les adolescentes et les jeunes femmes</i></p>

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Impact	HIV I-4	Nombre de décès liés au sida pour 100 000 habitants.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ; Genre Âge* (femmes 15-19 ans, hommes 15-19 ans, femmes 20-24 ans, hommes 20-24 ans). <i>*À préciser dans le cas des pays comptant parmi leurs cibles les adolescentes et les jeunes femmes</i>
	Impact	HIV I-6	Pourcentage estimé d'enfants ayant été nouvellement infectés par le VIH dans le cadre de la transmission de la mère à l'enfant chez les femmes vivant avec le VIH ayant accouché au cours des 12 derniers mois.	
	Impact	HIV I-9a	Pourcentage d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes vivant avec le VIH.	Âge (< 25 ans, > 25 ans).
	Impact	HIV I-9b	Pourcentage de personnes transgenres vivant avec le VIH.	Âge (< 25 ans, > 25 ans).
	Impact	HIV I-10	Pourcentage de travailleurs et travailleuses du sexe vivant avec le VIH.	Âge (< 25 ans, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, personne transgenre).
	Impact	HIV I-11	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables vivant avec le VIH.	Âge (< 25 ans, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, personne transgenre).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Impact	HIV I-12	Pourcentage d'autres personnes vulnérables (spécifier) vivant avec le VIH.	
	Impact	HIV I-15	Pourcentage de personnes incarcérées vivant avec le VIH.	
	Impact	HIV I-16	Prévalence de la syphilis chez des populations clés et vulnérables spécifiques.	
	Impact	TB/HIV I-1	Taux de mortalité de la tuberculose/VIH (pour 100 000 habitants).	
Indicateurs de résultats (tous les modules)	Résultats	HIV O-10	Pourcentage d'adolescentes et de jeunes femmes (15-24 ans) à haut risque qui disent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel avec un partenaire non régulier, parmi celles qui ont eu des rapports sexuels avec un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans).
	Résultats	HIV O-4a	Pourcentage d'hommes qui indiquent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport anal avec un partenaire de sexe masculin.	
	Résultats	HIV O-4.1b	Pourcentage de personnes transgenres qui indiquent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel ou rapport anal.	
	Résultats	HIV O-5	Pourcentage de travailleurs et travailleuses du sexe qui disent avoir utilisé un préservatif avec leur dernier client.	
	Résultats	HIV O-6	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables qui déclarent avoir utilisé du matériel d'injection stérile lors de leur dernière injection.	
	Résultats	HIV O-9	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables qui déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel.	
	Résultats	HIV O-7	Pourcentage d'autres populations vulnérables qui déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Résultats	HIV O-11	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur statut sérologique VIH à la fin de la période de rapportage.	Âge (< 15, > 15) ; Genre Âge (femmes > 15 ans, hommes > 15 ans).
	Résultats	HIV O-21	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH sous TARV à la fin de la dernière période de rapportage plus celles ayant nouvellement commencé une TARV pendant la période actuelle de rapportage, qui n'étaient pas sous TARV à la fin de la période actuelle de rapportage.	Âge (< 15, > 15) ; Genre Âge (femmes > 15 ans, hommes > 15 ans).
	Résultats	HIV O-12	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral qui ont une charge virale indétectable.	Âge (< 15, > 15) ; Genre Âge (femmes > 15 ans, hommes > 15 ans).
	Résultats	HIV O-13	Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en couple, qui ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime masculin au cours des 12 derniers mois.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, 25-49 ans).
	Résultats	HIV O-17	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui ont subi des violations de leurs droits au cours des 12 derniers mois et qui ont demandé réparation.	Populations clés (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, personnes qui consomment des drogues, professionnel(le)s du sexe, groupes transgenres, personnes incarcérées) ; Genre (femme, homme, personne transgenre).
	Résultats	HIV O-14	Pourcentage de femmes et d'hommes entre 15 et 49 ans qui déclarent des comportements discriminatoires envers les personnes vivant le VIH.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Résultats	HIV O-15	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui déclarent avoir été victimes de discrimination liée au VIH dans les services de soins de santé.	
	Résultats	HIV O-16a	Pourcentage d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes qui évitent les soins de santé pour des raisons de stigmatisation et de discrimination.	Âge (< 25 ans, > 25 ans).
	Résultats	HIV O-16b	Pourcentage de personnes transgenres qui évitent les soins de santé pour des raisons de stigmatisation et de discrimination.	Âge (< 25 ans, > 25 ans).
	Résultats	HIV O-16c	Pourcentage de travailleurs et travailleuses du sexe qui évitent les soins de santé pour des raisons de stigmatisation et de discrimination.	Âge (< 25 ans, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, personne transgenre).
	Résultats	HIV O-16d	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables qui évitent les soins de santé pour des raisons de stigmatisation et de discrimination.	Âge (< 25, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, transgenre).
	Résultats	HIV O-22	Pourcentage d'adolescents qui évitent les services de prise en charge du VIH et de SSR en raison de la stigmatisation et de la discrimination.	
	Résultats	HIV O-26	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui déclarent avoir été victimes de stigmatisation et de discrimination dans la communauté générale au cours des 12 derniers mois.	
	Résultats	HIV O-27	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui font état d'une stigmatisation intériorisée.	
	Résultats	HIV O-28a	Pourcentage de HSH qui ont été victimes de stigmatisation et de discrimination au cours des 6 derniers mois.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Résultats	HIV O-28b	Pourcentage de personnes transgenres qui déclarent avoir été victimes de stigmatisation et de discrimination au cours des 6 derniers mois.	
	Résultats	HIV O-28c	Pourcentage de travailleurs et travailleuses du sexe qui déclarent avoir été victimes de stigmatisation et de discrimination au cours des 6 derniers mois.	
	Résultats	HIV O-28d	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables qui déclarent avoir été victimes de stigmatisation et de discrimination au cours des 6 derniers mois.	
	Résultats	HIV O-23	Pourcentage d'agents de santé qui signalent des attitudes négatives envers les populations clés.	
	Résultats	HIV O-24	Pourcentage d'agents de santé qui signalent des attitudes négatives envers les personnes vivant avec le VIH.	
	Résultats	HIV O-25	Pourcentage d'agents des forces de l'ordre qui signalent des attitudes négatives envers les populations clés.	
	Résultats	HIV O-29 (précédemment HTS-4)	Pourcentage de résultats de test VIH positifs parmi le total des tests de dépistage du VIH effectués au cours de la période de rapportage.	Âge (< 15, > 15) ; Genre Âge (femmes > 15 ans, hommes > 15 ans).
Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels	Couverture	KP-1a	Pourcentage d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ayant eu accès aux programmes de prévention du VIH - paquet de services définis.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans).
	Couverture	KP-6a	Nombre d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ayant reçu au moins une fois un produit de PrEP au cours de la période de rapportage.	Produit de PrEP (PrEP orale, PrEP injectable, anneau vaginal de dapivirine) ; Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	KP-7a	Pourcentages de HSH dépistés pour des IST pendant la période de rapportage.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; IST (syphilis, gonorrhée).
Mesures de prévention pour les personnes transgenres et leurs partenaires sexuel(le)s	Couverture	KP-1b	Pourcentage de personnes transgenres ayant eu accès aux programmes de prévention du VIH - paquet de services définis.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme transgenre, homme transgenre).
	Couverture	KP-6b	Nombre de personnes transgenres ayant reçu au moins une fois un produit de PrEP au cours de la période de rapportage.	Produit de PrEP (PrEP orale, PrEP injectable, anneau vaginal de dapivirine) ; Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme transgenre, homme transgenre).
	Couverture	KP-7b	Pourcentage de personnes transgenres dépistées pour des IST pendant la période de rapportage.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme transgenre, homme transgenre) ; IST (syphilis, gonorrhée).
Mesures de prévention pour les professionnel(le)s du sexe, leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s	Couverture	KP-1c	Pourcentage de travailleurs et travailleuses du sexe ayant bénéficié de programmes préventifs de lutte contre le VIH - paquet de services définis.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, personne transgenre).
	Couverture	KP-6c	Nombre de travailleurs et travailleuses du sexe ayant reçu au moins une fois un produit de PrEP au cours de la période de rapportage.	Produit de PrEP (PrEP orale, PrEP injectable, anneau vaginal de dapivirine) ; Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, personne transgenre).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	KP-7c	Pourcentage de travailleurs et travailleuses du sexe dépistés pour des IST pendant la période de rapportage.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, transgenre) ; IST (syphilis, gonorrhée).
Mesures de prévention pour les personnes qui consomment des drogues (injectables et non-injectables) et leurs partenaires sexuel(le)s	Couverture	KP-1d	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables ayant bénéficié de programmes préventifs de lutte contre le VIH - paquet de services définis.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femmes, hommes).
	Couverture	KP-4	Nombre d'aiguilles et de seringues distribuées par personne qui consomme des drogues injectables, par an et lors de programmes d'échange d'aiguilles et de seringues.	
	Couverture	KP-5	Pourcentage d'individus recevant un traitement de substitution aux opiacés depuis au moins 6 mois.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femmes, hommes).
	Couverture	KP-6d	Nombre de personnes qui consomment des drogues injectables ayant reçu au moins une fois un produit de PrEP au cours de la période de rapportage.	Produit de PrEP (PrEP orale, PrEP injectable, anneau vaginal de dapivirine) ; Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (masculin, féminin).
	Couverture	KP-8	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables recevant un traitement de substitution aux opiacés.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femmes, hommes).
Mesures de prévention pour les personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	Couverture	KP-1f	Nombre de personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés ayant bénéficié de programmes préventifs de lutte contre le VIH - paquet de services définis.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
Ensemble de mesures de prévention pour les autres populations vulnérables	Couverture	KP-1e	Pourcentage d'autres personnes vulnérables ayant bénéficié de programmes préventifs de lutte contre le VIH - paquet de services définis.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans).
Mesures de prévention pour les adolescentes et les jeunes femmes et leurs partenaires sexuels masculins dans des contextes où l'incidence du VIH est élevée	Couverture	YP-2	Pourcentage d'adolescentes et de jeunes femmes à haut risque bénéficiant de programmes préventifs de lutte contre le VIH - paquet de services définis.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans).
	Couverture	YP-4	Nombre d'adolescentes et de jeunes femmes à haut risque ayant reçu au moins une fois un produit de PrEP au cours de la période de rapportage.	Produit de PrEP (PrEP orale, PrEP injectable, anneau vaginal de dapivirine) ; Âge (15-19 ans, 20-24 ans).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	YP-5	Pourcentage d'adolescentes et de jeunes femmes à haut risque dépistées pour des IST pendant la période de rapportage.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans) ; IST (syphilis, gonorrhée).
	Couverture	YP-6	Nombre de circoncisions masculines médicales pratiquées selon les normes nationales.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans).
Élimination de la transmission verticale du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B	Couverture	VT-1	Pourcentage de femmes enceintes qui connaissent leur statut sérologique VIH.	Statut sérologique VIH (positif ou négatif).
	Couverture	VT-2	Pourcentage de nourrissons exposés au VIH ayant bénéficié d'un test virologique pour le VIH dans les 2 mois qui ont suivi leur naissance.	Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu).
	Couverture	VT-3	Pourcentage de femmes recevant des soins prénatals ayant été dépistées pour la syphilis.	
Services de dépistage différenciés du VIH	Couverture	HTS-2	Pourcentage d'adolescentes et de jeunes femmes à haut risque ayant été dépistées pour le VIH durant la période de rapportage dans des programmes destinés aux adolescentes et aux jeunes femmes.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans) ;
	Couverture	HTS-3a	Pourcentage de HSH ayant été dépistés pour le VIH au cours de la période de rapportage dans des programmes destinés spécifiquement aux populations clés et qui connaissent leur résultat.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ;
	Couverture	HTS-3b	Pourcentage de personnes TG ayant été dépistées pour le VIH au cours de la période de rapportage dans des programmes destinés spécifiquement aux populations clés et qui connaissent leur résultat.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme transgenre, homme transgenre).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	HTS-3c	Pourcentage de travailleurs et travailleuses du sexe ayant été dépistés pour le VIH au cours de la période de rapportage dans des programmes destinés spécifiquement aux populations clés et qui connaissent leur résultat.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femme, homme, personne transgenre).
	Couverture	HTS-3d	Pourcentage de personnes qui consomment des drogues injectables ayant été dépistées pour le VIH au cours de la période de rapportage dans des programmes destinés spécifiquement aux populations clés et qui connaissent leur résultat.	Âge (15-19 ans, 20-24 ans, > 25 ans) ; Genre (femmes, hommes).
	Couverture	HTS-3e	Pourcentage d'autres populations vulnérables ayant été dépistées pour le VIH durant la période de rapportage et qui connaissent leur résultat.	
	Couverture	HTS-3f	Nombre de personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés ayant été dépistées pour le VIH durant la période de rapportage et qui connaissent leur résultat.	Genre (femmes, hommes).
	Couverture	HTS-5	Pourcentage de personnes nouvellement diagnostiquées séropositives pour le VIH qui ont initié une TARV.	Âge (< 15, > 15) ; Genre Âge (femmes > 15 ans, hommes > 15 ans).
	Couverture	HTS-6	Nombre de trousse d'autodépistage du VIH distribuées.	
	Traitement, prise en charge et soutien	Couverture	TCS-1.1	Pourcentage de personnes sous TARV parmi toutes les personnes vivant avec le VIH à la fin de la période de rapportage.
Couverture		TCS-1b	Pourcentage d'adultes (15 ans et plus) sous TARV parmi tous les adultes vivant avec le VIH à la fin de la période de rapportage.	Genre (femmes, hommes).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	TCS-1c	Pourcentage d'enfants (de moins de 15 ans) sous TARV parmi tous les enfants vivant avec le VIH à la fin de la période de rapportage.	Genre (femmes, hommes).
	Couverture	TCS-8	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH et sous TARV qui ont un résultat de test de charge virale.	Âge (< 15, > 15) ; Genre Âge (femmes > 15 ans, hommes > 15 ans).
	Couverture	TCS-9	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH sous thérapie antirétrovirale recevant une thérapie antirétrovirale dispensée pour plusieurs mois.	Âge (< 15, > 15) ; Genre Âge (femmes > 15 ans, hommes > 15 ans).
	Couverture	TCS-10	Pourcentage de femmes enceintes vivant avec le VIH ayant reçu une thérapie antirétrovirale pour réduire le risque de transmission verticale du VIH.	
Tuberculose/VIH	Couverture	TB/HIV-5	Pourcentage de patients atteints de tuberculose enregistrés (nouveaux cas et rechutes) dont le statut sérologique VIH est documenté.	Genre (femmes, hommes) ; Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu).
	Couverture	TB/HIV-3.1a	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH ayant initié la TARV et chez qui les signes de la tuberculose ont été recherchés	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes).
	Couverture	TB/HIV-6	Pourcentage de patients atteints de tuberculose (nouveaux cas et rechutes) vivant avec le VIH sous TARV pendant leur traitement antituberculeux.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes).
	Couverture	TB/HIV-7.1	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH actuellement sous thérapie antirétrovirale qui ont initié un traitement préventif de la tuberculose (TPT) pendant la période de rapportage.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ; Schéma thérapeutique de TPT (3HP, 1HP, RIF, 3RH, 6H).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	TB/HIV-8	Taux de succès thérapeutique pour les patients atteints de tuberculose vivant avec le VIH – % de patients atteints de tuberculose vivant avec le VIH, toutes formes confondues, confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement, traités avec succès parmi toutes les personnes déclarées atteintes de tuberculose vivant avec le VIH pendant une période donnée ; *n'inclut que les nouveaux cas et les rechutes.	

7. Tuberculose

7.1 Modules, interventions liste illustrative des activités

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Diagnostic, traitement et prise en charge de la tuberculose	Dépistage et diagnostic de la tuberculose	<p>Activités liées à une détection précoce de toutes les formes de tuberculose pour tous les âges et genres, y compris par la recherche active de cas (dans les communautés/par la sensibilisation et par la recherche de contacts) et à l'intensification de la recherche de cas dans les formations sanitaires. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépistage de la tuberculose à l'aide de divers outils tels que la radiographie numérique (avec ou sans détection assistée par ordinateur/intelligence artificielle pour les interprétations des radiographies). • Diagnostic de la tuberculose à l'aide d'outils de diagnostic moléculaire rapide (comme GeneXpert, TrueNat et autres tests/analyses moléculaires). • Intensification des tests de diagnostic moléculaire rapide pour le diagnostic de la tuberculose. • Achat, utilisation et entretien d'outils pertinents pour le dépistage et les tests de la tuberculose, comme la radiographie, GeneXpert, TrueNat et les cartouches/puces, les unités mobiles de diagnostic (fourgonnettes/voitures équipées d'appareils de radiographie numérique et de tests GeneXpert/TrueNat). • Mécanismes de transport/transfert d'échantillons de laboratoires de niveau inférieur vers des laboratoires de niveau supérieur ; connectivité pour les résultats des laboratoires de tuberculose (technologies numériques, logiciel), y compris via des systèmes numériques. • Formation/renforcement des capacités du personnel des laboratoires de la tuberculose, des techniciens de radiographie et salaires pour le personnel/les agents qui participent aux activités de dépistage/diagnostic de la tuberculose. • Campagnes de sensibilisation aux symptômes de la tuberculose. • Rénovation et équipement des laboratoires de tuberculose. • Aide aux patients pour qu'ils puissent accéder aux services de dépistage et de diagnostic de la tuberculose, et fourniture de transport et de repas. • Surveillance et amélioration continues de la qualité. • Formation du personnel des laboratoires de tuberculose et des techniciens de radiologie.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ Les activités de recherche de cas et de diagnostic de tuberculose spécifiques aux populations clés et vulnérables doivent être incluses dans le nouveau module « Populations clés et vulnérables (PCV) » et dans les interventions consacrées à chacune de ces populations.</p> <p>→ Les investissements dans le système intégré de transport des échantillons, le système d'information pour les laboratoires, le retour automatisé intégré des résultats et d'autres aspects des systèmes de laboratoire couvrant d'autres maladies en plus de la tuberculose doivent être inclus dans le module « SRPS / PP : systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques) ».</p>
Diagnostic, traitement et prise en charge de la tuberculose	Traitement, prise en charge et soutien de la tuberculose	<p>Activités liées au soutien complet aux patients atteints de tuberculose pharmacosensible, y compris la mise en œuvre et l'intensification des approches thérapeutiques centrées sur le patient et le traitement de référence avec des médicaments de première intention. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et distribution de médicaments et d'adjuvants contre la tuberculose. • Tests cliniques et analyses biologiques pour surveiller la réponse des patients à leur traitement. • Intensification des méthodes et approches visant à améliorer la qualité des programmes et la prestation de services. • Activités visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris les technologies d'observance numérique, le soutien psychosocial (soutien professionnel apporté par des psychiatres/travailleurs sociaux), l'évaluation nutritionnelle et le soutien aux groupes prioritaires, l'aide au transport et le temps d'antenne de réseau mobile. • Liaison avec la poursuite des soins à la fin du traitement. <p>→ Un soutien à la rémunération du personnel responsable de la prestation de soins, en particulier au niveau des soins de santé primaires, pour les soins et la prise en charge de la tuberculose doit être accordé en priorité aux soins intégrés d'après les informations fournies par les analyses de planification effectuées par le personnel, et budgétisé dans le module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p> <p>→ Les interventions liées au renforcement du système de santé général, comme la gouvernance, le financement de la santé, le système de gestion de l'information pour la santé, les RHS (y compris la supervision formative intégrée, la planification des effectifs et l'assurance qualité) ainsi que la gestion des produits de santé doivent être incluses dans les modules SRPS.</p>
Diagnostic, traitement et prise en charge de la tuberculose pharmacorésistante (DR-TB)	Diagnostic de la tuberculose pharmacorésistante/Test de sensibilité aux médicaments (DST)	<p>Activités liées à la détection précoce des personnes atteintes de tuberculose pharmacorésistante (TB-PR), y compris la tuberculose résistante à la rifampicine (TB-RR), la tuberculose multirésistante (TB-MR) et la tuberculose préultrarésistante/ultrarésistante (pré UR/UR). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de tests de diagnostic moléculaire rapide (comme GeneXpert, tests TrueNat, LPA pour les médicaments contre la tuberculose de première intention et de deuxième intention, test Xpert MTB/XDR [y compris les machines

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>et cartouches GeneXpert à 10 couleurs]), et d'autres nouveaux outils de diagnostic/tests de pharmacosensibilité dans les contextes décentralisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mises en culture et tests de pharmacosensibilité, notamment pour les médicaments nouveaux et réaffectés, au moins dans les centres de référence et pour l'assurance qualité. • Transfert des échantillons de tuberculose/transport des tests de pharmacosensibilité, connectivité pour les résultats des laboratoires notamment grâce à des technologies/systèmes numériques. • Intensification des méthodes visant à améliorer la qualité, des programmes externes d'assurance qualité et des approches destinées à améliorer la qualité des programmes et la prestation de services. • Achat et distribution de matériel, réactifs et trousse de tests de pharmacosensibilité. • Renforcement de la formation/des capacités du personnel des laboratoires spécialisés dans la tuberculose, des techniciens de radiographie et augmentation des salaires du personnel/des agents travaillant dans les laboratoires de tests de pharmacosensibilité. • Aide aux patients, comme le transport, pour qu'ils puissent accéder aux services de diagnostic de la tuberculose pharmacorésistante.
Diagnostic, traitement et prise en charge de la tuberculose pharmacorésistante (DR-TB)	Traitement, prise en charge et soutien de la tuberculose pharmacorésistante (DR-TB)	<p>Activités liées au soutien complet aux patients atteints de tuberculose pharmacorésistante. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et administration d'un traitement constitué de médicaments de deuxième intention pour les patients atteints de tuberculose pharmacorésistante par l'intermédiaire de modèles décentralisés, centrés sur le patient et en ambulatoire. • Introduction et intensification des schémas thérapeutiques oraux (y compris les schémas thérapeutiques oraux BPaL [bédaquiline, prêtomanide et linézolide] et BPaLM [bédaquiline, prêtomanide, linézolide et moxifloxacine] de 6 mois et de 9 mois dans des conditions programmatiques) chez les patients atteints de tuberculose pharmacorésistante conformément aux directives de l'OMS. • Activités visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris les technologies d'observance numérique, le soutien psychosocial (soutien professionnel apporté par des psychiatres/travailleurs sociaux), l'évaluation nutritionnelle et le soutien aux groupes prioritaires, l'aide au transport et le temps d'antenne de réseau mobile et autre soutien à la protection sociale. • Gestion des effets indésirables des médicaments incluant une pharmacovigilance active. • Activités visant à améliorer l'observance du traitement par les patients, y compris les technologies numériques ; distribution de plusieurs doses/mois (p. ex. pendant toute restriction de voyage/confinement).

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation/renforcement des capacités du personnel travaillant dans les cliniques/centres spécialisés dans la tuberculose pharmacorésistante et augmentation des salaires du personnel/des agents participant à la prise en charge de la tuberculose pharmacorésistante. • Suivi de la réponse aux traitements par les cliniques et services de laboratoire pour les patients sous traitement. • Prestation de soins palliatifs/de fin de vie pour les patients éligibles, y compris accompagnement psychologique, visites du personnel et consommables nécessaires aux soins palliatifs à domicile et dans les structures de soin. • Méthodes et approches visant à améliorer la qualité des programmes et la prestation de services.
Prévention de la TB/DR-TB	Dépistage/tests pour l'infection tuberculeuse	<p>Activités liées à la prévention de la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de contacts et dépistage des sujets contacts pour les personnes atteintes de tuberculose pulmonaire et de tuberculose pharmacorésistante. • Dépistage de l'infection tuberculeuse à l'aide de tests cutanés à la tuberculine et tests IGRA (et d'autres nouveaux tests lorsque ceux-ci sont disponibles) conformément aux recommandations de l'OMS. • Achat et distribution des tests, utilisation dans les formations sanitaires et les services de proximité/communautés, et soutien en matière de réglementation pour la mise en œuvre de nouveaux tests. <p>→ Le dépistage de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) doit être inclus dans le module « Tuberculose/VIH ».</p> <p>→ La prévention de la tuberculose chez les enfants en contact avec des patients atteints par la tuberculose doit être incluse dans le module « Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB », sous l'intervention « PCV - Enfants et adolescents. »</p>
Prévention de la TB/DR-TB	Traitement préventif	<p>Activités liées à la prestation et à la surveillance du traitement préventif de la tuberculose. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et administration de nouveaux schémas thérapeutiques tels que 3HP, 1HP et 3RH pour les adultes en contact avec des patients atteints de tuberculose pulmonaire et 6Lfx en cas de contact avec la tuberculose pharmacorésistante et d'autres groupes à haut risque conformément aux directions nationales/mondiales. • Activités visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris les technologies d'observance numérique, le soutien psychosocial (soutien professionnel apporté par des psychiatres/travailleurs sociaux), l'évaluation nutritionnelle et le soutien aux groupes prioritaires, l'aide au transport et le temps d'antenne de réseau mobile.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et intensification d'approches de soins novatrices et centrées sur la personne. → Le traitement préventif de la tuberculose pour les enfants en contact avec des patients atteints de tuberculose/tuberculose pharmacorésistante doit être inclus dans le module « Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB » et l'intervention « PCV - Enfants et adolescents. » → Le traitement préventif de la co-infection tuberculose/VIH doit être inclus dans le module « Tuberculose/VIH ».
Prévention de la TB/DR-TB	Prévention et contrôle des infections	<p>Activités liées à la prévention et au contrôle des infections (PCI) aéroportées, y compris par des mesures administratives et environnementales de mise en œuvre et des mesures de protection personnelle. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes de triage par la toux, de systèmes germicides par UV, de systèmes de ventilation (mécanique, naturelle et mixte), de respirateurs antiparticules et de mesures de protection individuelle. • Achat et remise en état d'outils pour la PCI, y compris les changements d'infrastructure et les consommables requis dans les formations sanitaires, par exemple pour les laboratoires, services et cliniques spécialisés dans la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante. • Formation, supervision formative et renforcement des capacités pour la PCI.
Collaboration avec d'autres prestataires et secteurs	Engagement des prestataires privés pour les soins de la TB/DR-TB	<p>Activités liées à l'engagement des prestataires de soins privés (à but lucratif et à but non lucratif) dans les services de lutte contre la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante et contre la tuberculose/le VIH au long du continuum de soins (prévention, diagnostic, traitement, référence et suivi). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de normes, de politiques, de directives, de systèmes de gestion, notamment pour la notification obligatoire, et de mécanismes électroniques/numériques pour l'enregistrement/le rapportage de l'information et les paiements. • Cartographie des fournisseurs privés et types d'accords avec les programmes nationaux de lutte contre la tuberculose (accords public-privé). • Formation des prestataires de services privés à la prestation de soins de qualité au long du continuum de soins, y compris à l'éthique médicale. • Renforcement de la capacité des organismes intermédiaires pour aider les programmes nationaux de lutte contre la tuberculose (PNLT) à mobiliser efficacement les prestataires de soins privés. • Certification et accréditation des fournisseurs/établissements privés.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Achat et mise à disposition d'outils de diagnostic, de réactifs et de médicaments pour les patients recevant des services par l'intermédiaire de prestataires privés, conformément aux politiques et accords nationaux. • Participation des laboratoires privés au réseau de laboratoires pratiquant le dépistage de la tuberculose dans le pays et maintenance des équipements de laboratoires ; participation à l'évaluation externe de la qualité. • Assurance qualité, supervision et suivi des prestataires privés, y compris la liaison avec les systèmes nationaux de gestion de l'information pour la santé. • Intensification de modèles d'implication innovants, y compris établissement de contrats en fonction des résultats, externalisation, franchise sociale, achats stratégiques et mécanismes de paiement fondés sur les résultats. • Incitations auprès des prestataires privés pour qu'ils assurent des services de qualité en matière de diagnostic, traitement, prévention et soins de la tuberculose, ainsi qu'une communication de l'information dans le système national d'information sur la gestion de la santé et le renforcement des partenariats/de la responsabilité parmi les prestataires publics/du programme national de lutte contre la tuberculose et les prestataires privés. <p>→ L'engagement des prestataires privés renforce l'engagement des prestataires privés qui collaborent déjà avec les programmes nationaux de lutte contre la tuberculose et implique les prestataires qui ne sont pas inclus dans ces programmes (y compris les organismes privés à but non lucratif comme les organisations confessionnelles, et les services payants comme les cliniques privées, les hôpitaux, les généralistes et les pharmacies). L'engagement des prestataires privés fait partie du partenariat public-privé.</p> <p>→ Le partenariat public-privé désigne les prestataires publics qui ne sont pas engagés dans les programmes nationaux de lutte contre la tuberculose (et qui ne relèvent donc pas de ceux-ci), p. ex. les hôpitaux publics, militaires et de police. Les activités et les investissements visant à impliquer tous les prestataires publics doivent être inclus dans les modules ou les interventions correspondants visant la tuberculose et la tuberculose pharmacorésistante (« TB/DR-TB »).</p> <p>→ Les interventions liées au renforcement des EPI hors tuberculose doivent être incluses dans le module « SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne », sous l'intervention « Stratégie nationale du secteur de la santé, politiques et réglementations ».</p>
Collaboration avec d'autres prestataires et secteurs	Prise en charge de la TB/DR-TB au niveau communautaire	<p>Activités liées à l'implication de la communauté dans la planification et la prestation de services de lutte contre la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante, y compris le diagnostic, le traitement, les soins et la prévention, ainsi que le suivi et l'évaluation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi dirigé par la communauté et évaluation des obstacles, liaison avec les services appropriés et sensibilisation.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Intensification du dépistage communautaire pour garantir un accès précoce à un diagnostic de qualité, une assistance et l'observance du traitement. • Implication des communautés, des organisations communautaires et des personnes affectées, pour la sensibilisation et la communication, y compris la réduction de la stigmatisation et l'éducation aux droits humains. • Formation/renforcement des capacités des prestataires communautaires de services de lutte contre la tuberculose, des défenseurs et des survivants de la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante. • Mise en œuvre d'interventions/d'approches communautaires visant à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services de lutte contre la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante, comme les services itinérants et de proximité pour la lutte contre la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante, la recherche de contacts, le prélèvement et le transport d'échantillons, l'assistance au traitement et le soutien pour la prévention de la tuberculose. <p>→ Les services intégrés (au-delà de la tuberculose) fournis par des organismes communautaires (p. ex. renforcement des systèmes communautaires, suivi dirigé par la communauté) doivent être inclus dans le module « SRPS : renforcement des systèmes communautaires ».</p>
Collaboration avec d'autres prestataires et secteurs	Collaboration avec d'autres programmes/secteurs	<p>Activités liées à la mise en place de mécanismes de collaboration avec d'autres prestataires de services pour les patients présentant des comorbidités, notamment du diabète, et avec d'autres secteurs au-delà du secteur de la santé comme la justice, le travail, le secteur minier, la finance, l'assurance et les services sociaux. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépistage, détection (y compris dépistage/détection intégrés ou simultanés des comorbidités). • Prévention, traitement et prise en charge des comorbidités, notamment tuberculose/diabète, tuberculose/COVID-19 et tuberculose/maladies mentales. • Mise en place de liens et de systèmes de référence entre les services et les secteurs, y compris pour les personnes souffrant de dénutrition. • Formation/renforcement des capacités des agents de santé. • Liens avec des programmes de réduction des risques pour les patients atteints de tuberculose/tuberculose pharmacorésistante qui consomment des drogues injectables, de l'alcool ou du tabac. • Mise en œuvre d'un cadre multisectoriel de responsabilité (tel qu'il est défini par l'OMS) pour la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante et la tuberculose/le VIH.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		→ Le soutien au renforcement des plateformes de prestation de services associées à la santé maternelle, néonatale et infantile (p. ex. santé prénatale, postnatale et infantile) doit être inclus dans les modules SRPS correspondants
Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB	PCV - Enfants et adolescents	<p>Activités liées à la recherche de cas de tuberculose, au diagnostic, au traitement et à la prévention ciblant spécifiquement les enfants et les adolescents. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de politiques/stratégies et d'algorithmes pour le diagnostic de la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante infantile. • Recherche active de cas grâce à la collecte et aux tests d'échantillons pédiatriques et au recours à la radiographie thoracique pour le dépistage et le diagnostic de la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante infantile en utilisant les derniers outils disponibles et les outils recommandés par l'OMS. • Élaboration de parcours d'orientation et de protocoles, de diffusion et de supervision formative pour leur mise en œuvre. • Recherche de contacts chez les enfants et les adolescents pour la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante, y compris par des approches de proximité et communautaires. • Administration d'un traitement avec des formulations médicamenteuses contre la tuberculose adaptées aux enfants, y compris des schémas thérapeutiques de 4 mois destinés à la tuberculose non-sévère et tous les schémas thérapeutiques oraux destinés à la tuberculose pharmacorésistante grâce à un modèle de soins décentralisé et centré sur la famille. • Dépistage de l'infection tuberculeuse (à l'aide des outils/approches les plus récents et recommandés) et administration d'un traitement préventif de la tuberculose, comprenant notamment les nouveaux schémas thérapeutiques, aux enfants et adolescents éligibles en contact avec des patients atteints par la tuberculose. • Formation/renforcement des capacités en riposte à la tuberculose pour les enfants/adolescents, y compris le diagnostic clinique et le prélèvement d'échantillons, la recherche de contacts et la prévention.
Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB	PCV - Personnes en prison/maison d'arrêt/centres de détention	<p>Activités visant à adapter les services de lutte contre la tuberculose aux besoins de la population carcérale et des personnes en centres de détention/maison d'arrêt et à rendre ces services disponibles et accessibles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux réseaux d'ex-détenus pour éclairer la conception, la prestation, le suivi et l'évaluation des services de lutte contre la tuberculose en milieu carcéral. • Recherche active de cas parmi les personnes dans les prisons/maisons d'arrêt/centres de détention.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de protection administratives, environnementales et individuelles visant à améliorer la prévention et le contrôle des infections dans les prisons et les centres de détention. • Prestation de services itinérants et de proximité mobiles rattachés aux formations sanitaires locales et dépistage/tests réguliers, notamment à l'aide de radiographies avec/sans détection assistée par ordinateur/intelligence artificielle, GeneXpert/TrueNat. • Administration d'un traitement avec un médicament contre la tuberculose de première intention, un médicament antituberculeux de deuxième intention et une assistance au traitement. • Rénovation et équipement des laboratoires de tuberculose dans les prisons. • Mécanismes de transfert des échantillons des prisons vers les laboratoires extérieurs. • Dépistage de l'infection tuberculeuse (y compris l'utilisation des tests IGRA/de détection à la tuberculine) et fourniture de TPT si nécessaire. • Liens avec les services de prise en charge de la tuberculose pour assurer la poursuite du traitement à tous les stades de la détention (c'est-à-dire avant, pendant les différents stades et après la détention). • Liens avec le système national de gestion de l'information pour la santé et avec l'orientation des patients pour la tuberculose. • Liens avec des programmes de réduction des risques et des réseaux de personnes qui consomment des drogues. • Sensibilisation du personnel pénitentiaire/des agents des services correctionnels au continuum des soins et aux droits des patients atteints par la tuberculose dans les prisons, notamment en évitant l'isolement cellulaire des détenus. <p>→ Les interventions consacrées à la tuberculose/au VIH pour les détenus doivent être incluses dans le module « Tuberculose/VIH », sous l'intervention « Tuberculose/VIH - Populations clés ».</p>
Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB	PCV - Population mobile (migrants/réfugiés/personnes déplacées à l'intérieur de leur pays)	<p>Activités liées à l'adaptation des services de lutte contre la tuberculose aux besoins spécifiques des personnes mobiles et visant à rendre ces services disponibles et accessibles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux organisations et aux représentants des populations mobiles pour garantir leur implication dans la conception, la prestation, le suivi et l'évaluation des services de lutte contre la tuberculose pour les populations mobiles. • Soutien aux organisations travaillant avec des populations mobiles pour sensibiliser la communauté à la tuberculose. • Recherche active de cas, recherche des contacts et dépistage de la tuberculose chez les migrants avant réinstallation ou immigration ;

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Prestation de services itinérants et de proximité mobiles, notamment grâce à un dépistage régulier (par radiographie, IGRA/ tests cutanés à la tuberculine) et à des tests GeneXpert/TrueNat. • Établissement de diagnostic clinique, examens radiologiques, tests d'expectorations par mise en culture et tests de sensibilité aux médicaments conformément aux protocoles des gouvernements partenaires. • Activités visant à renforcer les procédures d'orientation transfrontalière des patients et la collaboration entre les programmes nationaux et les intervenants, y compris les communautés et le suivi communautaire. • Soutien psychosocial et nutritionnel avec une participation des représentants de la communauté. • Lien avec le système national de gestion de l'information pour la santé et avec l'orientation des patients pour la tuberculose. • Liens avec les services sociaux, juridiques et humanitaires (p. ex. soutien nutritionnel, octroi de logements sociaux, aide juridique) ainsi qu'avec d'autres programmes de promotion de la santé et d'urgence sanitaire. <p>→ Les interventions consacrées à la tuberculose/au VIH pour les populations mobiles doivent être incluses dans le module « Tuberculose/VIH ».</p> <p>→ Les activités visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains et au genre spécifiques aux populations mobiles doivent être incluses dans le module « Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose », sous les interventions correspondantes.</p>
Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB	PCV - Mineurs et communautés minières	<p>Activités liées à l'adaptation des services de lutte contre la tuberculose aux besoins des mineurs et communautés minières et visant à rendre ces services accessibles et disponibles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux organisations et aux représentants des communautés minières pour garantir leur implication dans la conception, la prestation, le suivi et l'évaluation des services de lutte contre la tuberculose pour les mineurs et leurs communautés. • Activités communautaires de prise en charge et prévention de la tuberculose par le biais de services de proximité destinés aux mineurs, anciens mineurs et résidents des communautés périminières avec une participation des représentants de la communauté minière. • Recherche active de cas, recherche de contacts et dépistage chez les mineurs et les communautés minières. • Prestation de services itinérants et de proximité mobiles rattachés aux établissements de santé locaux et dépistage/tests réguliers y compris à l'aide de radiographies avec/sans détection assistée par ordinateur/intelligence artificielle, GeneXpert/TrueNat.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Administration d'un traitement (médicament contre la tuberculose de première intention et de deuxième intention) et activités de soutien visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris au moyen de technologies d'observance numérique. • Soutien psychosocial et nutritionnel avec une participation des représentants de la communauté minière. • Dépistage de l'infection tuberculeuse (y compris l'utilisation des tests IGRA/de détection à la tuberculine) et fourniture de TPT si nécessaire/recommandé. • Renforcement des capacités des professionnels de la santé au travail dans les régions minières. • Renforcement des liens avec d'autres services de santé et les services sociaux. • Lien avec le système national de gestion de l'information pour la santé et avec l'orientation des patients pour la tuberculose. • Renforcement des politiques, de la gouvernance et de la sensibilisation, y compris mobilisation des acteurs politiques, industriels et communautaires et des partenaires sociaux dans la région et encouragement des partenariats public-privé. <p>→ Les interventions consacrées à la tuberculose/au VIH pour les mineurs et les communautés minières doivent être incluses dans le module « Tuberculose/VIH ».</p> <p>→ Les activités visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains et au genre spécifiques aux mineurs et aux communautés minières doivent être intégrées au module « Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose », sous les interventions correspondantes.</p>
Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB	PCV - Population urbaine pauvre/habitants de bidonvilles	<p>Activités liées à l'adaptation des services de lutte contre la tuberculose aux besoins de la population urbaine pauvre et des habitants de bidonvilles urbains et visant à rendre ces services adaptés accessibles et disponibles, notamment la prestation de services de lutte contre la tuberculose gratuits. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux organisations et aux représentants de ces communautés pour garantir leur implication dans la conception, la prestation, le suivi et l'évaluation des services de lutte contre la tuberculose. • Recherche active de cas, recherche de contacts et dépistage de la tuberculose chez la population urbaine pauvre et les habitants de bidonvilles. • Prestation de services itinérants et de proximité mobiles rattachés aux établissements de santé locaux et dépistage/tests réguliers y compris à l'aide de radiographies avec/sans détection assistée par ordinateur/intelligence artificielle, GeneXpert/TrueNat.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Administration d'un traitement (médicament contre la tuberculose de première intention et de deuxième intention), assistance au traitement et activités de soutien visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris au moyen de technologies d'observance numérique. • Soutien psychosocial et nutritionnel avec une participation des représentants locaux. • Mise en œuvre et intensification d'approches novatrices de soins centrés sur la personne. • Activités de soutien visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris au moyen de technologies d'observance numérique, soutien psychosocial et nutritionnel pour les groupes prioritaires. • Activités ciblées liées à la sensibilisation, notamment des campagnes de sensibilisation aux symptômes de la tuberculose pour permettre à la population urbaine pauvre et aux habitants de bidonvilles d'accéder aux services de lutte contre la tuberculose. <p>→ Les interventions sur la tuberculose/le VIH pour la population urbaine pauvre/les habitants de bidonvilles doivent être incluses dans le module « Tuberculose/VIH ».</p> <p>→ Les activités visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains et au genre spécifiques à la population urbaine pauvre/aux habitants de bidonvilles doivent être incluses dans le module « Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose », sous les interventions correspondantes.</p>
Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB	PCV - Autres	<p>Activités liées aux populations clés et aux groupes à haut risque, comme les minorités ethniques/populations autochtones, les personnes âgées, les personnes souffrant de dénutrition, les agents de santé, les personnes en mauvaise santé mentale et les personnes qui consomment des drogues. Elles comprennent l'adaptation des modèles de prise en charge de la tuberculose/tuberculose pharmacorésistante pour répondre aux besoins de ces groupes spécifiques et faire en sorte que ces services soient centrés sur la personne et améliorent la qualité, l'accessibilité, l'adéquation aux besoins et la disponibilité. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux organisations et aux représentants de ces communautés pour garantir leur implication dans la conception, la prestation, le suivi et l'évaluation des services de lutte contre la tuberculose. • Recherche active de cas. • Prestation de services itinérants et de proximité mobiles rattachés aux établissements de santé locaux et dépistage/tests réguliers y compris à l'aide de radiographies avec/sans détection assistée par ordinateur/intelligence artificielle, GeneXpert/TrueNat. • Prévention et prise en charge communautaires de la tuberculose ; collecte d'expectorations/organisation de transport au niveau communautaire. • Lien avec le système national de gestion de l'information pour la santé et avec l'orientation des patients pour la tuberculose.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage de l'infection tuberculeuse et administration de TPT si nécessaire. • Activités de soutien visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris au moyen de technologies d'observance numérique, soutien psychosocial et nutritionnel et autre appui à la protection sociale pour les groupes prioritaires. • Échanges avec d'autres secteurs et le gouvernement pour s'assurer que les personnes souffrant de dénutrition reçoivent un soutien nutritionnel, notamment en travaillant avec le Programme alimentaire mondial et d'autres programmes. • Soutien aux évaluations des enjeux de communautés, droits et genre en lien avec la tuberculose et au suivi dirigé par la communauté, en vue d'aider le programme national de lutte contre la tuberculose à identifier et à cartographier les autres populations clés et vulnérables dans le pays.
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Interventions concertées	<p>Activités liées à la mise en œuvre des activités conjointes de lutte contre la tuberculose/le VIH conformes aux programmes de lutte contre ces deux maladies. Ces activités conjointes visent à mettre en place et renforcer des mécanismes destinés à fournir des services de lutte contre la tuberculose et le VIH intégrés et centrés sur la personne, à réduire la charge de morbidité de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et à réduire la charge de morbidité du VIH chez les personnes atteintes ou présumées atteintes de tuberculose. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et renforcement d'un organe de coordination des activités conjointes de lutte contre la tuberculose/le VIH à tous les niveaux. • Planification conjointe visant à intégrer la prestation des services de lutte contre la tuberculose et le VIH, y compris les achats et la gestion des plateformes de diagnostic moléculaire associés pour la tuberculose et le VIH. • Supervision et suivi conjoints de la tuberculose/du VIH, y compris la participation coordonnée aux programmes d'assurance-qualité extérieure.
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Dépistage, tests et diagnostic	<p>Activités liées au dépistage, aux tests et au diagnostic de la tuberculose/du VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépistage du VIH chez les personnes atteintes (et présumées atteintes) de la tuberculose. • Recherche d'une tuberculose évolutive chez les personnes vivant avec le VIH, notamment grâce à des radiographies/radiographies numériques (avec ou sans détection assistée par ordinateur, protéine C réactive [CRP]). • TB-LAM pour les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) éligibles et tests moléculaires rapides pour le diagnostic de la tuberculose pour les PVVIH. • Méthodes et approches de qualité visant à améliorer la qualité des programmes et la prestation de services, y compris la participation à des tests de compétences en faisant appel à des panels en aveugle.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Traitement et prise en charge	<p>Activités liées au démarrage précoce ou à la poursuite d'un traitement antirétroviral et d'un traitement préventif par cotrimoxazole pour les patients co-infectés par la tuberculose/le VIH et administration d'un traitement contre la tuberculose. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de soutien et de suivi aux patients pendant le traitement de la tuberculose et du VIH. • Méthodes et approches de qualité visant à améliorer la qualité des programmes et la prestation de services. • Mise en œuvre et intensification d'approches novatrices de soins centrés sur la personne. • Activités de soutien visant à améliorer l'accessibilité et l'observance du traitement, y compris au moyen de technologies d'observance numérique et de soutien psychosocial et nutritionnel pendant le traitement selon les besoins.
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Prévention	<p>Activités liées à l'administration d'un traitement préventif contre la tuberculose aux PVVIH n'ayant pas contracté la forme active de la maladie, y compris schémas thérapeutiques plus courts (3HP, 3RH et 1HP) et traitement à l'isoniazide (INH). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de soutien, y compris pour l'observance, et autre soutien psychosocial ou nutritionnel selon les besoins. • Suivi et soutien pour les personnes sous traitement préventif, notamment par le biais de technologies médicales numériques. • Mise en œuvre de mesures administratives, environnementales et personnelles de lutte contre l'infection et les mesures de contrôle dans les contextes d'incidence de tuberculose/VIH.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Prestation de soins communautaires	<p>Activités liées à l'implication des communautés dans le dépistage/diagnostic, les soins et la prévention de la tuberculose et du VIH. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation politique, mise en œuvre et déploiement à grande échelle. • Plaidoyer et communication. • Formation et supervision formative intégrée des prestataires de services communautaires de lutte contre la tuberculose et le VIH, par exemple des anciens patients atteints par la tuberculose, des PVVIH. • Activités liées à la fourniture de produits et équipements essentiels aux prestataires de services communautaires pour les soins communautaires de la tuberculose et du VIH. • Soutien aux interventions/démarches communautaires visant à améliorer la qualité des services de lutte intégrée contre la tuberculose et le VIH. • Soutien (y compris financier) aux interventions et services itinérants et de proximité communautaires pour les personnes porteuses de la tuberculose et/ou VIH, comme la recherche de contacts, le prélèvement d'échantillons, l'assistance pour le traitement et la prévention. <p>→ Il est recommandé aux candidats d'intégrer les interventions et les investissements pour le renforcement des capacités des prestataires de services communautaires pour la tuberculose et le VIH dans les systèmes nationaux en conformité avec les politiques et les programmes visant les ressources humaines pour la santé (RHS) et les agents de santé communautaires (ASC).</p> <p>→ Les services communautaires destinés à la tuberculose ou au VIH seuls doivent être inclus dans les modules de la tuberculose et du VIH correspondants.</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Tuberculose/VIH	Tuberculose/VIH - Populations clés	<p>Pour les populations clés et les groupes à haut risque pour la tuberculose/le VIH, par exemple : enfants, mineurs et communautés minières, populations mobiles (réfugiés, migrants et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays), prisonniers, minorités ethniques/populations autochtones, habitants de bidonvilles urbains, personnes âgées, agents de santé, consommateurs de drogues injectables et personnes souffrant de maladies mentales.</p> <p>Activités liées à l'adaptation des modèles de prise en charge de la tuberculose/du VIH pour répondre aux besoins de ces groupes spécifiques afin de centrer les services sur la personne et d'améliorer leur accessibilité, leur adéquation aux besoins et leur disponibilité. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche active de cas de tuberculose chez les PVVIH et dépistage du VIH et conseils pour les patients atteints de tuberculose appartenant à des populations clés. • Prévention et prise en charge de la tuberculose au niveau communautaire. • Déplacement jusqu'aux régions reculées, collecte d'expectorations au niveau communautaire, organisation du transport des expectorations • Mise en œuvre de mesures de lutte contre l'infection en fonction du contexte, notamment de mesures administratives appropriées, d'une coordination des activités de lutte contre l'infection et de mesures de protection administratives, environnementales et personnelles. • Administration d'un traitement préventif de la tuberculose aux personnes éligibles. • Administration d'un traitement et aide au traitement. • Renforcement des liens adaptés avec les services sociaux (p. ex. soutien nutritionnel, octroi de logements sociaux). • Orientation vers les programmes de réduction des risques pour les personnes qui consomment des drogues injectables. • Mise au point et déploiement d'un système de référence transfrontalier des patients ou d'un système régional de gestion de l'information pour la santé, comprenant notamment une cartographie géospatiale pour les populations mobiles. • Mise en place de liens pertinents pour garantir la poursuite d'un traitement contre la tuberculose à tous les stades de la détention, c'est-à-dire avant, pendant et après la détention selon les cas. <p>→ Les interventions qui ne sont pas liées à la tuberculose/au VIH doivent être incluses dans les modules correspondants sur les populations clés et vulnérables (pour la tuberculose) ou les populations clés (pour le VIH).</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées à la tuberculose	<p>Activités liées à l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et évaluation de la situation, p. ex. évaluation Halte à la tuberculose-CDG (communautés, droits et genre) et évaluation de la stigmatisation associée à la tuberculose. • Programmes visant à réduire toutes les formes de stigmatisation internalisée dans les communautés touchées par la tuberculose. • Coopération avec des responsables religieux, des dirigeants communautaires et des célébrités. • Activités de mobilisation et de soutien entre pairs mises au point pour et par des personnes atteintes de la tuberculose et des communautés touchées par la maladie, visant à promouvoir le bien-être et les droits humains. • Formation de journalistes et de professionnels des médias sur la tuberculose et la stigmatisation, y compris sur l'utilisation d'un langage non stigmatisant dans les supports de communication et les émissions médiatiques consacrées à la tuberculose. • Surveillance communautaire permanente de la qualité des services, notamment en ce qui concerne la stigmatisation, la discrimination et d'autres violations des droits.
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Garantie de services de lutte contre la tuberculose centrés sur la personne et fondés sur les droits dans les formations sanitaires	<p>Activités liées à l'élaboration de supports de formation sur les droits humains et l'éthique médicale à l'intention des agents de santé concernant la manière de fournir des services de lutte contre la tuberculose axés sur les droits, tenant compte du genre et centrés sur la personne. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les questions de confidentialité et de protection de la vie privée liées à la tuberculose, mentorat et modifications de l'évaluation des résultats pour sensibiliser les agents de santé communautaires. • Intégration des formations aux droits humains et à l'éthique médicale dans la formation préalable et continue. • Surveillance communautaire régulière et continue, y compris à l'aide de « clients mystère », boîtes à suggestions et entretiens de sortie. • Établir, renforcer et soutenir des comités de santé dirigés par des membres de la communauté et des dirigeants des établissements de santé. • Organisation de réunions régulières entre les dirigeants des comités de santé communautaire et les directeurs des établissements de santé avec la participation de survivants de la tuberculose. • Apprentissage collaboratif entre les agents de santé, y compris les agents de santé communautaires, pour favoriser un soutien permanent entre pairs et des discussions entre agents de santé.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Garantie des pratiques d'application des lois centrées sur la personne et fondées sur les droits	<p>Activités liées à la promotion des échanges avec les forces de l'ordre (p. ex. sous la forme de réunions de formation et de sensibilisation) afin de prévenir les pratiques policières néfastes contre les populations clés et vulnérables, y compris les consommateurs de drogues injectables, les sans-abri et les populations mobiles/migrantes. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de supports de formation sur la tuberculose et les droits humains à l'intention des agents des forces de l'ordre et promotion de l'intégration dans la formation préalable et continue, notamment des efforts visant à garantir la participation à la formation de survivants de la tuberculose et de membres de leur famille. • Intégration de pratiques d'application des lois dans les activités de surveillance des droits humains. • Comité/groupes de travail avec des militants de la lutte contre la tuberculose et le référent de la police locale pour examiner les données du suivi dirigé par la communauté afin d'améliorer les services de police.
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Éducation juridique (« Connaissez vos droits »)	<p>Activités liées à l'autonomisation juridique au niveau de la communauté, y compris les programmes « Connaissez vos droits » et d'éducation juridique, parmi les populations clés et touchées par la tuberculose (personnes incarcérées, réfugiés, mineurs, femmes et jeunes touchés par la tuberculose). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des droits humains et de l'éducation juridique dans le cadre des formations avec les militants/éducateurs pour les pairs (p. ex. formation « Right to Breathe »). • Élaboration et diffusion de supports de communication sur les droits des patients et autres documents sur les droits humains. <p>→ Les formations transversales consacrées à l'éthique médicale doivent être intégrées dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Améliorer l'accès à la justice	<p>Activités liées à la mise en place ou à l'élargissement du nombre d'assistants juridiques parmi les pairs/la communauté, y compris de femmes et de jeunes assistants juridiques, et évaluation de la portée et du contenu de leur travail sur la tuberculose. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi dirigé par la communauté de la qualité des services, notamment en ce qui concerne la stigmatisation, la discrimination et d'autres violations des droits. • Numéros verts et autres mécanismes de riposte rapide en cas de violations des droits liés à la tuberculose. • Coordination entre le suivi dirigé par la communauté et les services de conseil et de soutien juridiques. • Mobilisation des comités/agences d'aide juridique et des organisations de défense des droits humains/organisations juridiques pour augmenter le nombre de services juridiques bénévoles ou de cliniques d'aide juridique afin d'y inclure les services juridiques liés à la tuberculose. • Formes alternatives et communautaires de règlements de différends liés à la tuberculose. • Mobilisation des chefs religieux ou traditionnels et implication des systèmes juridiques traditionnels (p. ex. tribunaux de village) en vue de résoudre les différends et de faire évoluer les normes traditionnelles préjudiciables. • Contentieux stratégique visant à réformer les lois et politiques préjudiciables, y compris celles qui sont liées à la détention involontaire pour le traitement de la tuberculose, la sécurité sur le lieu de travail et les droits des employés atteints de tuberculose. • Formations en milieu judiciaire sur la tuberculose et les droits humains, en particulier sur les questions mentionnées au point précédent.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Suivi et réforme des politiques, réglementations et lois	<p>Activités liées à l'évaluation de l'environnement juridique et politique (p. ex. évaluation de l'environnement juridique, fiche d'évaluation des droits humains - Halte à la tuberculose). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de plans de sensibilisation/d'action fondés sur les évaluations des réformes juridiques et politiques, en particulier pour les groupes dirigés par des personnes touchées par la tuberculose. • Engagement auprès des parlementaires et des ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Services correctionnels, des Finances, de l'Industrie, du Travail, de l'Éducation, de l'Immigration, du Logement, de la Santé et du Commerce, et des chefs religieux et traditionnels, entre autres, y compris engagement communautaire. • Leadership et engagement de la communauté dans l'examen et la rédaction des lois et politiques relatives à la tuberculose et participation aux audiences législatives. • Formation des parlementaires sur les droits humains et l'importance du cadre juridique protecteur dans la riposte à la tuberculose, y compris les formations communautaires. • Mobilisation et plaidoyer dirigés par les communautés, y compris le renforcement des capacités des groupes dirigés par des survivants de la tuberculose dans les domaines législatif, politique et de défense des intérêts. • Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois et des politiques.
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Réponse aux besoins des personnes incarcérées ou se trouvant dans d'autres lieux fermés	<p>Activités visant à renforcer la sensibilisation pour améliorer des conditions telles que la surpopulation en prison et autres lieux fermés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer en faveur d'alternatives non privatives de liberté pour les infractions non violentes et les périodes de détention provisoire afin de réduire la surpopulation. • Mobilisation de dirigeants parmi les détenus pour animer entre pairs des activités de lutte contre la tuberculose et accompagner les efforts de réduction de la stigmatisation et de la violence, y compris le renforcement des capacités des éducateurs pour les pairs. • Coordination des soins de la tuberculose en milieu carcéral avec une prise en charge communautaire des détenus après leur libération pour éviter les interruptions de soins après la libération. • Assistance continue au traitement de la tuberculose et liaison avec les services de protection sociale disponibles grâce à des groupes de soutien aux ex-détenus et à des organisations de la société civile travaillant avec les détenus et leur famille. • Formation des groupes/réseaux de soutien aux ex-détenus et des membres des organisations de la société civile qui travaillent avec les prisonniers et leur famille à la tuberculose, aux droits humains et à l'éducation juridique. • Intégration de programmes visant à prévenir, traiter, surveiller et signaler la violence dans les prisons et autres lieux fermés, y compris la surveillance communautaire de la stigmatisation et de la discrimination.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation préalable et continue des gardiens de prison/de la direction et d'autres membres du personnel (médical et non médical) à la lutte contre les maladies infectieuses (VIH et tuberculose), la stigmatisation, la discrimination et la diminution de la violence.
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Réduction de la discrimination fondée sur le genre et des normes de genre nocives et la violence en lien avec la tuberculose	<p>Activités destinées à éliminer les obstacles potentiels liés au genre qui entravent l'accès aux interventions de lutte contre la tuberculose. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluations sur la dimension genre - communautés, droits et genre • Sensibilisation et participation des responsables communautaires, religieux et d'opinion sur la violence fondée sur le genre, les normes de genre néfastes et les pratiques traditionnelles. • Désignation de porte-paroles parmi les responsables religieux et communautaires pour favoriser l'élimination de la violence fondée sur le genre et des normes et des pratiques traditionnelles néfastes. • Mise en place de consultations communautaires pour identifier les obstacles liés au genre dans l'accès aux services de lutte contre le VIH/la tuberculose. • Autonomisation des groupes de femmes pour améliorer la sensibilisation aux droits liés à la tuberculose et la surveillance des violations. • Surveillance des violations liées à la tuberculose commises contre les femmes et les jeunes.
Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de lutte contre la tuberculose	Mobilisation et sensibilisation de la communauté, y compris soutien aux groupes dirigés par des survivants à la tuberculose	<p>Activités liées aux campagnes de proximité menées par la communauté pour lutter contre les normes et stéréotypes de genre néfastes et autres obstacles liés aux droits humains. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leadership et engagement de la communauté dans l'examen et la rédaction des lois et politiques relatives à la tuberculose. • Surveillance communautaire de la qualité de prestation de services, notamment en ce qui concerne la stigmatisation, la discrimination, la confidentialité, le respect de la vie privée et le consentement éclairé. • Mobilisation de groupes de patients et renforcement des capacités/soutien aux actions de sensibilisation communautaires. • Consultations communautaires destinées à élaborer une approche centrée sur la communauté pour le traitement et la mise en œuvre d'une assistance. • Établissement d'un réseau communautaire pour la tuberculose, y compris les réseaux et les groupes de soutien aux femmes atteintes de tuberculose. • Suivi dirigé par la communauté de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois et des politiques, et efforts communautaires de réforme des lois et des politiques.

7.2 Liste des indicateurs de base

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
Indicateurs d' impact (tous les modules)	Impact	TB I-2	Taux d'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants.	
	Impact	TB I-3	Taux de mortalité de la tuberculose pour 100 000 habitants.	
	Impact	TB I-4	Prévalence de la tuberculose résistante à la rifampicine (TB-RR) et/ou de la tuberculose multirésistante (TB-MR) chez les nouveaux patients atteints de tuberculose : proportion de nouveaux patients TB-RR/TB-MR.	
	Impact	TB/HIV I-1	Taux de mortalité de la tuberculose/VIH (pour 100 000 habitants).	
Indicateurs de résultats (tous les modules)	Résultats	TB O-5	Couverture des traitements antituberculeux : pourcentage de nouveaux patients et de rechutes déclarés et traités parmi les incidences de tuberculose estimées la même année (toutes formes de tuberculose confondues – confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement).	Âge (<15, 15+) ; Genre (femmes, hommes).
	Résultats	TB O-2a	Taux de succès thérapeutique, toutes formes de tuberculose confondues - cas confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement, nouveaux patients et les rechutes.	
	Résultats	TB O-6	Couverture du traitement TB-RR et/ou TB-MR : pourcentage de personnes notifiées bactériologiquement confirmées, résistantes aux médicaments TB-RR et/ou TB-MR en proportion de toutes les personnes estimées TB-RR et/ou TB-MR.	
	Résultats	TB O-4	Taux de succès thérapeutique pour la TB-RR et/ou TB-MR : pourcentage de patients TB-RR et /ou TB-MR traités avec succès.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Résultats	TB O-7	Pourcentage de personnes atteintes de tuberculose qui ont souffert d'auto-stigmatisation qui les a empêchées de recourir et d'accéder aux services de prise en charge de la tuberculose.	
	Résultats	TB O-8	Pourcentage de personnes atteintes de tuberculose qui déclarent avoir souffert d'une stigmatisation dans les formations sanitaires qui les a empêchées de recourir et d'accéder aux services de prise en charge de la tuberculose.	
	Résultats	TB O-9	Pourcentage de personnes atteintes de tuberculose qui déclarent avoir souffert d'une stigmatisation dans la communauté qui les a empêchées de recourir et d'accéder aux services de prise en charge de la tuberculose.	
Diagnostic, traitement et prise en charge de la tuberculose	Couverture	TBDT-1	Nombre de patients déclarés atteints de tuberculose toutes formes confondues (c.-à-d. confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement) ; *n'inclut que les nouveaux patients et les rechutes.	Âge (< 15, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu) ; Définition des cas de tuberculose (confirmés bactériologiquement).
	Couverture	TBDT-3a	Pourcentage de patients déclarés atteints de tuberculose toutes formes confondues (c.-à-d. confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement) déclarés par des prestataires de soins hors programme national de lutte contre la TB – formations sanitaires privées/non gouvernementales ; *n'inclut que les nouveaux patients et les rechutes.	Définition des cas de tuberculose (confirmés bactériologiquement) ; Type de formation sanitaire privée (ONG, privé à but lucratif).
	Couverture	TBDT-3b	Pourcentage de patients déclarés atteints de tuberculose toutes formes confondues (c.-à-d. confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement) déclarés par des prestataires de soins	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
			hors programme national de lutte contre la TB – secteur public ; *n'inclut que les nouveaux patients et les rechutes.	
	Couverture	TBDT-3c	Pourcentage de patients déclarés atteints de tuberculose toutes formes confondues (c.-à-d. confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement) déclarés par des prestataires de soins hors programme national de lutte contre la TB – référés par la communauté ; *n'inclut que les nouveaux patients et les cas de rechute.	
	Couverture	TBDT-4	Pourcentage de patients atteints de tuberculose (nouveaux cas et rechutes) testés au moyen des tests de dépistage rapide recommandés par l'OMS lors du diagnostic.	Type de formation sanitaire (public, privé).
	Couverture	TBDT-2	Taux de succès thérapeutique – toutes formes confondues : pourcentage de patients atteints de tuberculose toutes formes confondues, confirmées bactériologiquement et diagnostiquées cliniquement, traitées avec succès (guéris et traitement terminé) parmi tous les patients atteints de tuberculose ayant commencé le traitement pendant une période donnée, *n'inclut que les nouveaux patients et les rechutes.	Âge (< 15, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu).
Prévention de la TB/DR-TB	Couverture	TBP-1	Nombre de personnes en contact avec des patients atteints de tuberculose ayant commencé un traitement préventif.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Schéma thérapeutique de traitement préventif de la tuberculose (3HP, 1HP, RIF, 3RH, 6H) ; Type de formation sanitaire (public, privé) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu).
	Couverture	TBP-2	Pourcentage de personnes ayant terminé le TPT parmi les personnes ayant débuté un traitement préventif de la tuberculose.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	TBP-3	Couverture de la recherche des contacts : proportion de contacts de personnes atteintes de tuberculose confirmée bactériologiquement évalués pour la TB parmi les personnes éligibles.	
Tuberculose/VIH	Couverture	TB/HIV-3.1a	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH ayant initié la TARV et chez qui les signes de la tuberculose ont été recherchés.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes).
	Couverture	TB/HIV-5	Pourcentage de patients atteints de tuberculose enregistrés (nouveaux cas et rechutes) dont le statut sérologique VIH est documenté.	Genre (femmes, hommes) ; Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu).
	Couverture	TB/HIV-6	Pourcentage de patients atteints de tuberculose (nouveaux cas et rechutes) vivant avec le VIH sous TARV pendant leur traitement antituberculeux.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes).
	Couverture	TB/HIV-7.1	Pourcentage de personnes vivant avec le VIH actuellement sous thérapie antirétrovirale qui ont initié un traitement préventif de la tuberculose (TPT) pendant la période de rapportage.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ; Schéma thérapeutique de TPT (3HP, 1HP, RIF, 3RH, 6H).
	Couverture	TB/HIV-8	Taux de succès thérapeutique pour les personnes atteintes de tuberculose vivant avec le VIH – % de patients atteints de tuberculose vivant avec le VIH, toutes formes confondues, confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement, traités avec succès parmi toutes les personnes déclarées atteintes de tuberculose vivant avec le VIH pendant une période donnée, *n'inclut que les nouveaux cas et les rechutes.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
Diagnostic, traitement et prise en charge de la TB-PR	Couverture	DRTB-2	Nombre de personnes atteintes de TB-RR et/ou de TB-MR confirmée qui ont été déclarées.	Âge (< 15, > 15) ; Genre (masculin, féminin) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu).
	Couverture	DRTB-3	Pourcentage de personnes atteintes de TB-RR et/ou de TB-MR confirmée qui ont commencé un traitement de deuxième intention.	Âge (< 15, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ; Schéma thérapeutique pour la tuberculose : (plus court - 6 à 9 mois, plus long - individualisé).
	Couverture	DRTB-4	Pourcentage de personnes atteintes de TB-RR et/ou de TB-MR qui n'ont pas commencé le traitement et/ou ont commencé le traitement contre la TB-MR et ont été perdus de vue pendant les six premiers mois du traitement.	
	Couverture	DRTB-6	Pourcentage de patients atteints de tuberculose ayant les résultats d'un test de sensibilité aux médicaments pour au moins la rifampicine parmi le total de patients déclarés (nouveaux et rechutes) pendant la période de rapportage.	
	Couverture	DRTB-5	Pourcentage de patients atteints de tuberculose ayant les résultats d'un test de sensibilité aux médicaments pour l'isoniazide parmi le total de patients atteints déclarés (nouveaux et rechutes) pendant la période de rapportage.	
	Couverture	DRTB-7	Pourcentage de patients atteints de TB-RR/TB-MR ayant les résultats d'un test de sensibilité aux médicaments pour la fluoroquinolone parmi le nombre total de patients déclarés TB-RR/TB-MR pendant la période de rapportage.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	DRTB-11	Pourcentage de patients atteints de tuberculose pré-UR ayant les résultats d'un test de sensibilité aux médicaments du groupe A autres que des fluoroquinolones parmi le nombre total de patients déclarés de tuberculose pré-UR (nouveaux et retraitements) pendant la période de rapportage.	
	Couverture	DRTB-8	Nombre de personnes atteintes de tuberculose pré-ultrarésistante (pré-UR/ultrarésistante UR) mises sous traitement.	
	Couverture	DRTB-1	Pourcentage de laboratoires qui offrent des tests de sensibilité aux médicaments présentant des performances satisfaisantes d'assurance qualité externe.	
	Couverture	DRTB-9	Taux de succès thérapeutique pour la TB-RR et/ou TB-MR : pourcentage de patients TB-RR et /ou TB-MR traités avec succès.	Âge (< 15, > 15) ; Genre (masculin, féminin) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu) ; Schéma thérapeutique pour la tuberculose : (plus court - 6 à 9 mois, plus long - individualisé) ; Type de formation sanitaire (public, privé) :
	Couverture	DRTB-10	Taux de succès thérapeutique pour la tuberculose pré-UR/UR : % de patients atteints de tuberculose pré-UR/UR confirmée bactériologiquement mis sous traitement et traités avec succès.	Âge (< 15, > 15) ; Genre (femmes, hommes) ; Statut sérologique VIH (positif, négatif, inconnu).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
Populations clés et vulnérables (PCV) – TB/DR-TB	Couverture	KVP-1	Nombre de personnes atteintes de tuberculose (toutes formes confondues) déclarées dans la population carcérale ; *n'inclut que les nouvelles patients et les rechutes.	
	Couverture	KVP-2	Nombre de personnes atteintes de tuberculose (toutes formes confondues) déclarées parmi les populations clés/groupes à haut risque (hors population carcérale) affectés ; *n'inclut que les nouveaux patients et les rechutes.	
Collaboration avec d' autres prestataires et secteurs	Couverture	TBC-1	Taux de succès thérapeutique dans le secteur privé - % de patients atteints de tuberculose, toutes formes confondues, confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement, traités avec succès dans le secteur privé.	

8. Paludisme

8.1 Modules, interventions liste illustrative des activités

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Lutte antivectorielle	Moustiquaires imprégnées d'insecticide - campagne de masse : universelle	<p>Activités en rapport avec la planification et la mise en œuvre des campagnes de masse pour les moustiquaires imprégnées d'insecticide. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Distribution de masse de moustiquaires imprégnées d'insecticide (universelle).• Distribution de masse de moustiquaires imprégnées d'insecticide aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux migrants, aux populations mobiles, aux détenus et à d'autres populations mal desservies, ainsi qu'aux populations exclues socialement ou considérées dans l'illégalité.• Action ciblée/d'urgence (en remplacement ou en ajout à la campagne de distribution universelle).• Coordination, planification et budgétisation, achat, logistique, gestion des déchets.• Supports de communication, d'éducation et d'information associés aux campagnes de masse et à l'accès équitable.• Assistance technique (p. ex. Alliance pour la prévention du paludisme).• Élimination des obstacles potentiels liés aux droits humains et au genre entravant l'accès aux mesures de lutte antivectorielle au niveau des ménages.• Activités visant à associer les communautés aux campagnes de lutte antivectorielle.• Formation, combinée à une supervision formative intégrée ou à la résolution de problèmes en groupe.• Suivi et compte rendu des opérations périodiques. <p>→ L'enquête après distribution sur l'accès et l'utilisation peut être planifiée en tant que tâche indépendante ou dans le cadre d'une enquête sur la santé plus large, telle que l'Enquête sur les indicateurs du paludisme, l'Enquête démographique et de santé, et l'Enquête en grappes à indicateurs multiples. Elle doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Enquêtes ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ La numérisation des systèmes de données pour les interventions spécifiques au paludisme (p. ex. campagnes) doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ Les évaluations qualitatives et les études sur les groupes à risque/mal desservis et les obstacles entravant l'accès aux interventions spécifiques au paludisme doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Analyses, évaluations, examens et utilisation des données ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Lutte antivectorielle	Moustiquaires imprégnées d'insecticide - distribution continue : soins prénatals	<p>Activités en rapport avec la distribution régulière de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les services de soins prénatals. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination, planification et budgétisation, achat, logistique. • Activités de communication/changement de comportement, y compris la prise de décision en matière de santé et les normes liées au genre. • Élimination des obstacles potentiels liés aux droits humains et au genre entravant l'accès aux mesures de lutte antivectorielle dans le cadre des services de soins prénatals. • Activités visant à associer les communautés à la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Lutte antivectorielle	Moustiquaires imprégnées d'insecticide - distribution continue : PEV	<p>Activités en rapport avec la distribution régulière de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le cadre du programme élargi de vaccination (PEV). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination, planification et budgétisation, achat, logistique. • Activités de communication et de changement de comportement. • Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux programmes de lutte antivectorielle. • Activités visant à associer les communautés à la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible.</p> <p>→ Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Lutte antivectorielle	Moustiquaires imprégnées d'insecticide - distribution continue : en milieu scolaire	<p>Activités en rapport avec la distribution régulière de moustiquaires imprégnées d'insecticide en milieu scolaire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination, planification et budgétisation, achat, logistique. • Activités de communication et de changement de comportement. • Élimination des obstacles potentiels liés aux droits humains et au genre entravant l'accès aux mesures de lutte antivectorielle dans les écoles et auprès des enfants non scolarisés. • Activités visant à associer les communautés à la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. <p>→ La numérisation des systèmes de données pour les interventions spécifiques au paludisme (p. ex. campagnes) doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p> <p>→ La formation spécifique à la distribution dans les écoles de moustiquaires imprégnées d'insecticide (ou la formation à la distribution intégrée avec une autre activité associée au paludisme, p. ex. le traitement préventif intermittent pour les enfants scolarisés ou TPIsc), doit être incluse dans ce module ou dans le module « Interventions de prévention spécifiques », sous l'intervention « Traitement préventif intermittent du paludisme pour les enfants scolarisés (TPIsc) ».</p>
Lutte antivectorielle	Moustiquaires imprégnées d'insecticide - distribution continue : communautaire	<p>Activités en rapport avec la distribution régulière de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans la communauté. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination, planification et budgétisation, achat, logistique avec une participation significative des communautés dans tous les domaines. • Activités de communication et de changement de comportement. • Élimination des obstacles potentiels liés aux droits humains et au genre entravant l'accès aux mesures de lutte antivectorielle dans les communautés.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Activités visant à associer les communautés à la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible.</p> <p>→ Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Lutte antivectorielle	Pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent (PID)	<p>Activités liées à la planification et à la mise en œuvre de la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dénombrement des foyers à pulvériser, reconnaissance géographique. • Achat d'insecticides, de matériel et d'autres produits. • Supports de communication, d'information et d'éducation associés aux campagnes de PID. • Coordination, planification et budgétisation, logistique et mise en œuvre des campagnes de PID. • Assistance technique. • PID en riposte à une épidémie. • Respect de l'environnement et gestion des déchets. • Activités visant à faire en sorte que les populations mal desservies, exclues socialement ou considérées dans l'illégalité, bénéficient de la PID. • Activités visant à donner aux communautés les moyens de participer à la lutte antivectorielle, notamment grâce à des activités destinées à améliorer la parité dans le personnel chargé des opérations de pulvérisation et à accroître le recours à la PID dans les foyers où le chef de famille est une femme. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. • Coûts des ressources humaines pour les campagnes.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ La numérisation des systèmes de données pour les interventions spécifiques au paludisme (p. ex. campagnes) doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ L'enquête de couverture consécutive à la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent peut être planifiée comme une tâche indépendante ou dans le cadre d'une enquête élargie sur la santé, telle que l'Enquête sur les indicateurs du paludisme, l'Enquête démographique et de santé, et l'Enquête en grappes à indicateurs multiples, et doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Enquêtes ».</p>
Lutte antivectorielle	Autres mesures de lutte antivectorielle	<p>Activités liées à la mise en œuvre de stratégies de gestion de l'environnement. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la conception ou la mise en œuvre des projets de développement des ressources en eau de manière à réduire, voire à éliminer, les aires de reproduction des moustiques. • Lutte biologique (p. ex. larvicides bactériens) qui cible et tue les larves de moustiques. • Utilisation de larvicides et d'adulticides chimiques qui limitent la transmission de la maladie en réduisant la durée de vie ou en interrompant le cycle vital des moustiques. • Pose d'écrans aux maisons. • Nouveaux outils de lutte antivectorielle, p. ex. des appâts sucrés toxiques attractifs, s'ils sont testés dans le cadre d'initiatives stratégiques financées par le Fonds mondial ou s'ils ont fait l'objet d'une recommandation de l'OMS. • Coordination, planification et budgétisation, achat, logistique. • Activités visant à donner aux communautés les moyens de participer à la lutte antivectorielle. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. <p>→ La numérisation des systèmes de données pour les interventions spécifiques au paludisme (p. ex. campagnes) doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ Les enquêtes de couverture consécutives à l'intervention peuvent être planifiées comme des tâches indépendantes ou dans le cadre d'une enquête élargie sur la santé, telle que l'Enquête sur les indicateurs du paludisme, l'Enquête démographique et de santé, et l'Enquête en grappes à indicateurs multiples. Elles doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Enquêtes ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Lutte antivectorielle	Surveillance entomologique	<p>Activités liées à la surveillance entomologique. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités visant à déterminer et à caractériser l'espèce de moustique dominante dans la région, la densité des vecteurs et leurs habitudes de piquûre. • Tests de sensibilité des moustiques aux insecticides. • Planification et mise de la surveillance entomologique, prélèvement de moustiques et réalisation de tests. • Achat de matériel d'entomologie. • Activités liées à la surveillance génomique entomologique. • Entretien des insectariums. • Coûts des ressources humaines pour les opérations. • Planification de la gestion des résistances aux insecticides. • Formation, combinée à une supervision formative intégrée ou à la résolution de problèmes en groupe. • Assistance technique.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Lutte antivectorielle	Changement social et comportemental	<p>Activités de sensibilisation, de communication et de mobilisation sociale en rapport avec le caractère universel et équitable de l'accès à la lutte antivectorielle. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de supports/trousses de sensibilisation (pour les organisations communautaires et les ONG), en collaboration avec les communautés, qui s'adressent notamment aux populations mal desservies. • Événements de sensibilisation et de mobilisation destinés aux décideurs et aux intervenants essentiels. • Campagnes multimédias, séries éducatives diffusées à la radio ou à la télévision, mélodies publicitaires, panneaux d'affichage, radio communautaire. • Élaboration et distribution de supports de changement social et comportemental adaptés aux besoins des différents groupes de population/réalisés dans différentes langues. • Activités et supports de changement social et comportemental visant à lutter contre les obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent la lutte antivectorielle au niveau des ménages. • Activités de changement social et comportemental destinées à garantir l'accès et le recours aux mesures de lutte antivectorielle pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants, les populations mobiles, les détenus et d'autres populations mal desservies, ainsi que les populations exclues socialement ou considérées dans l'illégalité. • Activités visant à donner aux communautés les moyens de participer à la lutte antivectorielle, par exemple des réunions de sensibilisation pour les leaders d'opinion au sein des communautés et dans les villages. • Implication du secteur privé dans les activités mentionnées ci-dessus. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Coûts des ressources humaines pour le changement social et comportemental dans les interventions de lutte antivectorielle. <p>→ Toute activité de communication/changement social et comportemental spécifique aux campagnes de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent ou à la distribution en milieu scolaire, doit être incluse dans les interventions correspondantes.</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Lutte antivectorielle	Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux programmes de lutte antivectorielle	<p>Activités destinées à éliminer les obstacles potentiels liés au genre et aux droits humains et les autres obstacles à l'équité qui entravent l'accès aux interventions de lutte antivectorielle. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique et planification pour un accès équitable à la lutte antivectorielle d'après des résultats des évaluations qualitatives et de l'analyse quantitative des données (Malaria Matchbox). • Suivi communautaire et suivi dirigé par la communauté de l'accès à la lutte antivectorielle. • Activités destinées à favoriser une participation significative des populations touchées et des efforts spécifiques pour prendre contact avec les populations mal desservies dans les instances de coordination nationale, afin de planifier et de mettre en œuvre des interventions sur la lutte antivectorielle et d'évaluer et éliminer les obstacles. • Soutien au renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile de lutte contre le paludisme, mobilisation sociale, sensibilisation et recherche communautaires et dirigées par la communauté, et services de lutte antivectorielle communautaires. <p>→ Les évaluations qualitatives et les études sur les groupes à risque/mal desservis et les obstacles entravant l'accès aux interventions spécifiques au paludisme doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Analyses, évaluations, examens et utilisation des données ».</p> <p>→ Les activités visant à éliminer tout obstacle ou toute inégalité en lien avec des interventions spécifiques de lutte antivectorielle doivent être incluses dans ces interventions.</p>
Gestion de cas	Traitement dans les centres de santé	<p>Activités en rapport avec l'égalité dans l'accès au dépistage et au traitement des cas de paludisme, y compris des cas de paludisme grave, dans les formations sanitaires. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat de matériel de diagnostic, de tests de dépistage rapide, de réactifs microscopiques et d'antipaludéens. • Assurance qualité des tests de laboratoire en rapport avec le paludisme. • Assistance technique. • Activités visant à renforcer les modèles de prestation, y compris les soins de santé primaires, en tant que point de prise en charge pour des services de santé intégrés et centrés sur les personnes. • Prise en charge des cas en milieu hospitalier en riposte à une épidémie. • Activités visant à renforcer l'orientation/la contre-orientation, y compris l'orientation/contre-orientation assistées. • Formation, combinée à une supervision intégrée et formative ou à la résolution de problèmes en groupe. • Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès à un diagnostic de qualité et aux services de traitement dans les formations sanitaires.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<p>→ Les investissements visant à renforcer l'assurance qualité pour les services de tests de laboratoire et la gestion des ressources en matériel (microscopes) doivent être inclus dans le module « SRPS/PP – systèmes de laboratoire (y compris nationaux et périphériques) ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable et continue) doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Gestion de cas	Prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire (PEC-C)	<p>Activités liées à la planification et la mise en œuvre de la prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire (PEC-C) ou de la prise en charge des cas au niveau communautaire couvrant toutes les tranches d'âge. Dans tous les cas, cela doit inclure la prise en charge des cas de paludisme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat de produits de diagnostic et de traitement pour les interventions définies dans le programme pour la santé communautaire (p. ex. tests de diagnostic rapide et médicaments). • Gestion de cas au niveau communautaire, y compris en riposte à une épidémie. • Assistance technique. • Traitement des cas graves avant orientation des patients. • Activités visant à renforcer l'orientation/la contre-orientation, y compris l'orientation/contre-orientation assistées. • Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès à un diagnostic de qualité et aux services de traitement au niveau communautaire. • Formation, combinée à une supervision formative intégrée ou à la résolution de problèmes en groupe. • Changement social et comportemental pour la PEC-C. <p>→ La rémunération (salaire, primes, indemnités) pour les agents de santé communautaires (de tout type) lorsque la PEC-C fait partie de l'ensemble de services qu'ils fournissent, doit être incluse dans l'intervention correspondante du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable et continue) doivent être budgétisés dans l'intervention correspondante du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Gestion de cas	Gestion de cas dans le secteur privé	<p>Activités liées à la gestion de cas de paludisme dans le secteur privé. Par exemple :</p> <p>(A) Le dépistage et le traitement des cas de paludisme, y compris des cas de paludisme grave, dans le secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat de matériel de diagnostic, de tests de dépistage rapide, de réactifs microscopiques et d'antipaludéens (si l'établissement ne fait pas partie du mécanisme de subventionnement). • Assurance qualité des tests de dépistage du paludisme et des antipaludéens produits localement. • Formation combinée à la supervision et à la résolution des problèmes en groupe des prestataires de santé du secteur privé. • Assistance technique et mécanismes de responsabilité. • Gestion de cas du secteur privé en riposte à une épidémie. • Activités visant à renforcer l'orientation/la contre-orientation, y compris l'orientation/contre-orientation assistées. • Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès à un diagnostic de qualité et aux services de traitement du secteur privé. <p>(B) Les mécanismes de subventionnement des prix du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négociations tarifaires. • Participation au coût de sortie d'usine. • Soutien aux interventions qui permettent une intensification sûre et efficace de l'accès au diagnostic et aux traitements dans le secteur privé. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Campagnes de marketing/information, éducation et communication/communication pour le changement de comportement/communication de masse. ○ Formation des prestataires de santé du secteur privé (p. ex. formation des agents de santé à la réalisation de tests de diagnostic rapide). ○ Équipe spéciale chargée du subventionnement au niveau des pays. <p>→ Les activités en rapport avec les politiques et la réglementation, l'assurance qualité et le contrôle doivent être incluses dans le module « SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne », sous l'intervention « Soutien de l'implication du secteur privé ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable et continue) doivent être budgétisés dans l'intervention correspondante du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Gestion de cas	Préparation en cas d'épidémie	<p>Activités visant à élaborer/affiner les stratégies de riposte aux épidémies. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du système de surveillance des maladies fébriles aiguës (au niveau du pays, du district, de l'établissement et/ou de la communauté). • Élaboration de plans de préparation aux épidémies. • Équipement de protection individuelle (EPI) pour les agents de santé/personnel mettant en œuvre les activités du programme de lutte contre le paludisme lorsque l'utilisation d'EPI est requise. <p>→ Les interventions en rapport avec la riposte aux épidémies telles que la lutte antivectorielle et la gestion de cas doivent être incluses dans les modules correspondants.</p> <p>→ Le renforcement du système de surveillance des épidémies/pandémies et la planification de la préparation aux épidémies/pandémies doivent être inclus dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation ».</p> <p>→ Le recrutement, le déploiement et la fidélisation des agents de santé soutenant la préparation aux épidémies doivent être inclus dans le module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Gestion de cas	Activités intensifiées pour l'élimination	<p>Activités relatives aux recherches actives des cas/foyers épidémiques et des mesures de riposte. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de cas afin de déterminer si les personnes ont été infectées localement et si, par conséquent, il existe ou non un risque de transmission continue au niveau local. • Enquête sur les foyers d'infection pour délimiter et caractériser la zone ainsi que la population à risque avec une reconnaissance des multiples vulnérabilités et obstacles à l'équité. • Recherche des cas dans la communauté grâce à des mesures actives et au traitement approprié de toutes les infections. • Administration massive ciblée de médicaments à des fins d'élimination/de réduction de la transmission. • Détection active de cas. • Investigation entomologique. • Supervision, complétée par une formation ou une assistance technique.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Gestion de cas	Surveillance de l'efficacité thérapeutique	<p>Activités en rapport avec le suivi de l'efficacité des médicaments antipaludéens. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de sites sentinelles. • Matériel et fournitures. • Supervision, amélioration de la qualité (associée à la formation si nécessaire). • Assistance technique et assurance qualité. • Essais en laboratoire de marqueurs moléculaires de la résistance aux médicaments antipaludéens.
Gestion de cas	Enquête sur les délétions du gène HRP2/3	<p>Activités liées à la recherche, à la confirmation et à la déclaration des délétions du gène pfhpr2/3. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de sites sentinelles (non autonomes) pour les délétions du gène HRP2/3. • Matériel et fournitures. • Supervision, amélioration de la qualité (associée à la formation si nécessaire). • Assistance technique et assurance qualité. • Tests génomiques en laboratoire pour évaluer les délétions du gène HRP2/3.
Gestion de cas	Garantir la qualité des médicaments	<p>Activités en rapport avec le contrôle et la surveillance de la qualité des médicaments antipaludéens, et le retrait des médicaments antipaludéens de moindre qualité ou contrefaits. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement de réglementation par les autorités nationales de réglementation des médicaments. • Suppression des monothérapies à base d'artémisinine – protocoles, lignes directrices, audits. • Retrait et élimination actifs du marché, des stocks existants de monothérapies à base d'artémisinine (ou des médicaments antipaludéens de moindre qualité ou contrefaits). • Activités visant à faire respecter la réglementation (p. ex. inspections régulières des points de vente, confiscation et destruction de produits, suspension des licences commerciales, amendes, poursuites). • Formation et supervision. • Communication/changement de comportement. • Assistance technique. <p>→ Le renforcement du système national de réglementation doit être inclus dans le module sur « SRPS : systèmes de gestion des produits de santé », sous l'intervention « Soutien en matière de réglementation ou d'assurance qualité ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Gestion de cas	Changement social et comportemental	<p>Activités liées à la sensibilisation, la communication et la mobilisation sociale en rapport avec le caractère universel et équitable de l'accès à la gestion de cas de paludisme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de supports/trousses de sensibilisation (y compris pour les organisations communautaires et les ONG), en collaboration avec les communautés, s'adressant notamment aux populations mal desservies. • Événements de sensibilisation et de mobilisation destinés aux décideurs et aux intervenants essentiels. • Campagnes multimédias, séries éducatives diffusées à la radio ou à la télévision, mélodies publicitaires, panneaux d'affichage, radio communautaire. • Élaboration et distribution de supports consacrés au changement social et comportemental adaptés aux besoins des différents groupes de population/réalisés dans différentes langues. • Réunions de sensibilisation pour les leaders d'opinion au sein des communautés et dans les villages. • Création de services de gestion de cas de paludisme au niveau communautaire. • Activités destinées à garantir l'accès aux services de gestion de cas de paludisme pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants et les populations mobiles, les individus en prison ou dans d'autres lieux de détention, ainsi que d'autres populations mal desservies, exclues socialement ou considérées dans l'illégalité. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable ou continue) et les coûts de supervision formative intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Gestion de cas	Éliminer les obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services de gestion de cas	<p>Activités visant à évaluer et à lever les obstacles liés au genre, d'ordre socioéconomique ou culturel ou liés aux droits humains et les autres obstacles à l'équité qui entravent la prise en charge du paludisme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique et planification pour un accès équitable à la gestion de cas, d'après des évaluations qualitatives et des données quantitatives sur les groupes à risque/mal desservis et les obstacles à leur accès. • Suivi de la prise en charge des cas basé dans la communauté et dirigé par la communauté. • Activités destinées à favoriser une participation significative des populations touchées et des efforts spécifiques pour prendre contact avec les populations mal desservies dans les instances de coordination nationale, pour planifier et mettre en œuvre des interventions sur la gestion de cas et pour évaluer et éliminer les obstacles. • Soutien au renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile de lutte contre le paludisme, mobilisation sociale, sensibilisation et recherche communautaires, et services de gestion de cas communautaires. <p>→ Les évaluations qualitatives et les études sur les groupes à risque/mal desservis et les obstacles entravant l'accès aux interventions spécifiques au paludisme doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Analyses, évaluations, examens et utilisation des données ».</p> <p>→ Les activités visant à éliminer tout obstacle ou toute inégalité en lien avec des interventions spécifiques de gestion de cas doivent être incluses dans ces interventions.</p>
Interventions de prévention spécifiques	Traitement préventif intermittent (TPI) – Femmes enceintes	<p>Activités liées à la prévention du paludisme pendant la grossesse. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et fourniture de traitements préventifs intermittents à base de sulfadoxine et de pyriméthamine pendant la grossesse. • Fournitures pour les traitements sous surveillance directe – gobelets, eau. • Fourniture spécifique de traitement préventif intermittent pendant la grossesse par la communauté. • Formation et supervision des prestataires de santé, y compris en ce qui concerne les droits des patients et l'éthique médicale. • Assistance technique. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable et continue) et les coûts de supervision formative intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Interventions de prévention spécifiques	Chimioprévention du paludisme durable	<p>Activités liées à l'administration d'un traitement antipaludique complet (actuellement sulfadoxine-pyriméthamine) par l'intermédiaire du canal d'approvisionnement d'EPI ou d'un autre canal, à intervalles déterminés. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et fourniture de traitements préventifs intermittents pour les nourrissons. • Fournitures pour les traitements sous surveillance directe – gobelets, eau. • Formation associée à la supervision ou à la résolution des problèmes en groupe pour les prestataires de santé, y compris en ce qui concerne les droits des patients et l'éthique médicale. • Assistance technique. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être prioritaires, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable et continue) et les coûts de supervision formative intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Interventions de prévention spécifiques	Chimioprévention du paludisme saisonnier	<p>Activités visant à prévenir le paludisme dans les régions marquées par une forte transmission saisonnière. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'antipaludéens (AQ-SP). • Coordination, planification et budgétisation, logistique, communication, mise en œuvre. • Formation, combinée à une supervision formative intégrée ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. • Pharmacovigilance. • Surveillance des pharmacorésistances. <p>→ La numérisation des systèmes de données pour les interventions spécifiques au paludisme (p. ex. campagnes) doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Interventions de prévention spécifiques	Administration de masse de médicaments	<p>Activités visant à réduire l'impact du paludisme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'antipaludéens. • Coordination, planification et budgétisation, logistique, communication. • Formation. • Supervision, suivi, évaluation et compte rendu des opérations périodiques. • Pharmacovigilance. • Surveillance des pharmacorésistances. • Coûts des ressources humaines pour les campagnes. <p>→ L'administration de masse de médicaments pour réduire la transmission du paludisme dans les contextes d'élimination doit être incluse dans le module « Gestion de cas », sous l'intervention « Activités intensifiées pour l'élimination ».</p> <p>→ La numérisation des systèmes de données pour les interventions spécifiques au paludisme (p. ex. campagnes) doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée doivent être budgétisés dans les interventions pertinentes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Interventions de prévention spécifiques	Traitement préventif intermittent du paludisme pour les enfants scolarisés (TPIsc)	<p>Activités liées à l'utilisation du traitement préventif intermittent du paludisme chez les enfants scolarisés pour prévenir de nouvelles infections par le paludisme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'antipaludéens. • Coordination, planification et budgétisation, logistique, communication, mise en œuvre. • Formation, combinée à une supervision formative intégrée ou à la résolution de problèmes en groupe. • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. • Pharmacovigilance. • Surveillance des pharmacorésistances. • Coûts des ressources humaines associés à la distribution en milieu scolaire. • Évaluation de l'accès et de l'équité par l'intermédiaire des écoles. <p>→ La numérisation des systèmes de données pour les interventions spécifiques au paludisme (p. ex. campagnes) doit être incluse dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Rapportage des données de routine ».</p> <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable et continue) doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p> <p>→ La formation spécifique au TPIsc (ou la formation à la distribution intégrée avec une autre activité associée au paludisme, p. ex. la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide) doit être incluse dans ce module ou dans le module consacré à la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide en milieu scolaire.</p>
Interventions de prévention spécifiques	Chimioprévention du paludisme après la sortie de l'hôpital	<p>Activités liées à l'administration d'un cycle complet de traitement par un antipaludéen à intervalles réguliers à des enfants admis avec une anémie sévère. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'antipaludéens. • Coordination, planification et budgétisation, logistique, communication, mise en œuvre. • Formation, combinée à une supervision formative intégrée ou à la résolution de problèmes en groupe.

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et compte rendu des opérations périodiques. • Pharmacovigilance. • Surveillance des pharmacorésistances. • Coûts spécifiques liés aux ressources humaines. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable et continue) doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>
Interventions de prévention spécifiques	Changement social et comportemental	<p>Activités liées à la sensibilisation différenciée, à la communication et aux activités de mobilisation sociale en rapport avec le caractère équitable de l'accès à des interventions spécifiques de prévention du paludisme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de supports/trousses de sensibilisation (y compris pour les organisations communautaires et les ONG), en collaboration avec les communautés, s'adressant notamment aux populations mal desservies. • Événements de sensibilisation et de mobilisation destinés aux décideurs et aux intervenants essentiels. • Campagnes multimédias, séries éducatives diffusées à la radio ou à la télévision, mélodies publicitaires, panneaux d'affichage, radio communautaire. • Élaboration et distribution de supports consacrés au changement social et comportemental adaptés aux besoins des différents groupes de population/réalisés dans différentes langues. • Mobilisation communautaire sur la question du paludisme et mécanismes destinés à assurer une participation importante des communautés et un suivi au niveau communautaire. • Réunions de sensibilisation pour les leaders d'opinion au sein des communautés et dans les villages. • Renforcement des systèmes permettant aux communautés de participer à des programmes de lutte contre le paludisme et à la mise en œuvre de certaines interventions de prévention. • Coûts des ressources humaines pour le changement social et comportemental dans des interventions spécifiques de prévention ne faisant pas partie des activités régulières. <p>→ Les possibilités d'intégration entre les maladies, et entre les maladies et les plateformes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) doivent être traitées en priorité, lorsque cela est possible. Les coûts de formation intégrée (formation préalable ou continue) et les coûts de supervision formative intégrée doivent être budgétisés dans les interventions correspondantes du module « SRPS / PP : RHS et qualité des soins ».</p>

Module	Intervention	Portée et description du paquet d'interventions – Liste illustrative d'activités
Interventions de prévention spécifiques	Élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès à des interventions de prévention spécifiques	<p>Activités visant à évaluer et à éliminer les obstacles potentiels liés au genre, d'ordre socioéconomique ou culturel ou liés aux droits humains et les autres obstacles à l'équité qui entravent les interventions spécifiques de prévention du paludisme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique et planification pour un accès équitable à des interventions spécifiques de prévention du paludisme, d'après des évaluations qualitatives et des données quantitatives sur les groupes à risque/mal desservis et les obstacles à leur accès. • Suivi des interventions de prévention basé dans la communauté et dirigé par la communauté. • Activités destinées à favoriser une participation significative des populations touchées et des efforts spécifiques pour prendre contact avec les populations mal desservies dans les instances de coordination nationale, afin de planifier et de mettre en œuvre des interventions spécifiques de prévention et d'évaluer et éliminer les obstacles. • Soutien au renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile de lutte contre le paludisme, mobilisation sociale, sensibilisation et recherche communautaires, et interventions de prévention spécifiques communautaires. <p>→ Les évaluations qualitatives et les études sur les groupes à risque/mal desservis et les obstacles entravant l'accès aux interventions spécifiques au paludisme doivent être incluses dans le module « SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation », sous l'intervention « Analyses, évaluations, examens et utilisation des données ».</p> <p>→ Les activités visant à éliminer tout obstacle ou toute inégalité en lien avec des interventions spécifiques de prévention doivent être incluses dans ces interventions.</p>

8.2 Liste des indicateurs de base

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
Indicateurs d' impact (tous les modules)	Impact	Malaria I-1	Cas de paludisme enregistrés (présumés et confirmés).	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Définition des cas (confirmés, présumés).
	Impact	Malaria I-2.1	Cas confirmés de paludisme (par microscopie ou TDR) : taux pour 1 000 personnes par an.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Espèce (P. falciparum, P. vivax, les deux, autre).
	Impact	Malaria I-3.1	Décès dus au paludisme : taux pour 100 000 personnes par an.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15).
	Impact	Malaria I-4	Taux de positivité des tests du paludisme.	Type de test (microscopie, test de diagnostic rapide).
	Impact	Malaria I-5.1	Prévalence parasitaire : proportion de la population présentant une infection palustre.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15) ; Genre (femmes, hommes).
	Impact	Malaria I-10	Incidence parasitaire annuelle : cas confirmés de paludisme (par microscopie ou TDR) : taux pour 1 000 personnes par an (contextes d'élimination).	Source de l'infection (importée, acquise localement).
	Impact	Malaria I-11	Proportion de districts signalant des cas de paludisme transmis localement.	
	Impact	Malaria I-12	Mortalité liée au paludisme : taux pour 100 000 personnes par an.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Impact	Malaria I-13	Taux de létalité des cas de paludisme : % de décès parmi les cas confirmés de paludisme. (Pour les contextes d'élimination).	Âge (< 5, 5 à 14, > 15).
	Impact	Malaria I-14	Admissions liées au paludisme : taux pour 100 000 personnes par an.	Âge (< 5, 5 à 14, > 15).
	Impact	Malaria I-15	Nombre de cas de paludisme acquis localement.	Espèce (P. falciparum, P. vivax, les deux, autre).
	Impact	Malaria I-16	Nombre de districts exempts de paludisme (contextes d'élimination).	
Indicateurs de résultats (tous les modules)	Résultats	Malaria O-1a	Proportion de la population ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédente.	Genre (femmes, hommes).
	Résultats	Malaria O-1b	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédente.	
	Résultats	Malaria O-1c	Proportion de femmes enceintes ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédente.	
	Résultats	Malaria O-2	Proportion de personnes disposant d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide dans leur foyer.	
	Résultats	Malaria O-4.1	Proportion de ménages disposant d'au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour deux personnes.	
	Résultats	Malaria O-10	Proportion de la population à risque potentiellement couverte par des moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Résultats	Malaria O-11	Pourcentage de districts atteignant l'objectif national pour la proportion de la population à risque potentiellement couverte par les moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées.	
	Résultats	Malaria O-12	Proportion de groupes à risque ciblés couverts par des moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées.	Groupes à risque ciblés (migrants/réfugiés/personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, prisonniers, autres).
	Résultats	Malaria O-9	Taux annuel d'examens hématologiques : pour 100 personnes par an (contextes d'élimination).	Détection des cas (active, passive).
	Résultats	Malaria O-13	Proportion de cas de paludisme détectés par le système de surveillance.	
	Résultats	Malaria O-14	Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre dans les 2 semaines précédentes qui ont subi un prélèvement de sang au doigt ou au talon.	
	Résultats	Malaria O-15	Proportion (estimée) de cas de paludisme confirmés par un test parasitologique.	
Lutte antivectorielle	Couverture	VC-1	Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées aux populations à risque de transmission du paludisme dans le cadre de campagnes de distribution de masse.	
	Couverture	VC-3	Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées de manière continue aux groupes à risque cibles.	Groupe de population à risque (enfants de 0 à 5 ans, femmes enceintes, enfants scolarisés, autres).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	VC-6.1	Proportion de la population à risque ayant reçu au moins un cycle de PID au cours des 12 derniers mois dans les zones ciblées pour la PID.	
	Couverture	VC-7	Pourcentage de districts ayant atteint l'objectif national pour la proportion de la population à risque ayant reçu au moins un cycle de PID au cours des 12 derniers mois dans les zones ciblées pour la PID.	
Gestion de cas	Couverture	CM-1a	Proportion de cas suspects de paludisme soumis à un test parasitologique dans des formations sanitaires du secteur public.	Âge (<5, 5+) ; Type de test (microscopie, test de diagnostic rapide).
	Couverture	CM-1b	Proportion de cas suspects de paludisme soumis à un test parasitologique dans la communauté.	Âge (<5, 5+) ; Type de test (microscopie, test de diagnostic rapide).
	Couverture	CM-1c	Proportion de cas suspects de paludisme soumis à un test parasitologique dans des structures privées.	Âge (<5, 5+) ; Type de test (microscopie, test de diagnostic rapide).
	Couverture	CM-2a	Proportion de cas de paludisme confirmés ayant reçu un traitement antipaludique de première intention dans des formations sanitaires du secteur public.	Âge (<5, 5+).
	Couverture	CM-2b	Proportion de cas de paludisme confirmés ayant reçu un traitement antipaludique de première intention dans la communauté.	Âge (<5, 5+).
	Couverture	CM-2c	Proportion de cas de paludisme confirmés ayant reçu un traitement antipaludique de première intention dans des structures privées.	Âge (<5, 5+).

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	CM-5	Pourcentage de cas confirmés ayant fait l'objet d'une investigation complète et ayant été répertoriés conformément aux directives nationales.	Source de l'infection (importée, acquise localement).
	Couverture	CM-6	Pourcentage de foyers de paludisme ayant fait l'objet d'une investigation complète et ayant été répertoriés conformément aux directives nationales.	
	Couverture	CM-7	Pourcentage de districts ayant atteint l'objectif national pour la proportion de cas suspects de paludisme soumis à un test parasitologique.	Type de prestataire (public, privé).
	Couverture	CM-8	Pourcentage de districts ayant atteint l'objectif national pour la proportion de cas confirmés de paludisme ayant reçu un traitement antipaludique de première intention.	Type de prestataire (public, privé).
	Couverture	CM-9	Proportion de cas de paludisme détectés ayant contacté un soignant dans les 48 heures ayant suivi l'apparition des symptômes.	
	Couverture	CM-10	Proportion de cas signalés au système national de communication de l'information dans les 24 heures ayant suivi l'instauration du traitement (contextes d'élimination).	
Interventions de prévention spécifiques	Couverture	SPI-1	Proportion des femmes enceintes fréquentant les centres de consultations prénatales ayant reçu au moins trois doses de traitement préventif intermittent pour le paludisme.	
	Couverture	SPI-2.1	Pourcentage d'enfants ayant bénéficié d'une CPS complète par saison de transmission dans les zones ciblées.	

Module	Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Description de l'indicateur	Catégorie(s) de ventilation
	Couverture	SPI-3	Proportion de nourrissons ayant reçu une chimioprévention du paludisme durable complète.	
	Couverture	SPI-4	Pourcentage de districts ayant atteint l'objectif national pour la proportion de femmes enceintes fréquentant les centres de consultations prénatales ayant reçu au moins trois doses de traitement préventif intermittent du paludisme.	
	Couverture	SPI-5	Pourcentage de districts ciblés ayant atteint les objectifs nationaux pour la proportion d'enfants ayant bénéficié d'une CPS complète.	